

Pour absence de perspective raisonnable d'éloignement

Les Marocains en séjour irrégulier aux Pays-Bas désormais inexpulsables

La Chine approvisionnera le Maroc en 10 millions de doses de vaccins pendant les mois d'avril et mai

Entretien entre Habib El Malki et le président de l'Assemblée nationale populaire chinoise



Page 2

Mohamed Benabdelkader

La présidence du Ministère public, une institution centrale de la scène judiciaire



Mohamed Abdennabaoui

L'amendement de la décision 712.18 tend vers davantage d'efficacité

Page 3

Hausse des exportations du secteur automobile et des phosphates à fin février



Page 14

Le WAC prend le large Raja et RSB s'emmêlent les pinceaux



Page 31



Pages 4 et 5

La Chine approvisionnera le Maroc en 10 millions de doses de vaccins pendant les mois d'avril et mai

Entretien entre Habib El Malki et le président de l'Assemblée nationale populaire chinoise

Le président de l'Assemblée nationale populaire de Chine, Li Zhanshu, a salué, mercredi, le leadership de SM le Roi et les résultats tangibles obtenus par le Maroc dans le combat contre la pandémie de la Covid-19.

Lors d'une entrevue en visioconférence avec le président de la Chambre des représentants, Habib El Malki, le responsable chinois a souligné que l'entretien téléphonique entre SM le Roi Mohammed VI et le président de la République de Chine, Xi Jinping, en août dernier, a insufflé une nouvelle dynamique au partenariat bilatéral, notamment en matière de lutte contre la Covid-19.

Selon un communiqué de la Chambre des représentants, le président de l'Assemblée nationale chinoise a indiqué que son pays, qui avait fourni au Royaume une grande quantité de doses de vaccins anti-Covid-19, veillera à approvisionner le Maroc en 10 millions de doses de vaccins pendant les mois d'avril et mai.

Au cours de ces entretiens, les deux parties se sont félicitées de la nouvelle dynamique de la coopération sino-marocaine depuis la visite effectuée par SM le Roi Mohammed VI en 2016 en Chine et la signature d'un accord de partenariat stratégique. La coopération bilatérale a, ainsi, connu un saut qualitatif dans les domaines économique et commercial en particulier, ajoute le communiqué.

Habib El Malki a, pour sa part, relevé que le contexte mondial marqué



par la crise sanitaire a été une opportunité pour réaffirmer la qualité de la coopération maroco-chinoise, rappelant à cet égard le plan proactif engagé par le Maroc sous la conduite de SM le Roi face à la pandémie.

A ce propos, il a exprimé sa considération à la Chine pour le soutien accordé au Royaume et au reste des pays africains dans ce domaine. "Le projet de création d'une usine sino-marocaine de fabrication de vaccins revêt une importance capitale", a-t-il souligné, précisant

que "ces doses seront destinées aux pays du continent africain, de manière à leur permettre de surmonter au plus vite les retombées négatives de la pandémie".

Les deux parties ont, par ailleurs, convenu de signer un accord de coopération entre les deux institutions législatives et d'intensifier l'échange de visites et d'expertises. Ils ont aussi mis l'accent sur la dynamisation de l'action des groupes d'amitié parlementaires et la consolidation de la concertation au sein des forums par-

lementaires à l'international.

Le responsable chinois a invité Habib El Malki à effectuer une visite en Chine pour examiner les moyens de donner un nouvel élan à la coopération bilatérale.

L'entrevue a, en outre, abordé diverses questions, dont les projets de développement au Maroc, les réalisations accomplies par la Chine aux plans économique et social, la coopération triangulaire Maroc-Chine-Afrique et la coopération sino-arabe.

La contribution de Pékin à la lutte contre le "fossé vaccinal"

"L'équité en matière de vaccins est la plus grande épreuve morale à laquelle se trouve confrontée la communauté mondiale", a déclaré le secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres.

Dans de nombreux pays, la recrudescence des infections, la faiblesse des systèmes médicaux ainsi que les conditions économiques difficiles ont rendu la demande de vaccins particulièrement urgente.

Même les pays dont l'environnement est relativement stable et pacifique rencontrent des difficultés pour s'en procurer, sans parler de ceux qui sont affligés par des conflits et des guerres ou opprimés par des sanctions occidentales.

Cependant, certaines puissances occidentales qui n'ont jamais cessé de s'immiscer dans les affaires intérieures des pays et de créer des tensions et des turbulences sont actuellement dans le silence le plus complet.

Dotés de fortes capacités de recherche, de développement et de production de vaccins, ces pays, au lieu de prêter main forte à ceux dans le besoin, ont choisi de se les accaparer et d'imposer des restrictions à l'exportation de ces outils qui sauvent des vies, créant ainsi une "fracture vaccinale" et perturbant les efforts mondiaux de distribution équitable.

Selon le Global Health Innovation Center de l'Université Duke (en Caroline du Nord, aux Etats-Unis), à la mi-janvier, les pays à revenu élevé qui ne représentent pourtant que 16% de la population mondiale, détenaient 60% des doses disponibles. "Un plus grand nombre d'autres pays à revenu élevé ont une couverture supérieure à 100%, et certains peuvent couvrir leur population plusieurs fois", a-t-il signalé.

Face à la pandémie qui fait rage, de nombreux pays de la zone MENA ont tourné leurs regards vers l'Est.

Dès juin 2020, la Chine et les Emirats arabes unis ont mené conjointement le premier essai clinique international de phase III au monde de vaccins inactivés contre la Covid-19.

Plus tard, le Maroc, Bahreïn, la Turquie et d'autres pays ont rejoint cet effort de coopération.

Jusqu'à présent, les vaccins chinois sont parvenus dans plus de 10 pays du Moyen-Orient, jouant un rôle de premier plan dans la lutte antivirale de la région.

Qu'il s'agisse du partage d'expérience en matière de lutte contre les pandémies, de coopération en matière de vaccins ou de promotion d'une distribution équitable, le soutien opportun et concret de la Chine aux autres pays, ainsi que ses efforts pour préserver le droit des personnes à la vie et à la santé, la partie la plus fondamentale des droits de l'Homme, ont été largement reconnus dans le monde entier.

Selon une enquête menée auprès des citoyens de six pays du Moyen-Orient par le réseau de recherche Arab Barometer, l'opinion publique arabe a une opinion plus favorable de la Chine que des Etats-Unis. Les chercheurs estiment que la Chine joue un rôle de plus en plus important au Moyen-Orient et en Afrique du Nord par la mise en œuvre de l'Initiative la Ceinture et la Route (ICR) et en aidant la région à lutter contre la pandémie.

La Chine fournit une assistance en matière de vaccins à plus de 80 pays et trois organisations internationales, en exporte vers plus de 40 pays et coopère avec plus de 10 pays en matière de recherche & développement ainsi que de production de vaccins.

De cette façon, elle a honoré son engagement à faire des vaccins chinois contre la Covid-19 un bien public mondial et en a promu l'accessibilité ainsi que le caractère abordable.

Mohamed Benabdelkader : *La présidence du Ministère public, une institution centrale de la scène judiciaire*

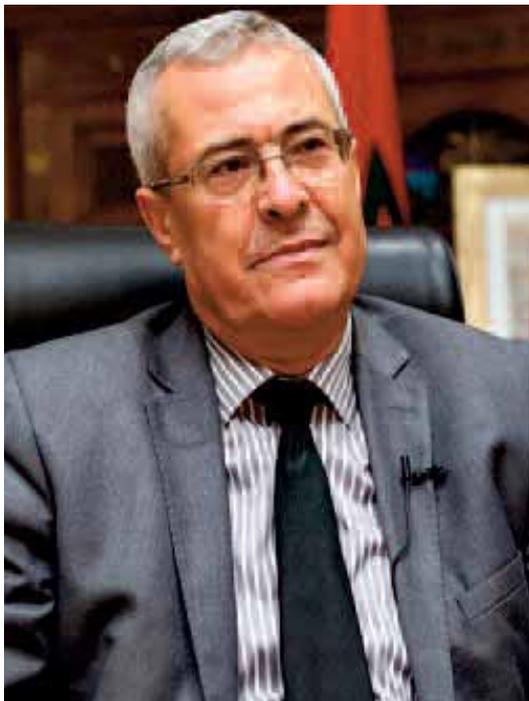
Mohamed Abdennabaoui : *L'amendement de la décision 712.18 tend vers davantage d'efficacité*

L'amendement de la décision 712.18 relative à la coordination en administration judiciaire tend à favoriser davantage de performance et d'efficacité en la matière, a affirmé mardi le premier président de la Cour de cassation, président délégué du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, Mohamed Abdennabaoui.

Lors d'une réunion de l'Instance conjointe chargée d'assurer la coordination en matière d'administration judiciaire, il a souligné que cet amendement vise à introduire deux changements majeurs. Le premier concerne l'intégration de toutes les composantes de l'autorité judiciaire opérant dans les tribunaux, ainsi que le ministère de la Justice, dans la composition de l'instance, alors que le second porte sur la création d'une commission de pilotage, d'une commission de suivi, de commissions thématiques et provisoires.

Il sera question à cet égard de diagnostiquer et d'améliorer la performance de l'administration judiciaire et d'assurer son bon fonctionnement, sans attenter à l'indépendance du pouvoir judiciaire, a-t-il précisé, relevant que la gestion des biens, des ressources financières des tribunaux et la situation professionnelle des fonctionnaires relèvent de la compétence conjointe des pouvoirs judiciaire et exécutif.

Le ministre de la Justice, Mohamed Benabdelkader, a de son côté indiqué que cette réforme permettra de consolider les mécanismes de coopération entre le



ministère en charge de la justice et le pouvoir judiciaire, et de favoriser une représentation adéquate de la présidence du Ministère public, en tant qu'institution centrale de la scène judiciaire.

Cette nouvelle décision, a-t-il expliqué, prévoit une restructuration de l'instance de coordination, compte tenu du rôle pionnier que jouera la commission de pilotage composée du premier président

de la Cour de Cassation et président délégué du CSPJ, du ministre de la Justice et du procureur général du Roi près la Cour de cassation, président du ministère public. Il a également mis l'accent sur le rôle de la commission de suivi où siègent les secrétaires généraux des trois institutions précitées, ainsi que des commissions thématiques.

Le procureur général du Roi



près la Cour de cassation, président du ministère public, Hassan Daki, a de son côté relevé que la signature de cette décision reflète l'esprit d'action commune et la volonté sincère de renforcer les mécanismes de coordination entre les composantes fondamentales du système judiciaire, pour le plus grand intérêt du secteur judiciaire.

L'amendement de la décision

712.18, souligne-t-il, permettra d'améliorer l'efficacité conformément aux objectifs escomptés et de rehausser la qualité des services, mais aussi de développer des solutions innovantes susceptibles de consolider les bases de la justice efficiente.

Cette réunion s'est tenue à l'occasion du quatrième anniversaire de la création du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire.

Le CSPJ examine la situation professionnelle des magistrats



Le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ) a tenu mardi sa réunion hebdomadaire, consacrée à l'examen des points prévus à son ordre du jour relatifs à la situation professionnelle des magistrats et aux nouveaux fondements stratégiques de son action. Lors de cette réunion, le Conseil a poursuivi l'étude de ces fondements visant à renforcer la confiance dans le pouvoir judiciaire à travers plusieurs axes notamment la communication, la transparence et la modernisation, indique un communiqué du CSPJ.

Le Conseil a, par ailleurs, reconstitué la Commission de déontologie judiciaire et d'appui à l'indépendance des magistrats prévue à l'article 106 de sa loi organique, qui veillera, conformément à l'article 21 de son règlement in-

terieur, au suivi et au contrôle du respect par les juges des principes et règles définis dans le Code de déontologie et à examiner les saisines soumises au Conseil par les magistrats lorsqu'il s'agit de toute tentative d'influencer illégalement leur mission, précise-t-on de même source.

Dans le cadre d'insuffler une nouvelle dynamique à ses fonctions, le Conseil a également débattu de la question de la création de comités thématiques concernés par des questions d'actualité afin d'optimiser le rôle confié au Conseil dans l'élaboration des rapports sur le système judiciaire.

Le Conseil continuera à examiner les fondements et les axes de sa stratégie lors de ses prochaines réunions, conclut le communiqué.

Pour absence de perspective raisonnable d'éloignement

Les Marocains en séjour irrégulier aux Pays-Bas désormais inexpulsables



Bonne nouvelle : les migrants marocains en séjour irrégulier aux Pays-Bas sont désormais inexpulsables. Le Conseil d'Etat néerlandais vient d'en décider ainsi à cause de « l'absence de perspective raisonnable d'éloignement ». Cette décision a été prise suite à l'appel fait par trois migrants marocains en situation irrégulière en attente de leur expulsion. Pour ces trois hommes, leur expulsion vers le Maroc ne peut avoir lieu puisque les autorités marocaines ne délivrent plus de laissez-passer depuis 2020.

Absence de perspective raisonnable d'éloignement

« Le Conseil d'Etat a jugé la détention de ces trois ressortissants marocains comme illégale en se basant sur la loi néerlandaise qui considère l'expulsion dans un délai raisonnable comme condition sine qua non pour détenir tout ressortissant étranger qui n'a pas le droit de résider en Hollande. En effet, le secrétaire d'Etat à la Justice et la sécurité n'a pas été en mesure de dire si oui ou non la situation va évo-

luer et quand ce sera possible d'expulser les personnes concernées », nous a indiqué Younous Arbaoui, professeur assistant en droit de migration et d'asile à l'université libre d'Amsterdam. Et de poursuivre : « C'est pourquoi la plus haute juridiction administrative a décidé que le trio devait être libéré immédiatement en précisant que ces personnes peuvent quitter le centre de détention et choisir où ils vont ». En effet, la directive « retour » (2008/115/CE) stipule dans son article 15, paragraphes 4 et 6 que « lorsqu'il apparaît qu'il n'existe plus de perspective raisonnable d'éloignement pour des considérations d'ordre juridique ou autres ou que les conditions énoncées au paragraphe 1 ne sont plus réunies, la rétention ne se justifie plus et la personne concernée est immédiatement remise en liberté » tout en précisant que « chaque Etat membre fixe une durée déterminée de rétention, qui ne peut pas dépasser six mois ». Ces Etats, ajoute l'article 15, ne peuvent pas prolonger cette durée sauf pour une période déterminée n'excédant pas douze mois supplémentaires, conformément au droit national, lorsque, malgré

tous leurs efforts raisonnables, il est probable que l'opération d'éloignement dure plus longtemps en raison soit « du manque de coopération du ressortissant concerné d'un pays tiers », ou « des retards subis pour obtenir de pays tiers les documents nécessaires ».

La législation européenne édicte aussi que « la rétention doit prendre fin et la personne concernée par la décision de retour doit être libérée dans un certain nombre de situations, en particulier si : il n'y a plus de perspective raisonnable d'éloignement, pour des considérations juridiques ou autres ; les mesures d'éloignement ne sont pas correctement suivies par les autorités ; les délais maximums de rétention ont été atteints. En outre, il convient de mettre fin à la rétention au cas par cas si des alternatives à la rétention sont indiquées ».

Une décision qui fera office de jurisprudence

Pour Younous Arbaoui, ladite décision du Conseil de l'Etat fera jurisprudence et va concerner un bon nombre de ressortissants ma-

rocaïns qui se trouvent dans la même situation. « Selon certaines statistiques officielles néerlandaises, les Marocains représentent 14% des étrangers détenus en 2020 et désormais ces personnes sont également éligibles à la libération grâce à cette décision du Conseil d'Etat », nous a-t-il expliqué. Et de pour-

suivre : « Il s'agit soit des migrants qui sont entrés dans le pays de façon régulière avant que leur visa expire et qu'ils soient arrêtés lors des contrôles de routine, soit des migrants qui sont entrés dans le pays de façon irrégulière en provenance de l'Espagne ou de la Grèce et qui ont des réseaux familiaux sur

Accord de réadmission UE-Maroc

Avec l'Union européenne, le Maroc a accepté de négocier « la réadmission » des migrants en situation irrégulière. L'article 71, alinéa B de l'accord d'association, prévoit « la réinsertion des personnes rapatriées en raison du caractère illégal de la situation au regard de la législation de l'Etat considéré ». Le Maroc maintient sa position dans le cadre du nouvel accord du Partenariat pour la mobilité. Le Partenariat pour la mobilité UE-Maroc, signé en juin 2013 implique neuf Etats membres de l'UE : la France, l'Allemagne, la Suède, les Pays-Bas, l'Espagne, l'Italie, la Belgique, le Portugal et le Royaume-Uni. Cet engagement vise à renforcer les synergies entre les politiques publiques marocaines et européennes et à « optimiser les effets bénéfiques que la migration apporte tant au Maroc qu'à l'Union européenne ». Le point de discordance demeure la proposition européenne de facilitation de visas en contrepartie de la signature par le Maroc de l'accord de réadmission. Cependant, le projet d'accord de réadmission que l'Union européenne voudrait faire entrer en vigueur au Maroc bloque sur une question clé : cet accord ne concerne pas uniquement les Marocains, mais vise également la réadmission de ressortissants de pays-tiers ou même d'apatrides. Selon Reuters, le Maroc réadmet, en moyenne, 15.000 de ses propres citoyens qui sont renvoyés chez eux par l'UE chaque année.



place. Il y a également des Marocains qui sont en quête d'une protection internationale pour des raisons politiques ou à cause de leurs orientations sexuelles. Souvent, leurs demandes d'asile sont refusées. A noter qu'un bon nombre de ces migrants irréguliers refuse de rentrer volontairement au pays d'origine et de coopérer avec les autorités néerlandaises».

Coopération maroco-néerlandaise mouvementée

Sur un autre registre, Younous Arboui considère ladite décision du Conseil d'Etat comme un autre épisode juridique qui reflète le degré de coopération entre le Maroc et les Pays-Bas dans le domaine de la réadmission des ressortissants marocains en situation irrégulière en Hollande. Selon lui, le travail dudit Conseil a été souvent lié au

rythme de coopération entre les deux Royaumes et au contexte de leurs relations. « La position du Conseil concernant la détention des migrants irréguliers a été influencée plus ou moins par les crises et les malentendus entre Rabat et Amsterdam. Ainsi et pendant la crise qui a marqué les relations maroco-néerlandaises en 2015 suite à la volonté des Pays-Bas de rompre unilatéralement l'accord de 1972 sur la sécurité sociale, le Conseil a maintenu sa position. Il a fallu attendre la reprise des négociations entre les deux pays pour que ledit Conseil change de position et décide de la légalité de la détention provisoire des personnes avant leur retour forcé vers le Maroc », nous a-t-il indiqué. Et d'ajouter : « En 2020 et avec la suspension des vols en provenance et à destination des Pays-Bas, entre autres, le Conseil a réaffirmé la légalité de la détention provisoire des migrants irréguliers en arguant que le contexte de

pandémie de Covid-19 est provisoire et que ces migrants seront éloignés le temps opportun. Mais, le refus du Maroc d'accorder des laissez-passer a compliqué davantage le retour desdits migrants d'autant qu'aucune position claire n'est affichée par le Royaume concernant ce sujet. C'est ce qui explique la décision du 2 avril dernier du Conseil de l'Etat néerlandais».

Vers une nouvelle approche

Notre interlocuteur estime, en outre, que cette question de retour forcé des migrants impose une nouvelle approche qui met en avant l'intérêt du migrant concerné par le retour vers son pays d'origine. « Nous ne savons pas si les services consulaires marocains refusent d'accorder des laissez-passer suite à une analyse de la situation socioéconomique des concernés ou par respect au choix de ces migrants de ne pas rentrer chez eux, ou plutôt pour punir les Pays-Bas qui ne veulent pas coopérer dans certains domaines. Dans l'attente d'une réponse claire sur les vraies motivations qui animent la décision des autorités marocaines, nous estimons qu'une analyse de la situation des ressortissants marocains en séjour administratif irrégulier par les autorités des deux pays est primordiale afin de décider du lieu d'apport pour le migrant où il pourra s'installer », a-t-il souligné. Et de conclure : « En effet, plusieurs migrants irréguliers se trouvent après leur libération sans abri ou dans des conditions de vie précaires, notamment pour ceux qui n'ont pas de famille ou des réseaux sociaux sur place. Dans ces cas, la question qui se pose est de savoir si l'intérêt de ces migrants est de rester en Hollande ou de retourner au Maroc. Le cas de l'un des concernés par la décision du Conseil de l'Etat pose également plusieurs questions puisqu'il s'agit d'une personne qui vit depuis 27 ans aux Pays-Bas et qui a des attaches dans ce pays. Pour cette personne, n'est-il pas mieux de la garder sur le territoire néerlandais ? C'est pourquoi il faut plaider pour une approche plus humaniste basée sur l'étude du cas par cas puisque les migrants marocains en situation irrégulière ne sont pas un groupe homogène et leur situation n'est pas égale».

Hassan Bentaleb

Déclaration du Réseau des Nations unies sur les migrations

Le Réseau des Nations unies sur les migrations est préoccupé par des informations indiquant que les Etats de nombreuses régions utilisent le retour forcé des migrants comme mesure en réponse à la Covid-19. Le Réseau appelle les Etats à suspendre les retours forcés pendant la pandémie, afin de protéger la santé des migrants et des communautés, et de faire respecter les droits fondamentaux de tous les migrants, quel que soit leur statut. Il est impossible de lutter efficacement contre la pandémie sans respecter les droits de l'homme.

Lorsque la fermeture temporaire de frontières et les restrictions de mouvements sont jugées nécessaires pour prévenir la transmission de la Covid-19, elles doivent être mises en œuvre de manière non discriminatoire et proportionnée à la réalisation de l'objectif de santé publique recherché. Ces fermetures doivent intégrer des protocoles et des processus sanitaires visant à garantir les droits fondamentaux à tout moment.

Assurer la sécurité de chacun signifie veiller à ce que personne ne soit exposé au risque de refoulement en étant expulsé vers des lieux où sa vie, sa sécurité ou ses droits fondamentaux sont menacés. Cela signifie qu'il faut mettre un terme aux expulsions collectives, telles que les refoulements arbitraires de migrants et de demandeurs d'asile aux frontières, que les besoins de protection doivent être évalués individuellement et que l'Etat de droit et les procédures régulières doivent être respectés. Cela signifie également qu'il faut donner la priorité à la protection, y compris l'intérêt supérieur de chaque enfant. Il s'agit là d'obligations en droit international qui ne peuvent jamais être mises en suspens et qui sont essentielles à la réussite de toute approche visant à lutter contre la Covid-19 dans l'intérêt de tous.

Les retours forcés peuvent intensifier les risques graves pour la santé publique de tous - migrants, fonctionnaires, professionnels de la santé, travailleurs sociaux et communautés d'accueil et d'origine. Les retours forcés font peser une pression supplémentaire sur les pays de retour. De nombreux systèmes de santé sont déjà surchargés et n'ont pas les moyens de protéger les migrants de retour et leurs communautés, notamment grâce à des tests à l'arrivée et des mesures de quarantaine et d'auto-isolément qui préservent l'unité familiale et garantissent l'intérêt supérieur des enfants. Les migrants de retour peuvent être confrontés à des risques supplémentaires pendant le transfert et à leur retour, tels que le manque d'accès à des soins de santé adéquats, des systèmes d'eau et d'assainissement médiocres, l'arrêt des transports terrestres, des restrictions supplémentaires à la circulation et une discrimination et une stigmatisation violentes dans les communautés de retour. Dans certains contextes, les migrants et les demandeurs d'asile de retour peuvent également être exposés à un déplacement prolongé, à la traite des êtres humains et à des difficultés financières extrêmes, avec une augmentation des niveaux de chômage déjà élevés en raison de la Covid-19.

Le Réseau des Nations unies sur les migrations rappelle les engagements pris par les Etats dans le cadre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, afin de faire respecter les droits fondamentaux de tous les migrants, quel que soit leur statut migratoire, et d'améliorer la gouvernance des migrations, notamment en coopérant pour sauver des vies et mettre les migrants à l'abri du danger. Grâce à ce cadre d'action collective pour orienter les pratiques d'immigration pendant la pandémie, le Réseau exhorte les Etats à faire progresser l'objectif 21 du Pacte mondial pour les migrations en garantissant une procédure régulière et en maintenant l'interdiction des expulsions collectives et du retour des migrants lorsqu'il existe des risques prévisibles pour leurs droits fondamentaux.

De nombreux gouvernements ont donné des exemples positifs pour s'assurer que les migrants soit intégrés dans leur réponse globale à la Covid-19. Parmi ces exemples figurent la suspension temporaire des retours forcés et l'octroi de prolongations des visas et des permis de travail, des permis de séjour temporaire ou d'autres formes de statut régulier ; ainsi que la libération des personnes détenues par les services d'immigration et la mise à disposition d'un logement sûr et non privatif de liberté au sein de la communauté plutôt que de chercher à les expulser.

Le nombre de personnes renvoyées et leurs profils

Selon l'enquête ETF/AMERM encadrée par nos soins en 2011 et réalisée dans un contexte de crise, le retour forcé représente 16% de l'effectif des retours. Les données disponibles plus récentes sur les migrants qui ont quitté l'UE à la suite d'un ordre d'expulsion (Eurostat) indiquent qu'après une augmentation significative entre 2002 et 2008 (16.020), le nombre de Marocains expulsés a montré une tendance à la baisse jusqu'en 2015 (8575) pour ensuite réaugmenter et atteindre 10.350 en 2019.

Selon la nature du retour en 2018, l'Espagne se démarque par l'importance des retours forcés (64%) suivie par l'Italie (9%) et la France (8,6%). L'importance de l'Espagne comme pays pratiquant les retours forcés s'explique par la forte présence de migrants marocains en situation irrégulière dans ce pays voisin du Maroc.

Concernant les profils des migrants refoulés, les sources d'information disponibles sont les enquêtes encadrées par nos soins et celles réalisées par l'AMERM (enquête AMERM/IRD sur les migrants de retour dans la région du Nord et enquête ETF/AMERM sur la migration de retour)

- Les migrants forcés au retour appartiennent surtout aux nouvelles vagues d'émigration.
- Quelle que soit la nature du retour, on observe toujours un plus grand nombre d'hommes (94,8%) que de femmes (5,2%).
- Les migrants ayant été contraints au retour sont relativement jeunes : environ 50% d'entre eux ont moins de 45 ans.
- Les migrants -sujets de l'enquête- se réinstallent en majorité (97,3%) en milieu urbain.
- Les migrants contraints au retour semblent largement mieux instruits que ceux dont le retour est volontaire : seuls 9,5% sont sans instruction (21,5% pour le retour volontaire). Les autres niveaux : primaire (32,4%), secondaire (36,5%) et supérieur (5,4%).

Source : Mohamed Khachani, « Contribution de la société civile à la coopération UE-Afrique en matière de retour, de réadmission et de réintégration : le cas du Maroc », ECRE Working paper 11, 2020.

La stabilité et la primauté de la loi au coeur des succès nationaux



La stabilité et la primauté de la loi sont au coeur des succès engrangés par le Maroc sur les plans politique, économique, industriel et social, écrit le quotidien arabophone +Al-Itihad Al-Ichdiraki+.

Ces succès reposent sur la stabilité et la primauté de la loi garantie par l'efficacité sécuritaire, souligne la publication dans un article jeudi sous le titre "La +police politique qui dévore l'État+" de Talaâ Saoud Al-Atlasi. Il fait observer que les services de sécurité et de renseignements marocains ont fait montre d'un sens élevé de professionnalisme dans leurs relations et les rapports du Maroc avec d'autres pays, notant que l'expertise pointue de ces services a été bénéfique à plusieurs pays comme l'Espagne, la France, la Belgique, les États-Unis et le Sri Lanka.

Les services de renseignements marocains ont réédité l'exploit et ont épargné, encore une fois, à la France une "éventuelle opération terroriste", ce qui montre l'efficacité de ces services et leur rôle avant-gardiste en matière de lutte contre le terrorisme, relève-t-il, notant que cette performance renseigne aussi sur la profondeur et la pertinence de leurs contributions diplomatiques pour conforter davantage la stature du Maroc dans le concert des nations.

Alors que ce processus poli-

tique poursuit son petit bonhomme de chemin dans le Royaume, des voix discordantes, exploitées à outrance par des forces anti-Maroc, ont fait irruption sur la scène médiatique, notamment occidentale en faisant beaucoup de bruit pour rien et se présentant comme des "sauveurs", fait toutefois remarquer l'auteur de l'article.

Ces voix sont tombées dans les oubliettes, sans pourtant trouver preneur, indique-t-il, ajoutant que depuis la France, un ancien militaire, un ancien sportif et un ancien journaliste, qui jouissaient de leurs droits et profitaient des succès du Royaume, se sont mués en opposants "farouches" motivés par des ambitions égoïstes étriquées et poussés par un "soutien" médiatique dit "international".

Ces individus se sont adonnés à des guerres intestines qui ont révélé au grand jour leur traitement avec des services de renseignements étrangers, tout en étant le voile sur leurs déceptions et leurs propres ambitions qui ont été exploitées et manipulées contre leur propre patrie, ajoute-t-il, notant que ces manigances et agissements n'ont entamé en rien la résilience du Maroc.

Certaines voix dans le Royaume sont allées loin en niant les faits, alléguant que l'État est "traversé" par une +police politique+ qui "saborde tout esprit démocratique" et tout fondement

juridique. "On ne savait pas qu'au Maroc, nous faisons face à l'autorité d'une police politique secrète, une bande criminelle qui ne fait pas marche arrière face à toute autre autorité", ironise Saoud Al-Atlasi.

C'est ce que Maati Monjib a essayé de nous faire croire peu après sa mise en liberté provisoire dans le cadre d'un procès pour blanchiment d'argent, poursuit-il.

Si ces allégations sont vraies, cette +police politique+ n'aurait-elle pas réduit en silence celui qui l'a "dénoncé" et révélé son existence, se demande la publication. "Dieu soit loué que M. Monjib, qui a dénoncé le monstre secret se trouve parmi les siens en toute sécurité et santé", après une grève de la faim qui l'a habilité à donner des déclarations incendiaires, dépourvues de la politique comme s'il jouit de la "protection" d'un pays étranger, ironise encore l'auteur.

Lui qui travaille sur l'histoire, ne se rend-il pas compte que la "police" marocaine a acquis, au fil des dernières années, et en droite ligne avec le projet réformatrice mené par SM le Roi Mohammed VI, un sens élevé de "l'histoire", en tenant dans chaque opération sécuritaire à fournir des images et des communiqués. Toute opération liée au terrorisme, au trafic des êtres humains, au trafic de drogue ou bien au blanchiment d'argent fait l'objet de communiqués qui mentionnent toujours la

phrase juridiquement contraignante : "Sous la supervision du parquet compétent", fait remarquer l'auteur de l'article.

Et Saoud Al-Atlasi de poursuivre que les services de sécurité font face aux bandes terroristes qui menacent la sécurité du pays avec toutes les garanties juridiques démocratiquement reconnues en dépit du fait que ces bandes ne vouent aucune considération aux droits ni démocratiques ni humains.

De par des expériences internationales et même au Maroc "dans les années de plomb", la +police politique+ ne se soucie guère des lois, du pouvoir judiciaire et de l'opinion publique, relève l'auteur de l'article, ajoutant que M. Monjib fait l'objet d'un procès qui ne va pas forcément le condamner et peut même l'innocenter. Ce procès puise à juste titre dans les mécanismes de l'État de droit, l'État que revendiquent les mouvements démocratiques et que le Maroc est en train de consacrer à travers un processus de réformes mené par SM le Roi.

A ce processus adhèrent les acteurs nationaux et démocratiques avec enthousiasme, sérénité et perspicacité tout en ayant à l'esprit qu'il s'agit d'un processus qui s'inscrit dans l'histoire pour enfin donner lieu à une transformation qualitative dans le pays, enchaîne-t-il.

Les slogans sont faciles à

concocter et à scander comme dans le cas de M. Monjib qui a tourné le dos à l'État de droit lorsqu'il l'a interpellé sur ses propres pratiques pour les tirer au clair et s'assurer de leur aspect légal, a-t-il dit, notant qu'il semble que Monjib "est nostalgique de l'État de la +police politique+".

Le Maroc d'aujourd'hui a rompu avec toutes les pratiques secrètes. Il est conscient de ses problèmes et contraintes et s'engage dans une autoévaluation pour séparer le bon grain de l'ivraie, relève-t-il, soulignant que les services de sécurité sont les premiers qui "dénoncent" leurs éléments impliqués dans des pratiques hors la loi et les déferent devant le parquet en cas d'abus.

Dans ce contexte, l'auteur de l'article évoque le rapport du Département d'État américain sur les droits de l'Homme au Maroc qui tire trois quarts de son contenu des rapports de la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN), la présidence du ministère public et la Délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion. Ces rapports, précise-t-il, ont tranché dans les violations, infractions et plaintes que ces institutions ont reçues comme ils ont révélé des données sur les poursuites ayant abouti à des peines pour sanctionner les violations et dépassements des lois et des droits des citoyens.

Dans ce sens, il souligne que "ces institutions nationales sont les premières à procéder à un examen juridique de leurs pratiques et sont les premières à s'auto-évaluer, considérant que "le rapport du Département d'État américain se veut un témoignage diplomatique fort du "souci juridique" en vigueur au sein de ces institutions.

"Rien dans le rapport du Département d'État US ne fait allusion à l'existence d'un appareil de sécurité secret contre la patrie, les citoyens, l'État et la démocratie", souligne-t-il.

Et de conclure que la démocratie demeure un processus qui se perfectionne au fil de la pratique et d'une réflexion continue.



Talaâ Saoud Al-Atlasi.



La vie d'avant, c'est pour quand ?

Trente mille malades hospitalisés d'un côté, bientôt 10 millions de premières injections de vaccins de l'autre: la course pour tenter de maîtriser l'épidémie de Covid-19 se poursuit, mais les Français ne savent toujours pas quand ils retrouveront une vie normale.

D'une part, les indicateurs de l'épidémie ne cessent d'augmenter. Près de 31.000 malades du Covid-19 étaient hospitalisés mercredi (30.904), ce qui n'était plus arrivé depuis fin novembre, pendant la deuxième vague.

Parmi ces patients, 5.700 sont en service de réanimation, bien au-dessus du pic de la deuxième vague (4.900 mi novembre) et de moins en moins loin de celui de la première (7.000 en avril 2020).

Environ 97.700 personnes sont mortes du Covid depuis le début de l'épidémie, il y a plus d'un an.

En parallèle, la vaccination progresse, à un rythme encore insuffisant mais qui est appelé à s'accélérer.

Pour l'instant, 3,4 millions de personnes ont été vaccinées (deux doses) et 6,4 millions ont reçu uniquement leur première injection. L'accélération attendue commence à se voir dans les chiffres: 1,8 million d'injections ont été réalisées pendant les sept premiers jours d'avril, sur un total de 13,2 millions depuis le 27 décembre.

Le gouvernement compte sur davantage d'approvisionnements ce mois-ci, avec plus de 12 millions de doses attendues, et vient d'ouvrir de grands centres de vaccination, dont le Stade de France.

En outre, de premiers vaccins BioNTech-Pfizer fabriqués en Allemagne ont été mis en flacons sur le sol français mercredi, dans l'Eure-et-Loir, par le sous-traitant Delpharm. Toutes ces doses ne seront cependant pas réservées aux Français mais réparties en Europe.

Après les trois à quatre semaines de fermeture des établissements scolaires qui viennent de



débuter, "on pense qu'on aura bien freiné le virus un peu partout et on aura accéléré la vaccination. Cela nous permettra d'être dans une situation plus confortable", a espéré mardi le président Emmanuel Macron, participant à un cours en visioconférence d'une classe de 3e. Mais "situation plus confortable" ne veut pas dire retour à la vie d'avant.

Selon des modélisations de l'Institut Pasteur, il faudrait que 90% des adultes soient vaccinés en France d'ici le 1er septembre pour espérer un retour à une vie normale, sans mesure de contrôle (ou 59% dans l'hypothèse plus optimiste où la contagiosité du variant anglais serait moindre que redouté).

Or, selon la dernière enquête de Santé publique France fin mars, les intentions de vaccination étaient au mieux de 79%, pour les

plus de 65 ans, tombant à 36% pour les 18-24 ans.

L'objectif de 90% d'adultes vaccinés semble donc lointain, d'autant que les craintes d'effets indésirables avec le vaccin AstraZeneca-Oxford ont entraîné une désaffection chez une partie de la population.

L'Agence européenne du médicament (EMA) a estimé mercredi qu'une forme spécifique de caillots sanguins pouvait bien être répertoriée comme effet secondaire "très rare" du vaccin AstraZeneca, tout en estimant que les bénéfices l'emportent sur les risques.

Certains experts jugent par ailleurs que les vaccins ne suffiront pas à eux seuls à mettre fin à l'épidémie. "Tout miser sur la vaccination est un pari (très) risqué", a assuré mercredi sur Twitter l'épidémiologiste Antoine Flahault. Il

plaide pour une stratégie de "circulation minimale du virus", comme dans certains pays d'Asie ou d'Océanie.

Des mesures strictes y sont prises dès que des cas apparaissent, combinées à un contrôle drastique des foyers d'infection (tester, tracer, isoler), mais la vie normale peut se poursuivre dans les zones où le virus ne circule pas.

La France, elle, enchaîne de longs mois de restrictions. Restaurants, bars et lieux culturels restent désespérément fermés et des interdictions de déplacement sont en vigueur depuis cette semaine, pour une version allégée du confinement du printemps 2020. "Il y aura des assouplissements pour cet été, et oui, les commerces vont rouvrir là, à partir de mi-mai", a promis Emmanuel Macron, cité par le journal *Le Parisien/Aujourd'hui en France*. Pour autant, "on va rouvrir

moins vite que le 11 mai dernier".

Toujours dans cette optique de retour à une vie (plus) normale, le gouvernement travaille sur un processus de sortie de l'état d'urgence sanitaire. Un projet de loi est attendu le 28 avril en Conseil des ministres et autour du 10 mai à l'Assemblée nationale, a appris l'AFP auprès de sources parlementaires.

Par ailleurs, l'exécutif maintient sa volonté de fermer les écoles le moins possible. En attendant, élèves et parents se débattaient toujours mercredi avec des ralentissements dans les cours à distance, au lendemain de bugs liés à des serveurs défaillants et des cyberattaques. Le parquet de Paris a d'ailleurs ouvert une enquête sur une série d'attaques informatiques contre la plateforme du Cned (Centre national d'enseignement à distance).

Tunis renforce ses mesures pour limiter la contamination



Les autorités tunisiennes ont annoncé mercredi soir le renforcement des mesures

pour lutter contre la propagation du Covid-19, qui connaît une nette augmentation depuis la semaine

dernière entraînant une situation "dangereuse" dans le pays.

Du 9 au 30 avril, les rassemblements privés et publics sont interdits et les gouverneurs sont appelés à décréter un couvre-feu nocturne du 19h00 à 05H00 locales. Un couvre-feu était déjà en vigueur du 22H00 à 05H00 locales.

Les gouverneurs seront aussi autorisés à décider le confinement des régions "atteignant un niveau dangereux de contamination", a indiqué mercredi lors d'une conférence de presse Hasna Ben Slimane, porte-parole du gouverne-

ment. La même source a annoncé également la fermeture des souks hebdomadaires sur tout le territoire tunisien.

Un auto-confinement obligatoire de cinq jours sera imposé aux personnes venant de l'étranger, qui devront aussi présenter à leur arrivée le résultat négatif d'un test PCR fait 72 heures avant leur voyage, a ajouté Mme Ben Slimane.

Des responsables hospitaliers ont alerté ces derniers jours sur une situation pandémique dangereuse avec une augmentation des contaminations touchant plus de mille

personnes et faisant des dizaines de morts par jour depuis la semaine dernière.

Le taux d'occupation des lits de réanimation a atteint 80% et risque d'augmenter, a ajouté lors de cette conférence de presse le ministre de la Santé Faouzi Mehdi jugeant, lui aussi, la situation actuelle "dangereuse".

Au 6 avril la Tunisie, qui a moins de 12 millions d'habitants, avait enregistré 264.994 cas confirmés dont 9.087 décès depuis mars 2020, selon un communiqué du ministère de la Santé publié mercredi.

Le Parti Socialiste des Travailleurs algériens rejette les prochaines législatives

Le Parti Socialiste des Travailleurs (PST) a annoncé l'intention de boycotter les élections législatives, imposées par le Pouvoir en Algérie. "Sans la construction d'un rapport de force politique préalable au sein de la société, aucune illusion n'est permise quant à la possibilité de réaliser le changement démocratique et social auquel aspirent les masses populaires par voie électorale", explique le PST dans un communiqué.

Dans le contexte actuel, ces élections législatives interviennent au moment où le Hirak populaire, quelques soient ses travers et ses limites, est de retour depuis le 22 février dernier posant de fait la question du choix entre le camp populaire et celui du pouvoir et de sa feuille de route, a ajouté ce parti d'opposition.

Il a relevé que la contestation de la légitimité du pouvoir s'exprime de nouveau par de grandes manifestations populaires dans plusieurs villes du pays. "Comme pour les élections de 2002, qui intervenaient au lendemain du soulèvement populaire du printemps noir de 2001, notre parti n'hésite pas une seconde pour rejeter la mascarade des législatives", souligne le PST.

Il a noté que plus que les consultations précédentes, ces législatives sont déjà disqualifiées sur le plan démocratique par l'ampleur de la répression et des atteintes aux libertés.

Les prétendus gestes d'apaisement se limitant à "gracier" quelques dizaines de détenus politiques sont vite démentis par de nouvelles arrestations et autres harcèlements policiers et judiciaires de militants, de journalistes et de simples manifestants, a-t-il dénoncé.

Pire, des cas de torture et de viol par les services de sécurité sont dénoncés publiquement par d'anciens détenus, a-t-il ajouté, expliquant que les libertés et les droits démocratiques élémentaires d'expression, de manifesta-



tion, d'opinion, d'organisation, de grève sont quotidiennement muselés.

Selon le parti, les médias publics sont toujours fermés à toute critique du régime et leurs plateaux continuent à être monopolisés exclusivement par ses représentants et par ceux qui lui ont manifesté leur allégeance.

Quant à la loi électorale, avalisée par ce même parlement dissout, que le pouvoir lui-même qualifie de corrompu et d'illégitime, elle constitue une autre entrave à une élection honnête et démocratique, regrette-t-il.

Il cite à titre d'exemple, un mode de scrutin visant volontairement la dépolitisation du vote à travers le choix entre les candidats d'une même liste et non pas entre les programmes poli-

tiques.

De ce fait, la prétendue parité entre les hommes et les femmes, ne pourrait-elle pas être remise en cause ? Quant au financement public de candidats au détriment d'autres, et qui légalise de fait une inégalité des chances, ne constitue-t-il pas surtout un subterfuge permettant de financer une éventuelle future majorité parlementaire ?, se demande le parti.

Pour le PST, ces législatives sont une manœuvre visant, comme pour la présidentielle de décembre 2019 et le référendum sur la nouvelle Constitution de novembre 2020, une institutionnalisation de la continuité du régime.

Loin de se limiter à la reconduc-

tion de plusieurs figures ouvertement adeptes d'un 5ème mandat pour Bouteflika, cette continuité du régime se vérifie principalement sur les plans économique et social, fait-il observer.

Il fait remarquer que ce sont les mêmes "réformes" économiques libérales qui consistent à privatiser l'économie et les richesses nationales, notamment les banques publiques et même le sous-sol algérien, permettant à une poignée d'oligarques et de multinationales de s'en accaparer. "Ce sont les mêmes politiques antisociales visant à réduire les salaires, à supprimer les subventions des produits de première nécessité, à réduire les transferts sociaux, à remettre en cause la médecine gratuite, à enfoncer notre jeunesse et

des pans entiers de notre peuple dans le chômage et la précarité sociale", estime-t-il.

Il souligne qu'en résumé, ce sont les mêmes choix néolibéraux qui ont conduit au désastre économique et social que vit l'Algérie et qui ont constitué les raisons profondes du rejet du régime et le soulèvement populaire du Hirak de février 2019.

Dans ce sens, le PST souligne que le recouvrement de la souveraineté populaire passe par l'élection d'une assemblée constituante souveraine et représentative des aspirations démocratiques et sociales de la majorité du peuple que constitue les travailleurs, les chômeurs, les femmes, les petits pay- sans et tous les démunis.

Le Premier ministre britannique condamne les violences en Irlande du Nord

Le Premier ministre britannique Boris Johnson a condamné une nouvelle nuit de violences en Irlande du Nord, après que des manifestants ont lancé des cocktails Molotov et qu'un bus a été incendié à Belfast dans la nuit de mercredi à jeudi.

Ces violences surviennent après une semaine d'émeutes qui montrent que le feu couve dans la province britannique, où les conséquences du Brexit créent un sentiment de trahison chez les unionistes attachés à la cou-

ronne.

La foule s'est rassemblée sur Lanark Way, à Belfast, "où un autobus a été incendié", ont indiqué les services de police nord-irlandaises. "La façon de résoudre les différends est par le dialogue et non par la violence ou la criminalité", a tweeté Boris Johnson tard mercredi tout en faisant part de sa "profonde préoccupation".

Des incendies ont été signalés sur Lanark Way, où d'énormes barrières métalliques séparent deux quartiers catho-

lique et protestant, selon la correspondante de la BBC. "Des centaines de personnes de chaque côté ont jeté des cocktails Molotov", a-t-elle tweeté. L'arrivée de la police a fait considérablement diminuer les violences, a-t-elle ajouté.

La circulation du métro dans la région a été suspendue, a indiqué l'agence Press Association.

La Première ministre nord-irlandaise Arlene Foster a déclaré: "Il ne s'agit pas d'une protestation. C'est du vanda-

lisme et une tentative de meurtre. Ces actions ne représentent l'unionisme ni le loyalisme".

La semaine dernière, des violences ont d'abord éclaté dans la ville de Londonderry, avant de gagner un quartier loyaliste de Belfast et à ses environs pendant le week-end de Pâques.

Ces incidents font resurgir le spectre des trois décennies sanglantes des "Troubles" entre républicains et unionistes, qui ont fait 3.500 morts.

L'accord de paix signé en 1998 a estompé la frontière

entre la province britannique et la République d'Irlande, mais le Brexit est venu fragiliser le délicat équilibre, en nécessitant l'introduction des contrôles douaniers entre Royaume-Uni et Union européenne.

Après d'âpres négociations, Londres et Bruxelles sont parvenus à s'accorder sur une solution, le protocole nord-irlandais, qui permet d'éviter le retour à une frontière physique sur l'île d'Irlande en déplaçant les contrôles dans les ports nord-irlandais.

Les chants guerriers, l'autre bataille qui fait rage au Yémen

"Marib est pour nous, pas pour vous, hypocrites!": dans le conflit qui ravage le Yémen, les belligérants usent de tous les moyens, y compris celui du "Zamil", un chant guerrier bref et percutant hérité d'une vieille tradition tribale.

Cette guerre des mots ponctue les combats qui durent depuis plus de six ans entre les rebelles Houthis -- soutenus par l'Iran et au pouvoir dans une majeure partie du Nord, notamment la capitale Sanaa --, et les forces du gouvernement, repliées au Sud et appuyées par l'Arabie saoudite.

Les "Zawamil" (pluriel de "Zamil"), poèmes chantés ne dépassant pas deux vers, sont très écoutés dans l'ensemble du pays et servent à soutenir le moral des troupes tout en sabotant celui de l'adversaire.

Ils se sont multipliés avec l'intensification, ces dernières semaines, des combats autour de Marib, dernier bastion du gouvernement dans le Nord que les rebelles cherchent à arracher. Ils sont épaulés pour cela par Eissa al-Leith, le plus célèbre faiseur de "Zawamil". "Marib est pour nous, pas pour vous, hypocrites, qui avez vendu votre religion et votre nation pour des riyals (saoudiens)", dit un "zamil", produit et diffusé en boucle par les rebelles.

Pour motiver les combattants, les hymnes guerriers sont diffusés en continu à la télévision et sur les stations de radio locales. Des millions de Yéménites les ont aussi écoutés sur le site de partage de vidéos YouTube et la plate-forme de distribution audio SoundCloud. Ces chants sont régulièrement interprétés lors des réunions tribales où les hommes parlent politique en mâchant des feuilles euphorisantes de Qat, mais aussi pendant les mariages.



Selon Ahmed al-Arami, directeur exécutif du Centre d'études Arabia Felix, les "Zawamil" sont "la seule forme de musique que les Houthis autorisent".

Issus de la minorité des Zaïdites, une branche du chiïsme, les rebelles se sont rapprochés idéologiquement de l'Iran, partageant la même hostilité à l'égard des Etats-Unis et d'Israël. Dans les zones qu'ils contrôlent, ils appliquent des règles sociales strictes en matière d'habillement, de ségrégation des sexes et de divertissement. "Cette forme d'art est dans une large mesure similaire dans son rôle et son objectif aux hymnes foudroyants des groupes jihadistes et isla-

mistes en général, tels que le Hezbollah, Al-Qaïda et le Hamas", explique Ahmed al-Arami à l'AFP.

Les rebelles utilisent dans ces chants "des termes du discours (politique) sur lesquels les masses s'accordent, comme la question palestinienne, pour faire croire aux combattants qu'ils se battent pour la mosquée Al-Aqsa et pas seulement pour Marib", poursuit le chercheur.

L'hymne "Marib est pour nous" promet aussi la "libération d'Al-Aqsa de l'occupation" et la "victoire à Al Qods", territoire occupé par l'armée israélienne depuis 1967. "Qui d'autre que l'Amérique a soutenu les frappes sur les maisons?", fustigent les re-

belles dans un hymne intitulé "L'Amérique tête de serpent".

Les forces progouvernementales s'en prennent également aux Houthis avec leur "Zawamil", mais, selon M. Arami, sans égaler la virulence et la sophistication de leurs adversaires.

Dans leur hymne, "Les hommes libres de Marib", datant de fin 2020, elles affirment que l'armée yéménite "va donner une leçon aux petits-enfants de Khomeini", en référence au père de la révolution iranienne.

Les forces progouvernementales ont également recours à une autre forme de chant connue sous le nom de "Cheila", poésie lyrique po-

pulaire dans le sud de l'Arabie saoudite et dans d'autres pays du Golfe, similaire au "Zamil" par ses rythmes rapides.

Plusieurs compositeurs et chanteurs de Sanaa, la capitale aux mains des Houthis, ont refusé de parler à l'AFP de leur "Zawamil" mais la chaîne Al-Masirah, détenue par les rebelles, les a qualifiés d'élément majeur de la "guerre" contre le gouvernement. "Un millier de Beethoven n'ont pas pu inventer (le "Zamil"), dont les paroles sont des sonnets que mille Shakespeare n'ont pas pu composer", s'est vantée Al-Masirah avant de conclure que le "Zamil (était) une arme intercontinentale".

Tirs lacrymogènes de l'armée béninoise contre des manifestants



Des soldats béninois ont fait usage de gaz lacrymogènes jeudi pour disperser des manifestants qui bloquaient la principale route de Save, dans le centre du Bénin, pour protester contre la "confiscation" de l'élection présidentielle de dimanche par le président sortant Patrice Talon, a constaté une journaliste de l'AFP.

Depuis lundi, des protestataires bloquent les routes du nord et du centre du Bénin pour dénoncer l'absence de l'opposition pour ce scrutin qui doit offrir un second mandat au président Talon.

Une colonne de véhicules militaires est arrivée au petit matin dans la ville de Save et les soldats ont commencé à déblayer les barrières montées par de jeunes protestataires au travers des routes.

Les militaires ont tiré des grenades de gaz lacrymogènes pour tenir à distance les manifestants qui tentaient d'occuper la chaussée, a constaté une journaliste de l'AFP. "Les militaires sont arrivés au barrage, ils ont tiré en l'air pour faire peur aux manifestants qui étaient encore là. Les deux gros camions qui bloquaient la route ont été déplacés par leur chauffeur, mais il restent de gros troncs d'arbre sur la voie", a affirmé à l'AFP Michaela un transporteur béninois coincé depuis la veille à Save.

Elu une première fois en 2016, le président Talon est accusé par ses détracteurs d'avoir éliminé toute opposition pour le scrutin de dimanche qui le voit opposé à deux candidats quasiment inconnus des électeurs béninois.

La fin du temps des amateurs pour la NCAA



La semaine dernière, alors que le championnat de basket-ball «March Madness» de la National Collegiate Athletic Association tirait à sa fin, la Cour suprême des Etats-Unis a entendu une affaire intentée par Shawne Alston, un ancien joueur de football universitaire, contre la NCAA. Alston affirme que la NCAA ne peut restreindre certains types de rémunération pour les étudiants athlètes. Mais l'affaire met en évidence une plainte plus large et qui mijote depuis longtemps: au nom de la préservation de l'amateurisme dans les sports universitaires, la NCAA gère un système d'exploitation qui permet à une poignée d'universités de gagner des millions de dollars grâce au travail de joueurs qui ne même pas rémunérés.

La Cour est confrontée à un paradoxe. Tout le monde convient que la NCAA devrait être autorisée à préserver les sports amateurs, qui par définition doivent être non rémunérés pour les joueurs. Mais, comme les étudiants athlètes n'ont pas le droit de partager les revenus de la télévision et du box-office, cet argent est entièrement versé aux universités, qui, à leur tour, versent souvent des salaires de plusieurs millions de dollars aux entraîneurs.

Dans toute autre partie de l'économie, un accord entre les employeurs pour supprimer l'indemnisation des travailleurs est illégal. Les sports amateurs sont légaux, bien sûr, mais c'est parce qu'ils sont normalement - en termes d'économistes - des exemples de consommation (les gens le font pour le plaisir) plutôt que de production (les gens le font pour permettre à d'autres de consommer un produit de divertissement).

Pour comprendre cette distinction, supposons que des propriétaires de théâtre se soient mis d'accord entre eux

pour ne pas payer les acteurs, musiciens et autres artistes qui se produisent dans leurs salles devant un public payant. Les théâtres pourraient faire valoir qu'ils sont dans le domaine du «théâtre amateur», ce qui implique qu'ils ne pourraient pas payer les artistes même s'ils le voulaient. Faisant face à des coûts de main-d'œuvre nuls, ils pourraient engranger des bénéfices sur le dos d'artistes en difficulté qui sont prêts à accepter des concerts par amour de leur métier et par l'espoir d'une carrière d'acteur professionnel, tout en subsistant grâce aux salaires des emplois de jour en tant que serveurs et baristas. Heureusement pour les artistes, les lois antitrust américaines interdiraient ce régime de suppression des salaires, qui nuit non seulement aux acteurs, mais, contrairement aux apparences, aux consommateurs également. Tôt ou tard, tous les acteurs qui ne pouvaient pas se permettre de travailler gratuitement cesseraient simplement d'agir, ce qui se traduirait par moins de théâtre globalement, et donc moins de choix et des prix plus élevés pour les consommateurs. Ce type de régime anticoncurrentiel, qui nuit à la fois aux travailleurs et aux consommateurs, est précisément le comportement auquel la loi antitrust tente de mettre fin.

L'affaire Alston est un peu plus compliquée, car la NCAA gère des ligues sportives. La loi reconnaît que lorsque les entreprises possèdent des équipes qui s'affrontent, elles devraient être autorisées à conclure des accords pour garantir que le jeu entre équipes soit juste et excitant. Par conséquent, les ligues sportives professionnelles sont autorisées à plafonner le montant d'argent que les équipes peuvent dépenser pour les salaires des joueurs, de sorte que les équipes des grands marchés n'obtiennent pas un avantage insurmontable simplement en dépensant

plus d'argent pour attirer les meilleurs joueurs. Mais en retour, les équipes acceptent de partager les bénéfices avec les joueurs, sur la base de contrats négociés par les syndicats de joueurs.

La défense de la NCAA se résume donc à l'affirmation selon laquelle les fans de football collégial et de basket-ball arrêteraient de regarder si les universités commençaient à payer leurs joueurs ce qu'ils pouvaient commander sur le marché ou par le biais d'accords équitables négociés entre les équipes et les joueurs syndiqués. Dans le langage de l'économie et du droit, le jeu amateur est un «produit» qui diffère fondamentalement du jeu professionnel, et les gens continueront de le payer tant qu'il conservera cette qualité.

Mais est-ce vrai? Une telle situation n'existe nulle part ailleurs dans l'économie. Les patients ne veulent pas que leurs médecins travaillent sans rémunération, et les consommateurs n'exigent pas que les voitures et les ordinateurs qu'ils achètent soient fabriqués par des ouvriers non rémunérés. Au contraire, la plupart des gens se méfieraient de cette idée, tout comme beaucoup participent déjà au boycott des entreprises qui utilisent une main-d'œuvre étrangère sous-payée ou autrement maltraitée. Presque tout le monde convient en principe que les travailleurs devraient être payés d'une manière équitable pour leur travail.

L'idée bizarre que les consommateurs aiment regarder le football et le basket-ball universitaires précisément parce que les participants ne sont pas rémunérés est enracinée dans l'histoire idiosyncratique de l'athlétisme universitaire, qui a généré des associations culturelles que la NCAA a impitoyablement exploitées. Il fut un temps où ces sports étaient vraiment amateurs, parce que les universités n'en tiraient pas ou très peu d'argent. Mais dans le cas du

football et du basket-ball, la situation a progressivement changé, en raison d'un certain nombre de facteurs largement aléatoires (après tout, la plupart des autres sports universitaires ont encore un public restreint et ne génèrent pas de revenus).

Un peu comme la lutte professionnelle, l'attrait du football collégial et du basket-ball repose sur une fiction soigneusement cultivée: les joueurs sont des érudits qui jouent par amour du jeu. Le public de la fiction n'y croit pas vraiment. Les scandales impliquant des joueurs payés sous la table ont fait éclater cette illusion. Mais la base juridique des restrictions de la NCAA continue néanmoins à en dépendre.

Que se passerait-il si les tribunaux arrêtaient d'approuver la fiction? Pour commencer, ils ne pouvaient plus tolérer les violations de la loi antitrust par la NCAA. Les travailleurs qui équipent actuellement les équipes de football et de basket-ball des collèges devraient alors recevoir un salaire équitable de la part des universités qui les embauchent, tout comme les professionnels de l'informatique, les agents de conservation et les professeurs.

Ou bien, les universités pourraient cesser de rivaliser pour les joueurs en leur offrant des logements somptueux et des avantages sous la table. Au lieu de cela, les jeunes talentueux auraient le choix entre rejoindre des équipes sportives professionnelles (qui se multiplieraient probablement dans les systèmes élargis de ligues mineures) et obtenir une éducation tout en pratiquant leur sport après les cours, juste pour le plaisir. Serait-ce si mauvais?

Par Eric Posner

Professeur à la faculté de droit de l'Université de Chicago et auteur de The Demagogue's Playbook: The Battle for American Democracy from the Founders to Trump



Une nouvelle donne pour les travailleurs informels

À début des années 1930, le président américain Franklin D. Roosevelt a introduit le New Deal pour tenter de lutter contre les effets de la Grande Dépression. Le programme reposait sur trois piliers principaux: l'aide (pour les chômeurs), la reprise (de l'économie et la création d'emplois) et la réforme (par le biais de nouvelles réglementations et de programmes de protection sociale).

La crise de Covid-19 présente une opportunité pour un autre New Deal - celui qui reconnaît, protège et soutient les travailleurs informels, qui représentent 61% de la main-d'œuvre mondiale mais n'ont pas d'assurance maladie, de congé de maladie payé ou de retraite. La plupart de ces travailleurs produisent des biens essentiels tels que la nourriture, le lait, les vêtements, les chaussures et le logement, ou fournissent des services essentiels comme les soins de santé, la garde d'enfants, les soins aux personnes âgées, le nettoyage, la livraison, le transport, la gestion des déchets et la distribution de nourriture.

Le caractère indispensable de ces emplois, que la pandémie a mis en évidence, appelle à une stratégie reposant sur les mêmes piliers que FDR défendait - secours, redressement et réforme - mais visant tous à aider les travailleurs informels. Pourtant, de nombreux aspects des mesures actuelles de relance mise en place par les gouvernements menacent les travailleurs informels.

Début 2020, l'Organisation internationale du travail a prédit que la pandémie de Covid-19 et les verrouillages y associés détruiraient ou mineraient les moyens de subsistance de 80% de la main-d'œuvre informelle mondiale, soit 1,6 milliard de travailleurs. De même, une étude de 12 villes à travers le monde (WIEGO) a révélé que 70% des travailleurs informels interrogés n'avaient aucun revenu pendant les périodes de blocage. Beaucoup ont

donc dû réduire leurs dépenses, épuiser dans leur épargne, hypothéquer ou vendre des actifs et s'endetter davantage, ce qui a handicapé leurs perspectives de reprise économique.

L'étude WIEGO a également révélé que les réponses des gouvernements aux secours contre la Covid-19 ont été faibles et inégales, reflétant des failles préexistantes dans les politiques sociales et la protection sociale. Un travailleur à domicile de Plevén, en Bulgarie, a souligné que le gouvernement avait proposé de nombreuses mesures de secours, mais pas pour l'économie informelle. «L'une des principales conditionnalités (pour l'allègement) est le paiement des cotisations de sécurité sociale», a-t-il déclaré. «Beaucoup de nos membres [de HomeNet Europe de l'Est] ne paient pas. C'est pourquoi nous n'avons reçu aucun soutien». De même, le secrétaire de la Kpone Landfill Waste Pickers Association à Accra, au Ghana, a déclaré que «nous n'avons reçu aucun soutien du gouvernement».

Les gouvernements ont tendance à favoriser les sociétés et les entreprises formelles par rapport à l'économie informelle lors de la levée ou de l'assouplissement des restrictions. Mais pourquoi les centres commerciaux devraient-ils être autorisés à rouvrir alors que les marchés de rue ne le sont pas? Pourquoi les restaurants, mais pas les vendeurs ambulants, devraient-ils être autorisés à utiliser les trottoirs et les aires de stationnement pour servir de la nourriture? Pire encore, de nombreux gouvernements utilisent la crise du Covid-19 comme prétexte pour arrêter les travailleurs informels, les expulser des rues, des décharges et des espaces publics, et détruire leur équipement. Les décideurs politiques poussent également à adopter des mesures destinées à supprimer les travailleurs informels et les activités qui leur fournissent leurs moyens de

subsistance.

De plus, il est de plus en plus évident que les fonds de secours et les plans de relance des gouvernements sont capturés par les élites économiques - pas par les chômeurs ou les propriétaires de petites entreprises auxquels ils étaient destinés, et encore moins par les travailleurs informels à la base de la pyramide économique. Aux États-Unis, les grandes entreprises ont contracté des prêts fédéraux sur les salaires destinés aux petites entreprises. En Inde, les grandes entreprises ont réussi à faire pression pour augmenter le seuil d'investissement des entreprises de taille moyenne afin qu'elles puissent bénéficier de prêts destinés aux micro, petites et moyennes entreprises.

Une étude de la Banque mondiale publiée en février 2020, juste au moment où la pandémie est arrivée, a révélé que près d'un sixième de l'aide étrangère destinée aux pays les plus pauvres du monde coulait sur des comptes bancaires dans de riches paradis fiscaux. Mais les institutions financières internationales et les gouvernements nationaux estiment que le soutien du secteur privé est essentiel à la reprise économique et ont ainsi fourni aux entreprises des milliards de dollars pour les aider à continuer à fonctionner et à maintenir des emplois pendant la crise.

La communauté internationale doit reconnaître que les secteurs privé et public réunis représentent moins de la moitié de tous les emplois dans le monde et un peu moins de 20% des unités économiques. Pourquoi ne pas injecter des fonds de secours et de redressement dans la large base de la pyramide économique plutôt que dans la pointe - et construire une juste reprise par le bas?

Le monde est confronté à une crise existentielle qui pose des questions fondamentales sur l'opportunité de faire passer les personnes et la nature avant les pro-

priétaires de capital et de technologie, et de protéger les droits des défavorisés ou les intérêts de l'élite politique et économique. C'est un moment déterminant: la communauté mondiale suivra-t-elle l'appel mondial pour la justice sociale et économique?

Un New Deal pour les travailleurs informels est vital pour lutter contre les injustices raciales et économiques exposées et exacerbées par la crise de Covid-19. Il doit affronter les discours dominants qui stigmatisent les travailleurs informels comme un problème. Et cela devrait commencer par deux engagements fondamentaux qui ne nécessitent pas de ressources financières importantes, mais plutôt un changement de mentalité.

Le premier est de ne pas nuire. Les gouvernements devraient cesser de harceler, d'expulser et d'exproprier les travailleurs informels dont la vie même a été menacée pendant la crise. Comme l'ont déploré les travailleurs informels du monde entier au plus fort des verrouillages du Covid-19: «Nous mourrons de faim, pas du virus». Le deuxième engagement devrait être orienté vers nous sans nous. Les gouvernements devraient considérer les travailleurs informels comme des acteurs économiques légitimes et inviter leurs dirigeants à s'asseoir lors des discussions et de la planification des secours, du redressement et des réformes. Si tous les dirigeants nationaux et les agences intergouvernementales honorent ces engagements, le monde peut surmonter la crise de Covid-19 d'une manière qui garantisse un avenir meilleur et plus juste pour tous.

Par Marty Chen

Conseillère principale à Women in Informal Employment: Globalizing and Organizing (WIEGO) et chargée de cours en politiques publiques à la John F. Kennedy School of Government de l'Université Harvard

Mots flechés

Par Abou Salma

JeuX & Loisirs

PÉNAT-ES	DE BAS EN HAUT: POGNE	CRACK TERME ANGLAIS	STÉRILET ÉPÉE	PIGE LA PREMIÈRE DAME	HURLE-MENT	LOIN DU PODIUM
PANCARTE					NOTE PAS PRO	
EN CRISE		A LA GOMME FIN DE PARTIE		INUTILE		
CHEF D'UNE BANDE			GRECQUE	PRÉPOSITION VENTILÉ		FLOTTE
			RÉCUSA SACRÉ		LETTRES DE BRETAGNE	
ÉMERVÉILLÉ	HERBE À FLEURS BLEUES	BAC			LETTRES D'INFORMATION	
			LETTRES D'ÉRASME		RADINERIE TÊTE DE MELON	
PARTIR DE BAS EN HAUT: CLIQUE		DE BAS EN HAUT: PETITE QUANTITÉ	POSSESSIF	EN GREVE UNITÉ DE VALEUR	FIN DE PARCOURS	QUI A UNE FIN
			CONNU NOTE		COMPLIQUÉ BOUCLIERS	
BIEN FAMILIER	PASSAT POTE					
STUPIDE VAGUE			CENTIME	ADVERBE	FIN DE VERBE	FORME D'AVOIR
			CRITIQUE			
NÉOPHYTE				SUITE		

Solution mots flechés d'hier

ANIMÉ	A	ALANOTTE	ANTENNE DE SÉRIALISÉ	C	FLIC	A	AD. HÉR. PRO. HÉR. PRO. HÉR. PRO.	E	PRÉCISE	LA FLE	MOUÉ
GRAND BANC	B	BAROUF					PROFANE	CRUE			
CONTRE DÉFENSE	S	R	DRONES					OURS			
MOUÉ EN FIANÇAIS	H	E	A					U			LA
LA	C	EN	S					SOIR			E
IMPRES	V	S	E					T			U
ORIGINE	M	I	O					R			A
PROFANE	O	U	T					R			E
LA	O	N	D					E			R
AGRIC	R	S	A					G			L
LA	D	O	B					R			A
LA	E	M	R					A			S

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumein Warrach
Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Correspondants
Ahmadou El Katab (Layoume)
Abdelali Khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdolkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

Responsable des ressources
Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaiter
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier DE PRESSE 130/64

Site web: www.libe.ma

E-mail: Libération@libe.ma
Téléphone: 0522 61.94.04
0522 62.32.32
Fax de la rédaction: 0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail: annoncesliberation@libe.ma



Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I											
II											
III											
IV											
V											
VI											
VII											
VIII											
IX											
X											
XI											

HORIZONTALEMENT

- I. Passe-partout pour un cadre.
- II. Antichoc.
- III. Néné - Boîte à boîtes.
- IV. Très tendance - Rejetées - Scizième grecque.
- V. Supprimer la partie haute - Acide.
- VI. Pronom - A l'envers : as du barreau pour des maîtres chanteurs.
- VII. Papier de cuisine - Pour un docteur, pas pour un toubib - Entrée de service.
- VIII. Anti- médailles... - Système global pour les communications.
- IX. Grand pour des maçons - Donne trop de liquide.
- X. Pas à un jour près - Fils tordus ensemble.
- XI. Défrichage.

VERTICALEMENT

- 1. Bonne à draguer.
- 2. Faire un tas de choses.
- 3. Partie de bridge - Sont bien ensemble.
- 4. Grec devenu lyonnais - Multiplier.
- 5. A l'envers : valeur mobilière - Prendre la tête.
- 6. Mises en caques - Commencent à utiliser.
- 7. Tuile - Se promener dans la salle des pas perdus - N'arrondit pas les angles.
- 8. Allas jusqu'au bout - Un échec quand on l'a dedans - Il a besoin d'un pro pour la grammaire.
- 9. Un lien sans queue ni tête - Les 4 saisons - Qualifie un film sanglant.
- 10. Terme qui met un terme.
- 11. Grosse fatigue.

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I	A	N	T	I	V	I	R	U	S
II	N	O	U	V	E	A	U	N	E
III	T	U		A	S	S	I	E	D
IV	I	V	A	N		I	S	S	U
V	D	E	C	H	E		S		C
VI	A	A		O	R	I	E	N	T
VII	T	U	B	E	S		L	E	E
VIII	E	T	A			M	E	N	U
IX	R	E	S	T	A	U	R	E	R

Grilles de sudoku

Facile

1		7	9		3			
	4		5		1		8	
		9	7				6	1
6			3				5	
8	1						3	7
	3			4				8
5	2				6	4		
	6		4		5		7	
			2		9	5		6

Moyen

			6			3		9
			9	1		8	2	
		7						
		5		8		1	7	
7			2		5			3
	8	2		7		6		
						7		
	6	1		5	3			
8	3			2				

Difficile

9	4		7					2
	2		9	1			5	
		7				6		
4				6	5			
				2				
			8	7				4
		9				3		
	7			8	3		2	
3				1		7	5	

Expert

	3			1		9		
			5			1		
2			6					8
4	9		2		1			
				3				
			4		8		6	1
9					2			5
		8			7			
	4		5				7	

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

1	6	5	3	7	8	2	9	4
8	7	4	9	1	2	6	3	5
2	3	9	4	6	5	7	1	8
5	8	3	2	9	1	4	6	7
4	2	6	8	3	7	9	5	1
9	1	7	5	4	6	8	2	3
3	9	2	7	5	4	1	8	6
6	4	8	1	2	3	5	7	9
7	5	1	6	8	9	3	4	2

Moyen

8	1	2	3	5	7	6	4	9
6	5	7	9	4	2	3	1	8
9	4	3	8	1	6	2	7	5
1	3	8	5	2	9	7	6	4
2	6	5	4	7	8	9	3	1
4	7	9	6	3	1	8	5	2
5	2	1	7	8	3	4	9	6
7	9	4	2	6	5	1	8	3
3	8	6	1	9	4	5	2	7

Difficile

9	7	6	4	3	5	2	8	1
2	4	3	1	7	8	6	5	9
8	1	5	6	9	2	4	7	3
4	5	1	7	6	9	3	2	8
7	8	9	2	4	3	1	6	5
3	6	2	8	5	1	7	9	4
1	9	4	5	2	7	8	3	6
6	3	7	9	8	4	5	1	2
5	2	8	3	1	6	9	4	7

Expert

8	9	4	1	6	3	7	2	5
7	5	6	9	2	4	1	8	3
3	2	1	5	8	7	4	9	6
6	1	9	8	3	2	5	4	7
4	8	2	7	5	1	6	3	9
5	3	7	4	9	6	2	1	8
2	4	3	6	7	8	9	5	1
9	6	8	2	1	5	3	7	4
1	7	5	3	4	9	8	6	2

Le dirham s'apprécie de 0,12% face au dollar

Le dirham a marqué, au cours de la semaine allant du 29 mars au 02 avril 2021, une appréciation face au dollar de 0,12% à 9,046, selon Attijari Global Research (AGR).

Cette évolution est expliquée exclusivement par un effet marché de -0,11% contre -0,01% pour l'effet panier, indique AGR dans sa note hebdomadaire "MAD Insights - Currencies", précisant que le spread entre le cours de référence du dirham et son cours central se creuse de 10,7 points de base en une semaine, passant à -4,11%.

Toutefois, rapporte la MAP, la position de change des banques s'est contractée cette semaine à 1,4 milliard de dirhams (MMDH), contre une moyenne de 3,4 MMDH une semaine auparavant. A l'origine, un effet rattrapage assez important des flux import sur le marché des changes au cours de la même période, selon la même source.

"Nous continuons de privilégier les stratégies de couverture pour faire face à la volatilité du dirham face aux principales devises de référence", soulignent les analystes d'AGR, recommandant aux Corporates exportateurs de couvrir le dirham dans l'optique de son appréciation sur un horizon de 3 mois.

Tenant compte de la poursuite du creusement des spreads de liquidité et de l'appréciation du dirham au cours de cette semaine, les analystes ont maintenu leur scénario d'appréciation du dirham face au dollar, tout en révisant légèrement à la baisse leurs prévisions sur 2 et 3 mois.

Ainsi, ils anticipent une reprise des opérations export ramenant les niveaux de liquidité actuels du marché à des seuils plus confortables et prévoient une appréciation du dirham face au dollar à horizons 1, 2 et 3 mois. Face à l'euro, celui-ci se déprécierait à horizons 1, 2 et 3 mois par rapport à son niveau actuel.

Le dirham s'apprécierait face au dollar de 1,3%, 1,1% et 1% à horizons 1, 2 et 3 mois par rapport à un niveau actuel de 9,05. La parité USD/MAD se situerait ainsi à 8,92, 8,94 et 8,95 à horizons 1, 2 et 3 mois, contre une prévision initiale de 8,92, 8,95 et 8,98.

Les niveaux de dépréciation du dirham face à l'euro atteindraient 1,3%, 1,5% et 1,6% à horizons 1, 2 et 3 mois. Par conséquent, la parité EUR/MAD s'établirait à 10,80, 10,82 et 10,83 contre une prévision initiale de 10,80, 10,83 et 10,87 sur les mêmes périodes et contre un cours actuel de 10,66.

Hausse des exportations du secteur automobile et des phosphates à fin février



A fin février 2021, les exportations ont enregistré une baisse de 2,5% (1,24 milliard de dirhams) touchant principalement les ventes du textile et cuir et celles de l'aéronautique et dans une moindre mesure celles de l'agriculture et agro-alimentaire.

Cette baisse a toutefois été atténuée essentiellement par la hausse des ventes du secteur automobile et celles des phosphates et dérivés, a relevé l'Office des changes dans son bulletin sur les indicateurs des échanges extérieurs du mois de février 2021.

En effet, les exportations du secteur automobile ont enregistré un accroissement de 4,1% (+613 MDH) au terme des deux premiers mois de l'année 2021, a-t-il indiqué. Le chiffre d'affaires est passé de 15,12 milliards de dirhams en février 2020 à 15,74 milliards de dirhams en février 2021.

Cette évolution provient, principalement, des ventes du segment «construction» qui se sont accrues de 8,6% à fin février 2021, passant de 5,87 milliards de dirhams en février 2020 à 6,38 milliards de dirhams en février 2021. Ce qui correspond à un gain de +505MDH.

L'Office note toutefois que la hausse des exportations de l'automobile a été ralentie par les ventes du segment «câblage» et du segment «intérieur véhicules et sièges» qui ont accusé une baisse

respective de 3,7% (213 MDH) et 2,2% (35 MDH) au cours de cette même période.

Malgré ce ralentissement, la même source indique que la part du secteur des exportations de l'automobile dans le total des exportations a gagné 2 précieux points passant de 29,7% à fin février 2020 à 31,7% à fin février 2021.

A titre de comparaison, les exportations du secteur automobile s'étaient établies à 6,91 milliards de dirhams à fin janvier 2021 contre 7,81 milliards de dirhams une année auparavant, soit -11,6% ou -904MDH.

Dans un précédent rapport relatif aux données du premier mois

de l'année, l'Office des changes avait attribué cette évolution principalement aux ventes du câblage (-12,2% ou -397MDH) et de la construction qui avaient alors reculé respectivement de 12,2% (-397MDH) et 14,3% (-389MDH).

Cette évolution avait été aussi attribuée à la diminution des ventes de l'intérieur des véhicules et sièges (-19,4%), selon les chiffres publiés, cette fois-ci, par la Direction des études et des prévisions financières (DEPF), relevant du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'administration (N°289 du mois de mars 2021).

Après analyse de l'évolution du secteur, les statistiques montraient que la part de ce secteur dans le total des exportations s'était établie à 28,8% à fin janvier 2021 contre 30,9% un an auparavant.

En ce qui concerne les exportations des phosphates et dérivés, il ressort des chiffres publiés par l'Office qu'elles ont augmenté de 7,9% ou de +526MDH au terme du deuxième mois de cette année. En effet, le chiffre d'affaires du secteur est passé de 6,61 milliards de dirhams en février 2020 à 7,14 milliards de dirhams à février 2021.

Rappelons que les exportations de phosphates et dérivés avaient déjà contribué à atténuer la baisse des exportations (-5,2%)

au cours du mois de janvier 2021. Comme l'avait relevé la DEPF, le chiffre d'affaires à l'export de ce secteur s'était raffermit de 12,6% à 3,5 milliards de dirhams, « conforté par l'appréciation des ventes à l'étranger des dérivés de phosphates de 22,1% ».

D'après le bulletin sur les indicateurs des échanges extérieurs de janvier dernier, cette évolution provenait « principalement de l'accroissement des ventes de l'acide phosphorique de 44,8% ou +317MDH et celles des engrais naturels et chimiques de 13,1% ou +234MDH ». Alors que les exportations des phosphates accusaient une baisse de 27,9% (-164MDH).

Selon la même source, la part de ce secteur dans le total des exportations avait gagné 2,2 points passant de 12,2% à fin janvier 2020 à 14,4% à fin janvier 2021.

Pour rappel, à fin février 2021, les échanges commerciaux de marchandises au titre des deux premiers mois de 2021 se sont caractérisés, en glissement annuel, par une baisse des exportations de 1,2Md DH (-2,5%) moins importante que celle des importations (-6Mds DH ou -7,4%).

Ce qui a conduit à un allègement du déficit commercial de 15,9% ou de 4,7Mds DH. Tandis que le taux de couverture s'est amélioré de 3,3 points en s'établissant à 66,5%.

Alain Bouithy



Une évolution qui atténue la baisse globale des exportations

L'encours de la dette extérieure publique atteint 374,3 MMDH en 2020

L'encours de la dette extérieure publique s'est établi à 374,3 milliards de dirhams (MMDH) au terme de l'année écoulée, indique la Direction des études et des prévisions financières (DTFE) relevant du ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration.

Cet encours se répartit sur 199,5 MMDH pour le Trésor et 174,8 MMDH pour les autres emprunteurs publics, précise la DTFE qui vient de publier son bulletin trimestriel de la dette extérieure publique. S'agissant des tirages sur emprunts extérieurs publics, ils ont porté sur un volume global de 75,8 MMDH en 2020, relève la même source, soulignant que 62,9 MMDH ont été mobilisés par le Trésor, dont 13,1 MMDH pour les appuis aux réformes, 10,1 MMDH au titre des mesures d'atténuation des

impacts de la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19) et 2,2 MMDH pour les projets du budget.

Il s'agit aussi de 12,9 MMDH au profit des projets des établissements et entreprises publics (EEP), Collectivités territoriales (CT) et Institutions d'utilité publique (IUP), ajoute la DTFE. Pour ce qui est du service de la dette extérieure publique, il s'est établi à 41,4 MMDH (24 MMDH ont été réglés par le Trésor et 17,4 MMDH par les autres emprunteurs publics). La répartition par devises fait ressortir une domination de l'euro avec un part de 60,7%, suivi du dollar américain (29,8%) et du yen japonais (3%). Par emprunteurs, le Trésor détient 53,3% du portefeuille de la dette extérieure publique contre 45,7% pour les EEP.

Le déficit de la liquidité bancaire se creuse à 71,1 MMDH

Le déficit de la liquidité bancaire s'est creusé davantage, durant la semaine allant du 25 au 31 mars, pour se situer à 71,1 milliards de dirhams (MMDH), en hausse de 6% par rapport à une semaine auparavant, selon BMCE Capital Research (BKR).

Cette évolution s'explique vraisemblablement par la hausse de la circulation fiduciaire à l'occasion de la paie des employés et des fonctionnaires en fin du mois, indique BKR dans sa lettre monétaire et obligatoire pour la semaine allant du 25 au 31 mars.

Dans ce sillage et après son conseil trimestriel de la politique monétaire, Bank Al-Maghrib (BAM) a satisfait 100% de la demande des banques en injectant près de 28,63 MMDH sous forme d'avances à 7 jours, soit 1,86 MMDH de plus par rapport à la semaine précédente, poursuit la même

source.

En parallèle, BAM a renforcé son dispositif à long terme à travers l'émission de 7,3 MMDH en prêts garantis et près de 15,02 MMDH en pensions livrées.

De son côté, l'argentier du Royaume s'est montré plus dynamique sur le marché monétaire comparativement à une semaine plus tôt avec le lancement de 12 opérations de placement de ses excédents de trésorerie pour un encours quotidien moyen de 9,3 MMDH, fait savoir BKR.

Sur la prochaine semaine s'étalant du 01 au 08 avril, BAM augmentera davantage son dispositif d'intervention sur le marché monétaire à travers l'émission de 6,84 de plus par rapport à la semaine précédente sous forme d'avances à 7 jours, soit un total de 35,47 MMDH.

Les résultats des banques impactés par le coût du risque

Face à une crise sanitaire et économique d'une ampleur inédite, les banques, placées au premier rang pour gérer les demandes de financements nouveaux et les différentes mesures de soutien et d'accompagnement gouvernementales, ont dû adopter une politique de provisionnement anticipative et prudente.

Le coût du risque, qui représente les provisions passées par les banques pour faire face à d'éventuels accidents de remboursement des crédits accordés, a été multiplié en moyenne par deux pour la plupart des banques de la place, ce qui a, par ricochet, rogné leurs bénéfices, rapporte la MAP.

Selon les calculs de la société de recherche BMCE Capital Re-

search (BKR), le résultat net part du groupe (RNPG) des six banques cotées en Bourse de Casablanca s'est dégradé de 55,9% à 5,411 milliards de dirhams (MMDH).

"Les résultats nets ont connu une forte baisse à cause de la détérioration du coût du risque et l'impact de l'effort de solidarité", a expliqué à la MAP le consultant en banque et assurance à Paris, Kamal Zine, notant que les banques marocaines ont connu une hausse de leurs provisions.

"Dans un contexte de crise, plusieurs secteurs productifs ont assisté à un repli de leurs activités. Le chômage a également augmenté et a touché près de 432.000 personnes selon le Haut commissariat au plan (HCP). Par conséquent, la capacité de remboursement des ménages et des entreprises, surtout les TPE et PME, a été affectée", a-t-il précisé.

Ceci explique la hausse des créances en souffrance de 7,6% à près de 8,3% durant l'année 2020, a fait remarquer M. Zine.

Dans le détail, le RNPG du groupe BCP a accusé une forte baisse de 59% à 1,2 MMDH. En ligne avec sa politique de provisionnement prudente, le coût du risque du Groupe s'est renforcé de 2,4 fois à 6,129 MMDH, intégrant notamment des provisions Forward Looking en couverture des effets attendus de la crise sanitaire au Maroc et en Afrique subsaharienne. Parallèlement, le Crédit populaire du Maroc (CPM) continue d'alimenter son stock de provision

pour risques généraux qui a atteint 5 MMDH.

Sur ce même registre, le Groupe a procédé en 2020 au renforcement du fonds de soutien d'un milliard de dirhams, au titre de l'affectation du résultat 2019. Son encours s'établit désormais à 4,2 MMDH.

Pour Attijariwafa Bank, le RNPG s'est établi à 3 MMDH, en repli de 48,1%, impacté par la contribution exceptionnelle au Fonds spécial Covid-19, conjuguée à la hausse significative du coût du risque. Ce dernier enregistre une augmentation de 243% se fixant à 5,5 MMDH en lien avec la détérioration du risque de crédit engendré par les conséquences de la pandémie de Covid-19 et le provisionnement anticipatif et prudent associé. Rapporté aux encours de crédits, le coût du risque consolidé atteint 1,51%, contre 0,46% en 2019.

Bank of Africa a affiché, quant à lui, un RNPG en baisse de 62% s'établissant à 738 millions de dirhams (MDH). Le coût du risque consolidé a augmenté de 57% à 3,5 MMDH et le coût du risque social en hausse de 67% à 1,5 MMDH.

CIH a vu, pour sa part, son RNPG chuter de 81,1% à 80,7 MDH. "Dans un contexte inédit marqué par les impacts de la pandémie de Covid-19, CIH BANK a adopté une approche prudente et anticipative en matière de gestion des risques tant au niveau consolidé qu'au niveau social. La démarche de la banque a été



d'évaluer la tendance du risque sur l'année et d'anticiper les impacts de la pandémie tant pour les particuliers que pour les entreprises", indique la banque dans son communiqué sur ses résultats annuels.

Ainsi, le coût de risque en consolidé s'est élevé à 996,6 MDH affichant un accroissement de 298,8% par rapport à décembre 2019 et le taux du coût du risque est de 1,51% contre 0,45% une année auparavant.

Le résultat net consolidé de la BMCI s'est chiffré à 145 MDH en 2020, soit une baisse de 75,9% par rapport à une année auparavant. Le coût du risque consolidé a augmenté de 104,7% à fin décembre 2020 par rapport à fin décembre 2019 intégrant les impacts de la crise sanitaire de Covid-19. Le taux de couverture des créances

par les provisions des comptes sociaux s'est établi à 80,6%.

En ce qui concerne CDM, son RNPG s'est élevé à 190,3 MDH, en baisse annuelle de 62,6%. Le coût du risque consolidé a enregistré à fin 2020 une augmentation de 124,7% à 721,7 MDH, soit une hausse annuelle du taux de coût du risque de 90 points de base à 164 points de base. Le taux de couverture s'est accru de 2,6 points de pourcentage à 93,4%.

Certes les banques font face à un contexte socio-économique difficile, toutefois leur rôle est majeur dans la relance de l'offre et la demande des entreprises et des ménages. "Elles sont appelées à faire preuve davantage d'agilité, de pragmatisme et d'audace afin de contribuer à une relance inclusive et pérenne", relève M. Zine.



Pour faire face à la crise, les établissements bancaires ont dû adopter une politique de provisionnement anticipative et prudente

Rencontre de chefs d'entreprises polonaises avec les directeurs des CRI des provinces du Sud

Une rencontre a eu lieu, mercredi, par visioconférence, entre les directeurs des centres régionaux d'investissements (CRI) des provinces du Sud et des chefs d'entreprises polonaises intéressés par le marché marocain.

Lors de cette rencontre, tenue à l'initiative de l'ambassade du Royaume en Pologne, les directeurs des CRI des régions de Laayoune Sakia El Hamra, Mohamed Jifer, et de Dakhla-Oued Eddahab, Mounir Houari, ont mis en exergue le potentiel d'investissement et le climat des affaires favorable dans les provinces du Sud, rapporte

la MAP.

Les deux responsables ont présenté aux opérateurs économiques polonais les opportunités qu'offrent ces provinces, devenues une zone d'investissements par excellence grâce à ses nombreux atouts fiscaux et géographiques.

L'ambassadeur du Maroc à Varsovie, Abderrahim Atmoun, a rappelé que cette rencontre est l'aboutissement de plusieurs réunions qui ont eu lieu ces derniers mois avec les opérateurs économiques polonais. Il a notamment indiqué qu'il s'agit de la dernière étape avant la visite au Maroc d'une dé-

légation de chefs d'entreprises de ce pays ami, prévue entre les 16 et 21 mai prochain si les conditions sanitaires liées à la pandémie de Covid-19 permettent le déplacement.

M. Atmoun a expliqué que cette visite de terrain permettra aux investisseurs polonais d'être par eux-mêmes témoins des importantes opportunités qu'offrent le Maroc et notamment les provinces du Sud.

L'ambassadeur a tenu à assurer une nouvelle fois ses interlocuteurs de la totale disposition de l'ambassade du Royaume en Pologne à fournir le soutien nécessaire à toutes les entreprises polonaises qui souhai-

tent investir au Maroc et à les accompagner dans leurs démarches.

Ont pris part à cette rencontre de nombreux chefs d'entreprises polonaises spécialisées notamment dans les domaines de fabrication d'hélicoptères ultralégers à multiples usages, des télécommunications, des énergies renouvelables et de l'industrie agro-alimentaire. Ils ont saisi cette occasion pour exprimer leur admiration quant à l'essor de développement économique et social que connaît le Maroc et salué la stratégie du Royaume menée notamment dans les régions du Sud.

Art & culture

M'barek Bouhchichun

Un plasticien qui fait de la défense du pluralisme ethnique son cheval de bataille



M'barek Bouhchichi, originaire de Tahannaout, à une trentaine de kilomètres de Marrakech, se veut un plasticien obsédé par sa propre cause qui réside dans la perception du corps noir dans la société marocaine, devenue la boussole régissant l'ensemble de ses oeuvres.

Dans son exposition "The Silent Mirror", qui se tient à la galerie de L'Atelier 21 de Casablanca, du 23 mars au 26 avril, il dit chercher un prélude pour débattre de questions sociales relatives à la richesse culturelle ethnique, dans toutes ses dimensions, une interrogation sur le niveau de notre intégration et de la capacité d'accepter l'autre. Il s'agit, selon lui, d'un ensemble de toiles reflétant le corps noir au Maroc, histoire de montrer ce que signifie être noir au Maroc d'aujourd'hui.

Si le « miroir » apparaît silencieux chez cet artiste, son emprunte ne cesse d'interroger le visiteur de ses expositions sur le degré d'acceptation de l'autre qui n'est autre que le Marocain né de couleur noire, de l'acceptation de la différence et de sa volonté de cohabiter dans une société à multiples identités culturelles, linguistiques et ethniques. Il s'agit là d'une passion sans faille, comme l'explique

Bouhchichi, dans un entretien à la MAP, « je suis obsédé par la cause du Marocain noir, ma source d'inspiration, en rapport avec ma personne, l'espace géographique où je suis né, et mes relations sociales ».

A travers ses œuvres, cet artiste plasticien annonce un débat ouvert sur le pluralisme ethnique au Maroc, et à quel point apparaît une véritable conviction et de principe sur le droit de l'ensemble des composantes ethniques de la société marocaine à faire part, à travers la peinture, de l'existence, dans toutes ses manifestations et expressions culturelles et sociales.

A travers ses œuvres, dont les thèmes sont inspirés de son vécu et des personnages de son environnement, M. Bouhchichi donne à voir l'une des expériences plastiques les plus intéressantes et les plus contemporaines au Maroc. Ses toiles, de grande et moyenne dimensions dont la plupart dessinées sur fond jaune avec prédominance du noir, sont conçues à la fois comme une réponse à la différenciation et l'altérisation du corps noir et comme une tentative de réévaluation des moyens de sa représentation, à travers des techniques et protocoles créatifs mis en œuvre pour mettre à nu la logique de la construction du portrait.

L'artiste transporte le visiteur vers un voyage de prospection de l'avenir, où il est confronté à des questions ouvertes et qui reste libre d'y trouver les réponses appropriées, à travers son interaction directe avec les toiles de ce jeune plasticien porteur de différentes interactions sociales, vécues depuis son enfance.

Pour mieux exprimer sa conception des choses, il a choisi de recourir à différentes techniques, privilégiant la matière du caoutchouc qu'il a transformée en matière brute, la modelant à sa guise, pour donner lieu à de nouveaux prototypes et briser les préjugés sur autrui.

Le choix du fond jaune chez cet artiste n'est pas fortuit, mais il s'agit d'attirer l'attention sur le non dit au sein de la société marocaine et qui se trouve absent du débat public, une couleur alliant attention et mise en garde sur l'existence d'un danger qui guette la société, en cas d'aggravation des disparités entre les composantes ethniques, linguistiques et culturelles de l'identité nationale. M. Bouhchichi estime que les stéréotypes créés par le colonialisme, à travers son exploitation de l'image de l'Africain noir dans les spots publicitaires, sur fond jaune, l'a poussé à privilégier cette cou-

leur, avec pour ambition de venir à bout de tout stéréotype et laisser libre cours au pluralisme ethnique marocain.

A travers toutes ses œuvres, il dit vouloir transmettre de nombreux messages, à savoir la reconnaissance de l'Afrique et de sa diversité ethnique et la richesse de son patrimoine, outre la nécessité de s'abstenir à adhérer à toute tentative visant à occulter une quelconque composante de notre identité commune. Son parcours artistique a été consacré à l'exposition d'œuvres reflétant sa conception du corps noir au sein de la société marocaine et traduisant une sorte de récit autobiographique. Les thèmes choisis dans ses peintures, dessins, ou vidéos, inspirés de son propre environnement, font ressortir une des importantes et modernes expériences plastiques au Maroc. Il est toujours à la recherche d'une certaine harmonie vis-à-vis du récepteur, et essaye ainsi de soulever les problématiques et questions qui le préoccupent, à travers le langage de ses créations.

Les œuvres de Bouhchichi traitent d'une cause fondamentale reposant sur le pluralisme ethnique au sein de la société marocaine qui lui permet de mieux comprendre l'existence de l'autre.

Omar Raji : Le thème commun de mes poèmes est l'humanité, la modernité et le patrimoine

Le jeune poète marocain Omar Raji évoque, dans un entretien à la MAP, sa participation au concours télévisé "Prince des Poètes", où il a terminé cinquième, ainsi que sa capacité de conjuguer l'art de la poésie arabe éloquente à sa spécialisation académique dans le domaine de l'économie et des finances.

Comment évaluez-vous votre participation au concours "Prince des Poètes" ?

La participation a été distinguée et j'ai pu apprendre beaucoup de choses, notamment cette magnifique communication avec le large public à l'intérieur et à l'extérieur du pays, et aussi la capacité de présenter mon expérience poétique et de donner une image honorable de la culture marocaine. Ma participation a été un succès en termes d'évaluation critique, et je crois que tous ces



éléments réunis me donnent beaucoup de satisfaction, donc je suis heureux de cette aventure.

Pouvez-vous nous parler des sujets sur lesquels vos poèmes se rapportent en général ainsi que les thématiques des poèmes avec lesquels vous avez participé

au concours "Prince des Poètes" ?

Le thème commun de mes poèmes est l'humanité, la modernité et le patrimoine. Il y a d'autres sujets généraux, tels que le traitement de la situation du monde arabe, mais sous une forme indirecte, à travers des ponts philosophiques suggestifs qui aperçoivent au

loin et relie les fragments de visions à un fil de questions. Tous mes poèmes étaient verticaux si l'on exclut l'entrée interactive dans le théâtre. Mais les poèmes avec lesquels j'ai participé à ce concours ont été écrits dans un langage moderniste.

Comment avez-vous pu conjuguer la poésie au monde de l'économie et des finances ?

Ma relation avec la poésie est une relation de passion basée sur l'amour, l'amour des images glamours, des métaphores et de la gracieuse langue arabe, et c'est aussi un cas d'attachement à la musique des phrases et du rythme. Depuis mon enfance, mon cœur a été habité par la magie de l'arabe, il était donc très logique que j'écrive de la poésie un jour. La passion pour l'art, n'importe quel art, l'environnement de travail et des études ne peut résister à cette dépendance spirituelle qui domine le corps du créateur. En fait, il n'y a absolument aucune contradiction entre la spécialisation économique académique et l'écriture créative. La maîtrise des champs de connaissances réalistes enrichit le texte, l'éduque et donne à son écrivain un horizon plus large de création poétique.

Regé-Jean Page absent de la suite de la "Chronique des Bridgerton"



Le duc de Hastings fait ses adieux: l'acteur Regé-Jean Page ne sera pas à l'affiche de la deuxième saison de "La Chronique des Bridgerton" a annoncé Netflix, au grand dam des fans de cette série ultra populaire.

Adaptation des romans historiques de l'Américaine Julia Quinn, "La Chronique des Bridgerton" se situe en 1813 en Angleterre et met en scène les intrigues de la bonne société britannique, avec une touche très moderne.

Le langage, la musique, l'accent féministe et la distribution, avec de très nombreux comédiens issus de la diversité, cassent les codes de la série historique pour rendre le propos accessible au plus grand nombre.

La première saison suivait Daphne

Bridgerton (Phoebe Dynevor), une jeune femme en quête d'un mari, comme la plupart de ses homologues issues de la bonne société, et qui va nouer une relation en trompe-l'oeil avec le duc joué par Regé-Jean Page, source de courouillants quiproquos et de rebondissements. La production de la deuxième saison va reprendre au printemps et se concentrera sur les "activités romantiques" du frère de Daphne, Lord Anthony Bridgerton (Jonathan Bailey). Mais les aventures du duc s'arrêteront là, a annoncé la plateforme Netflix vendredi.

"Mes très chers lecteurs, pendant que tous les regards se tournent vers la quête de Lord Anthony Bridgerton pour trouver une vicomtesse, nous disons adieu à Regé-Jean Page, qui a si brillamment

campé le rôle du duc de Hastings", est-il écrit dans une lettre signée de la narratrice imaginaire de la série, Lady Whistledown et publiée sur les réseaux sociaux de Netflix.

"C'est une blague, ouais ? Ça a intérêt à l'être, sinon vous avez vraiment tué la série", a déploré un fan sur Instagram. "J'espère vraiment que c'est un poisson d'avril en retard", commente un autre. Shonda Rhimes, productrice vedette de la série et créatrice de "Grey's Anatomy" et "Scandal", a défendu sa décision sur Instagram: "Rappelez-vous: le duc ne partira jamais vraiment", a-t-elle écrit. "Il attend juste qu'on le re-regarde en boucle." En janvier, Netflix avait annoncé que la série avait été vue par 82 millions de foyers en quatre semaines, un record.

Bouillon culture

Salma Hayek

Salma Hayek semble nager en plein bonheur ! La comédienne de 56 ans est actuellement à l'affiche de Bliss, un film de science-fiction disponible sur Amazon Prime Video et dont elle partage l'affiche avec Owen Wilson et enchaîne également les projets en tant que productrice. Une carrière hollywoodienne toujours au beau fixe donc, pour l'actrice qui avait été nommée aux Oscars pour son interprétation de Frida Kahlo en 2002, et davantage sublimée par une vie privée tout aussi rayonnante. Celle qui a épousé François-Henri Pinault en 2009 s'avoue toujours aussi amoureuse.

Interrogée par nos confrères de Gala, Salma Hayek revient sur sa relation avec le PDG du groupe Kering "Mon mari et moi trouvons le bonheur dans des choses simples. Nous aimons passer du temps ensemble. J'aime regarder la télévision dans le lit, à côté de lui. Il aime les films d'action, je préfère les choses plus romantiques, mais nous trouvons toujours un terrain d'entente", a-t-elle dévoilé, s'épanchant ensuite sur leur goût du moment en termes de séries "Je me passionne pour Chicago Fire et Chicago Med. On s'amuse beaucoup à regarder la télé à deux parce qu'on commente, on interagit, même si parfois l'un de nous est obligé de dire : tais-toi, je n'ai pas entendu", s'amuse la comédienne. "Bref, on n'est pas des gens passifs qui regardent la télé sans se parler. On blague, on rit beaucoup, et puis nous faisons également des choses plus intimes", confie-t-elle dans un rire.

Et si François-Henri Pinault est, lui aussi, parfois accaparé par sa vie professionnelle, Salma Hayek a révélé dans les colonnes du magazine, l'initiative surprenante qui lui est venue à l'esprit pour pallier les absences de son époux. "J'ai eu l'idée de génie de prendre un animal de compagnie en lui faisant croire que c'était un cadeau que je lui faisais ! Et cet animal, c'est un hibou. Je l'ai appelé... Kering, en hommage à la compagnie dont le logo représente justement un hibou", a expliqué l'actrice.



Soirée artistique en l'honneur des créatrices de Chefchaouen



جمعية السيدة الحرة للمواطنة وتكافؤ الفرص
جهة صنية. تطوان الحسية
+305391 0478 8180
☎ 30539 1 47881804 X 41130

Une soirée culturelle et artistique a été organisée, mercredi à Chefchaouen, à l'initiative de l'Association Assaïda Al Horra pour la citoyenneté et l'égalité des chances, section de Chefchaouen, sous le thème "la créativité, un levier pour faire rayonner la culture de l'égalité".

Cette rencontre, qui s'est déroulée dans le strict respect du protocole sanitaire, a été marquée par la présence de neuf femmes créatrices au niveau local dans divers domaines artistiques, dont la musique, la poésie, les nouvelles et l'art plastique.

A cette occasion, les participantes ont présenté des témoignages de leur parcours créatif et des contraintes auxquelles elles ont été confrontées pour faire valoir leurs capacités littéraires et artistiques. Il s'agit notamment de Nazih El Bachir El Alami, Hamida Jamaâ, Fatima Zahra Fizazi, Imane Manoudi, Sarah Ibn Horra, Majda El Ghoulouli, Hala Bensaïd, Dalal El Barnoussi et Hanane Medyan.

Dans une déclaration à la MAP, la secrétaire générale de l'Association Assaïda Al

Horra pour la citoyenneté et l'égalité des chances, section de Chefchaouen, Hamida Jamaâ a souligné que cette soirée culturelle et artistique vise à promouvoir la culture de reconnaissance et d'égalité des sexes et à lutter contre la discrimination sous toutes ses formes, et ce conformément aux objectifs de l'association visant à s'ouvrir sur les compétences locales. Cette rencontre, au cours de laquelle l'association a célébré des créatrices dans ces circonstances exceptionnelles en raison de la pandémie, a été une occasion pour mettre en valeur le parcours d'un ensemble de femmes talentueuses à Chefchaouen, a-t-elle ajouté, notant que la section locale de l'association organisera d'autres activités culturelles et intellectuelles dans le cadre de son programme visant à rendre hommage à des femmes qui ont brillé dans les différents domaines de créativité. Cette soirée, qui s'est déroulée en présence d'acteurs culturels et associatifs, a été ponctuée par la présentation d'oeuvres d'art et de prestations artistiques données par les artistes invités de cette cérémonie d'hon-

mage, ainsi que des lectures de poèmes et de nouvelles autour des thèmes de l'environnement et du patrimoine local. Ces séquences artistiques ont reflété l'étendue de la créativité et les expériences distinguées des artistes et des écrivaines participant à cet événement, qui ont marqué de leurs empreintes la scène culturelle aux niveaux local, régional et national.

Il convient de noter que l'Association Assaïda Al Horra pour la citoyenneté et l'égalité des chances, à travers le Centre d'appui aux capacités des femmes qu'elle gère, a pu oeuvrer à renforcer les capacités et l'autonomisation des femmes de Chefchaouen, en offrant plusieurs services et en plaidant pour la consolidation de la culture de l'égalité des sexes et la promotion des droits des femmes. Ce centre travaille dans les domaines de formation et de qualification dans différentes spécialités, en partenariat avec la formation professionnelle, ce qui permettra aux bénéficiaires de décrocher un diplôme reconnu par l'Etat, à même de faciliter leur intégration sur le marché du travail.

En kiosque ou sur le web

Votre soutien, Notre avenir

La presse marocaine aux premiers rangs sur tous les fronts

L'information par les professionnels:
rempart contre l'infoc

Commission de l'entreprise de presse et de la mise à niveau du secteur



© Myriem Kämlich

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE EL KELAA
DES SRAGHNA
CONSEIL PROVINCIAL
DGS/DDE/SM
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SUR OFFRE DE
PRIX N° 16/2021/BP
Le 06/05/2021, à 12 h ,il sera procédé dans les bureaux du conseil provincial d'El Kelaa des Sraghna.(Salle de réunion) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix : CONSTRUCTION D'UN RESERVOIR DE 25 M3 ,SURELEVE DE 12 M DESSURVANT DOUAR M'KRACHA ,OULED TAHOU ,AIT NACER ET OULED ALI RELEVANT DE LA COMMUNE TERRITORIALE OULED KHALLOUF PROVINCE D'EL KALAA DES SRAGHNA.

le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :3 000.00 DHS (TROIS Mille Dhs).
- l'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :137.148,00 (cent trente sept mille cent quarante huit dhs)
Ledossier d'appel d'offre peut être retiré auprès du services des marchés du conseil provincial d'El Kelaa des Sraghna. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
1-soit déposer contre récé-

pissé leurs plis dans le bureau d'ordre du conseil provincial d' Elkelaa des Sraghna
2-soit lesenvoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre du conseil provincial d' Elkelaa des Sraghna.
3-soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
4- Soit lesenvoyer par voie électronique conformément à la disposition de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435(04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 3111/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT,
DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU

DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT,
DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU LARACHE

AVIS D'ANNULATION

Le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau de Larache porte à la connaissance des candidats que l'appel d'offres n°04/DPETLE/lar 2021 du 01/04/2021 A 10 H relatif aux : **Travaux d'élagage des arbres longeant de la RR n°417 du PK 1+400 au PK 20+000, la RP n° 4402 du PK 10+000 au PK 10+800 et de la RP n° 4404 du PK 14+000 au PK 15+000 dans la Province de Larache est annulé car les données techniques des prestations objet de l'appel d'offres ont été fondamentalement modifiées .**

N°3110/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SIDI KACEM
COMMUNE DE JORF EL MELHA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°02/SM/2021
(SÉANCE PUBLIQUE)

LE MARDI 04 MAI 2021 A 11 HEURES ,IL SERA PROCÉDE EN SEANCE PUBLIQUE DANS LA SALLE DE REUNIONDE LA COMMUNE DE JORF EL MELHA A L'OUVERTURE DES PLS CONCERNANT LA LOCATION BOUTIQUES CI-APRES:

N° de lot	N° boutique	Adresse	cout estimatif (dh)	Caution provisoire (dh)
1	7	Marché couvert à coté station de taxis	600.00	1800.00
2	8	Marché couvert à coté station de taxis	600.00	1800.00
3	9	Marché couvert à coté station de taxis	600.00	1800.00
4	10	Marché couvert à coté station de taxis	600.00	1800.00
5	11	Marché couvert à coté station de taxis	600.00	1800.00
6	14	Marché couvert à coté station de taxis	600.00	1800.00
7	16	Marché couvert à coté station de taxis	600.00	1800.00
8	18	Marché couvert à coté station de taxis	600.00	1800.00
9	19	Marché couvert à coté station de taxis	600.00	1800.00
10	11	Marché couvert sis gare routière	1000.00	3000.00

LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES PEUT ETRE RETIRE DU SERVICE DES MARCHES DE LA COMMUNE DE JORF EL MELHA, IL PEUT ETRE TELECHARGE A PARTIR DU PORTAIL DES MARCHES PUBLICS WWW.MARCHES PUBLICS.GOV.MA.
LE CONTENU, LA PRESENTATION AINSI QUE LE DEPOT DES DOSSIERS DES CONCURRENTS DOIVENT ETRECONFORME, AUX DISPOSITIONS DES ARTICLES DU CAHIER DE CHARGE VISE PAR LE GOUVERNEUR DE LAPROVINCE DE SIDI KACEM LE 15/01/2020 SOUS N° 119.

LES CONCURRENTS PEUVENT:
-SOIT ENVOYER, PAR COURRIER RECOMMANDE AVEC ACCUSE DE RECEPTION AU SERVICE PRECITE .
- SOIT DEPOSER CONTRE RECEPISSE LEURS PLS AU SERVICE DES MARCHES DE LA COMMUNE JORF EL MELHA.
-SOIT LES REMETTRE AU PRESIDENT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES AU DEBUT DE LA SEANCE ET AVANT L'OUVERTURE DES PLS.

SOIT DEPOSER LEUR OFFRE PAR VOIE ELECTRONIQUE :WWW.MARCHES PUBLICS.GOV.MA.
LES PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR SONT CELLES PREVUES PAR LES DISPOSITIONS DES ARTICLES DU CAHIER DE CHARGE.

N°3109/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SIDI KACEM
COMMUNE DE JORF EL MELHA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°02/SM/2021
(SÉANCE PUBLIQUE)

LE MARDI 04 MAI 2021 A 11 HEURES ,IL SERA PROCÉDE EN SEANCE PUBLIQUE DANS LA SALLE DE REUNIONDE LA COMMUNE DE JORF EL MELHA A L'OUVERTURE DES PLS CONCERNANT LA LOCATION BOUTIQUES CI-APRES:

N° de lot	N° boutique	Adresse	cout estimatif (dh)	Caution provisoire (dh)
1	7	Marché couvert à coté station de taxis	600.00	1800.00
2	8	Marché couvert à coté station de taxis	600.00	1800.00
3	9	Marché couvert à coté station de taxis	600.00	1800.00
4	10	Marché couvert à coté station de taxis	600.00	1800.00
5	11	Marché couvert à coté station de taxis	600.00	1800.00
6	14	Marché couvert à coté station de taxis	600.00	1800.00
7	16	Marché couvert à coté station de taxis	600.00	1800.00
8	18	Marché couvert à coté station de taxis	600.00	1800.00
9	19	Marché couvert à coté station de taxis	600.00	1800.00
10	11	Marché couvert sis gare routière	1000.00	3000.00

LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES PEUT ETRE RETIRE DU SERVICE DES MARCHES DE LA COMMUNE DE JORF EL MELHA, IL PEUT ETRE TELECHARGE A PARTIR DU PORTAIL DES MARCHES PUBLICS WWW.MARCHES PUBLICS.GOV.MA.
LE CONTENU, LA PRESENTATION AINSI QUE LE DEPOT DES DOSSIERS DES CONCURRENTS DOIVENT ETRECONFORME, AUX DISPOSITIONS DES ARTICLES DU CAHIER DE CHARGE VISE PAR LE GOUVERNEUR DE LAPROVINCE DE SIDI KACEM LE 15/01/2020 SOUS N° 119.

LES CONCURRENTS PEUVENT:
-SOIT ENVOYER, PAR COURRIER RECOMMANDE AVEC ACCUSE DE RECEPTION AU SERVICE PRECITE .
- SOIT DEPOSER CONTRE RECEPISSE LEURS PLS AU SERVICE DES MARCHES DE LA COMMUNE JORF EL MELHA.
-SOIT LES REMETTRE AU PRESIDENT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES AU DEBUT DE LA SEANCE ET AVANT L'OUVERTURE DES PLS.

SOIT DEPOSER LEUR OFFRE PAR VOIE ELECTRONIQUE :WWW.MARCHES PUBLICS.GOV.MA.
LES PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR SONT CELLES PREVUES PAR LES DISPOSITIONS DES ARTICLES DU CAHIER DE CHARGE.

N°3107/PA

ROYAUME DU MAROC
المملكة المغربية
DIRECTION GENERALE DE LA
MÉTÉOROLOGIE
المديرية العامة للأرصاد الجوية

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 09/2021/DGM

Le présent Appel d'offres est réservé à la petite et moyenne entreprise nationale

Le 06 /05/2021 à 11h il sera procédé, dans le bureau des marchés de la Direction Générale de la Météorologie, en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix n° 09/2021/DGM, pour les **Travaux de renouvellement de l'étanchéité des terrasses du siège de la Direction Générale de la Météorologie (Préfecture d'arrondissement Hay Hassani)**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Marchés Publics de la Direction Générale de la Météorologie en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma)

-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :
25 000,00 dhs (Vingt-Cinq Mille Dirhams)

-L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
742 800,00 dhs (Sept cent quarante-deux mille huit cents dirhams TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Service des Marchés Publics de la Direction Générale de la Météorologie en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Service précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 08 Kaada 1435 (04 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics

- Il est prévu une visite des lieux le :
22 /04 /2021 à 11h00 au siège de la Direction Générale de la Météorologie à Casablanca

- **Les concurrents doivent produire :**
Une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification des entreprises BTP.
➤ **Pour le nouveau système de qualification et classification :**
Il est exigé pour le présent appel d'offres le secteur, la classe Minimale et les qualifications suivantes :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATIONS EXIGÉES
N	3	N1

Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

N°3108/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE EL KELAA DES SRAGHNA
CONSEIL PROVINCIAL
DGS/DDE/SM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° 15/2021/BP

Le 06/05/2021 à 11 heure ,il sera procédé dans les bureaux du conseil provincial d'El Kelaa des Sraghna.(Salle de réunion)à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE PISCINE A L'INTERIEUR DU COMPLEXE SOCIAUX SPORTIF DE PROXIMITE A LA COMMUNE TAMELLALET PROVINCE D'EL KELAA DES SRAGHNA

le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :30.000.00DHS (Trente mille Dhs).
- l'estimation des coûts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de :1.477.422.00dhs (Un million quatre cent soixante-dix-sept mille quatre-cent vingt-deuxDhs)

Ledossier d'appel d'offre peut être retiré auprès du servicedes marchés du conseil provincial d'El Kelaa des Sraghna. Il peutégalement être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- 1-soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre du conseil provincial d'Elkelaa des Sraghna
- 2-soit lesenvoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre du conseil provincial d'Elkelaa des Sraghna.
- 3-soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- 4- Soit lesenvoyer par voie électronique conformément à la disposition de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435(04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Les concurrents doivent produire une copie certifiée conforme du certificat de qualification et de classification suivant le secteur, l'activité et la classe minimale et les qualifications ci-après :-

Secteur	Classe	Qualification exigées
A	4	A1-A2

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation

N°3112/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et de l'Enseignement Supérieur & de la Recherche Scientifique

Académie Régionale d'Éducation et de Formation
Région Beni Mellal-Khoulouf
Direction Provinciale de Khouribga

AVIS DE CONSULTATIONS ARCHITECTURALES

Le 05 mai 2021, il sera procédé au siège de la direction du MEN à Khouribga sise à 'Boulevard BniEmira Khouribga, à l'ouverture des plis relatifs aux consultations architecturales suivantes :

Date	N° de CA	Heure	Objet	Caution Provisoire	Coût Estimatif HT/ Budget Prévisionnel maximum, hors taxes
05mai 2021	Consultation architecturale n° 02/2021/KH	11H00	Etude architecturale et suivi tous corps d'état des travaux d'extension des établissements scolaires primaires par des salles polyvalentes à la province de Khouribga : Fkih Smouni, Moussa BnouNossir, YaakoubManssour, Ibn Habbouss, CHAHID BEN DAOUD.		Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de 793 000,00DH H.T

Le dossier des consultations architecturalespeut être retiré du service de construction d'équipement et du patrimoine à la direction provinciale du MEN à Khouribga, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 pour la Consultation architecturaledu décret n° 2-12-349 du 8 Joumada1 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 et 5 du règlement de la consultation.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la direction provinciale de KHOURIBGA.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée ;
- Soit les remettre, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique via le portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

N°3113/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et de l'Enseignement Supérieur & de la Recherche Scientifique

Académie Régionale d'Éducation et de Formation
Région Beni Mellal-Khoulouf
Direction Provinciale de Khouribga

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS
Sur offres de prix

Le 05Mai2021, il sera procédé au siège de la direction du MEN à Khouribga, sise à avenue Falbni Emir, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offres de prix suivants :

Date	N°d'A.O	Heure	Objet	Caution Provisoire	Coût Estimatif TTC
05Mai 2021	01inv2021 /KH	11H30	LES ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI TOUS CORPS D'ETAT DES TRAVAUX D'EXTENSION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PRIMAIRES PAR DES SALLES POLYVALENTE A LA PROVINCE DE KHOURIBGA DES ECOLES: FKIH SMOUNI, MOUSSA BNOU NOSSIR, YAAKOUB MANSSOUR, IBN HABBOUSS, CHAHID BEN DAOUD.		30000,00
	02inv2121 /KH	12H00	LE CONTROLE TECHNIQUE, L'OPTIMISATION DES ETUDES TECHNIQUES ET LE CONTROLE ET SUIVI TOUS CORPS D'ETAT DES TRAVAUX D'EXTENSION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PRIMAIRES PAR DES SALLES POLYVALENTE A LA PROVINCE DE KHOURIBGA DES ECOLES: FKIH SMOUNI, MOUSSA BNOU NOSSIR, YAAKOUB MANSSOUR, IBN HABBOUSS, CHAHID BEN DAOUD.		15000,00
	03inv2021 /KH	12H30	ETUDES GEOTECHNIQUES DES TRAVAUX DES TRAVAUX LES ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI TOUS CORPS D'ETAT DES TRAVAUX D'EXTENSION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PRIMAIRES PAR DES SALLES POLYVALENTE A LA PROVINCE DE KHOURIBGA DES ECOLES: FKIH SMOUNI, MOUSSA BNOU NOSSIR, YAAKOUB MANSSOUR, IBN HABBOUSS, CHAHID BEN DAOUD.		15000,00
	04inv2021 /KH	13H00	LES ETUDES TOPOGRAPHIQUE DES TRAVAUX D'EXTENSION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES SUIVANTS DANS LA PROVINCE DE KHOURIBGA, EN DEUX LOTS : Lot n° 01: AUX DIFFERENTS ETABLISSEMENT PRIMAIRES ET COLLEGIAL DE LA PROVINCE DE KHOURIBGA Lot n° 02: AUX DIFFERENTS LYCEE DE LA PROVINCE DE KHOURIBGA		Lotn°1: 36000,00 Lot n°2: 10800,00
	05inv2021 /KH	13H30	ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REHABILITATION DES SALLES DE CLASSE DANS DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE KHOURIBGA EN 07 LOTS		Lot1:54 000,00 Lot2:90000,00 Lot3: 198000,00 Lot 4: 19200,00 Lot 5: 17400,00 Lot6:8400,00 Lot7:18000,00
06inv2021 /KH	14H00	EXPERTISE SUR DES BATIMENTS SCOLAIRES A LA DIRECTION DU MEN A KHOURIBGA/ PROVINCE DE KHOURIBGA EN DEUX LOTS.		LOT1 :72000,00 dh TTC LOT2 :72000,00 dh TTC	
07INV2021 /KH	14H30	ENTRETIEN ET REHABILITATION DU SIEGE DE LA DIRECTION DU MEN DE KHOURIBGA	3000 ,00	99 996,00 DH TTC	

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service de construction d'équipement et du patrimoine à la direction provinciale du MEN à Khouribga, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada1 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 et 5 du règlement de la consultation.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la direction provinciale de KHOURIBGA;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée ;
- Soit les remettre, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique via le portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Pour l'appel d'offres n°01INV2021/KH ET 05INV2021/KH:un certificat d'agrément concernant les domaines D14, D15 et D16 (nouveau système d'agrément) ou D1 (Ancien système d'agrément).

Pour l'appel d'offres n° 03inv2021/KH ET 06INV2021/KH : Un certificat de qualification et classification à savoir :

Activités	Qualifications	Catégories
EG :Etude géotechnique	EG.1	4
CQ :Contrôle qualité	CQ.1	4

Pour l'appel d'offres n° 04inv2021/KH un certificat d'inscription à l'ONIGT

- ✓ La production dudit certificat dispense les soumissionnaires installés au Maroc de la production du dossier technique.
- ✓ Les entreprises non installées au Maroc devront produire le dossier technique tel que prévu dans le règlement de consultation

N°3114/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
WILAYA REGION CASABLANCA-SETTAT
PROVINCE DE SETTAT
CERCLE DE SETTAT JANOUBIA
CAÏDAT DE GUISSER
COMMUNE DE GUISSER

AVIS RECTIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 03/2021

Le Président du conseil communal de Guisser porte à la connaissance du public que l'appel d'offres ouvert n°03/2021 relatif aux TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES VERTS N°5 ET N°6 SIS AU LOTISSEMENT AL IKHLASS À LA COMMUNE DE GUISSER – PROVINCE DE SETTAT publié au journal Libération n° 9279 en date du 30/03/2021 a subi une rectification comme suit :

- le présent marché est réservé à la petite et moyenne entreprise, les coopératives ou union de coopératives et auto-entrepreneurs **et non** à la petite et moyenne entreprise **seulement**.

Le reste de l'annonce reste sans changement.

N°3115/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE KENITRA
COMMUNE DE KENITRA
Division patrimoine
Service gestion des équipements
Communaux

Avis d'exploitation aux enchères publiques N°01/2021

Il sera procédé, le 11 MAI 2021 à 12h, au siège de la Commune de Kénitra, sis Place administrative, à d'exploitation aux enchères des magasins commerciaux communaux, relevant du domaine privé communal. Les dits magasins sont situés en dehors du marché de gros des légumes et fruits, sis au quartier industriel communal Saknia- Kenitra, dont la liste ci-après :

Liste des magasins commerciaux objet d'exploitation par voie d'enchères publiques:

Magasin n°	Superficie en m ²	Les mises à prix en DH
5	20	660.00
6	20	660.00
7	20	660.00
8	20	660.00
9	20	660.00
10	20	660.00
11	20	660.00
12	20	660.00
13	20	660.00
14	20	660.00
15	20	660.00
16	20	660.00
17	20	660.00
18	20	660.00
19	20	660.00
20	20	660.00
21	20	440.00
22	20	440.00
27	20	440.00
28	20	440.00
29	20	440.00
30	20	440.00
31	20	440.00
32	20	440.00
33	20	440.00
34	20	440.00
35	20	440.00
40	20	440.00
41	20	440.00
42	20	440.00
43	20	440.00
44	20	440.00

Conditions de participation

Les participants doivent se Présenter personnellement au siège de la commune de Kenitra une demi-heure avant l'heure indiquée, muni de leur carte d'identité nationale

- Présenter une procuration égalisée pour les participants qui agissent pour le compte soit d'un tiers soit d'une personne morale.
- Présenter le reçu de la caution provisoire de participation aux enchères de chaque local commercial au montant de mille cinq cent dirhams (1500.00 DH), payée préalablement auprès du la Trésorerie Provinciale de Kenitra. La dite caution est restitué aux participants non retenus;
- Présenter une photocopie de la C.I.N certifiée conforme.
- Un engagement (téléchargeable du portail électronique de la commune -www.kenitra.ma-) légalisé par lequel le participant s'engage en cas du gain de l'enchère, de n'exerce aucune activité que ça soit commerciale ou professionnelle qu'après l'obtention d'une autorisation délivrée par les services communaux compétentes.
- Présenter une attestation fiscale ou copie conforme délivrée au titre de l'année 2021 par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou attestation d'exonération d'impôt ;
- Déclaration de visite des lieux(Téléchargeable du portail électronique de la commune -www.kenitra.ma-) égalisées par les participants et qu'ils acceptent les magasins dans son état constaté.
- Formulaire original n° 7 du tribunal compétent récent avec une copie de statut conforme avec l'original pour les personnes morales.

N°3118/PA

Royaume du Maroc



Ministère de l'Éducation Nationale
de la Formation Professionnelle
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Académie Régionale d'Éducation et de Formation Marrakech Safi
Direction Provinciale d'El Kelaa des Sraghna

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DES PRIX N° : 02/SAAF/2021**

Le 11/05/2021 à 10H, il sera procédé dans la salle de réunions sise au siège de la Direction provinciale, BD YOUSSEF BEN TACHFINE, Route de BENI MELLAL, EL KELAA DES SRAGHNAS à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix : N° 02/SAAF/2021 Concernant :

LOT N°	OBJET
unique	Achat de fournitures de bureau, de reprographies, informatiques et audio-visuelles pour le compte des écoles primaires, des lycées collégiaux, des lycées qualifiants et des services administratifs relevant de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna, en lot unique

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré du Service des Affaires Administratives et Financières –Bureau des marchés- de la direction provinciale d'EL KELAA DES SRAGHNA, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

❖ Le cautionnement provisoire et l'estimation des coûts des prestations (TTC) établie par le maître d'ouvrage est fixé comme suit :

LOT	Cautionnement provisoire en dhs		Estimations des prestations en dhs	
	En chiffre	En lettre	En chiffre	En lettre
unique	20 000.00	Vingt mille dirhams	391 861.50	Trois cent quatre vingt onze mille huit cent soixante et un dirhams 50 cts

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n°-2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service des affaires administratives et financières-bureau des marchés- de la Direction Provinciale à EL KELAA DES SRAGHNA.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit les transmettre par voie électronique dans le portail des marchés publics.

o Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article N° 08 du règlement de la consultation.

N°3116/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE KHENIFRA
CONSEIL PROVINCIAL
SERVICE DES MARCHES

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
01/2021/BP**

Le 11 Mai 2021 à 11 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le président de l'Assemblée Provinciale de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant :

Travaux d'alimentation en eau potable de l'Ecole Supérieure de Technologie de Khénifra - Province de Khénifra

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **Vingt cinq mille dirhams (25.000,00 dhs)**.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme d'**Un million trois cent mille dix dirhams et quarante centimes TTC (1 300 010,40 Dhs TTC)**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148, 149 et 150 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Pour le dossier technique il doit comprendre les pièces suivantes :

Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification :

Il est exigé pour le présent appel d'offres le secteur, la classe minimale et les qualifications suivantes :

Secteur	Classe	Qualification
C (Assainissement, conduites, canaux)	4	C1 : Réseaux de conduites sous pression de petit diamètre inférieur ou égal à 400 mm et ouvrages annexes

N°3117/PA

FIDUCIAIRE BOUGAFER CONSEILS
CABINET FIDUCIAIRE
TEL : 06 71 66 19 18/
06 61 86 89 08

Aux termes d'un PV de l'assemblée générale extraordinaire en date de 17/03/2021 à SETTAT de la société BOULANGERIE ET PATISSERIE EVENEMENTS SARL A AU registre de commerce n° 6315/Settat, Société A Responsabilité limitée au capital de 100 000,00 dhs dont le siège est situé à : 634 LOTISSEMENT MIJAMAA EL KHEIR -SETTAT, l'associé unique M. EL ASRI AYOUB a décidé ce qui suit :
1- Déléguer tous les pouvoirs de la gérance de la société BOULANGERIE ET PATISSERIE EVENEMENTS à M. EL ASRI AZDINE, CIN N° : W108301.
Le Dépôt légal a été effectué au tribunal de première instance de Settat le 29/03/2021 sous le n°146/21.

N° 3121/PA

FIDUCIAIRE BOUGAFER CONSEILS SETTAT

Aux termes d'un PV de l'assemblée générale extraordinaire en date de 16/07/2020 à Settata de la société OMT TRANS RC N° : 4323/Settat ; Société A Responsabilité limitée au capital de 100 000,00 dhs dont le siège est situé à SETTAT, APP 5 2EME ETAGE IMM 43 LOT TAOUIL HAY ESSLAM. les associés de la dite société ont décidé de :
- Augmentation de capital de 100 000,00 dhs à 1 000 000,00 dhs par incorporation de report à nouveau.
- Récapitulation de la répartition de capital qui s'établit comme suit :
M. OUTMIRHT MOHAMMED 8000 PARTS, M. OUTMIRHT YASSINE 2000 PARTS.
Le Dépôt légal a été effectué au tribunal de première instance de Settata sous le n°1086/20 le 23/09/2020.

N° 3122/PA

CITRASCO
Constitution

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 26/02/2021 à Mohammedia, enregistré à Mohammedia sous RE 4040 le 03/03/2021 il a été établi les statuts d'une société SARL AU

Dénomination : « CITRASCO (SARL AU) »
Objet: -TRANSPORT DE M/SES.

Siège social: HASSANA II BLOC B N° 258 ALIA MOHAMMEDIA -
Durée: 99 ans,
Capital social : 100.000,00 dhs, divisé en 1000 parts de 100 dhs chacune, la totalité est attribué à :

• Mr KAMIL MOHAMED ... 1000 parts soit 100%
Gérance : la société administrée et gérée par Mr KAMIL MOHAMED pour une durée illimitée, qui dispose de la signature sociale pour tout engagement concernant la société vis-à-vis des tiers.

Le dépôt légal est effectué au Tribunal 1er Instance de Mohammedia sous numéro 816

Du 29/03/2021. RC N° 27679
Le gérant

N° 3123/PA

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)
Branche Eau
DIRECTION REGIONALE DU NORD
Travaux d'entretiens réseaux et gestion des installations de production et de distribution des centres Khmis Anjra et Allyène.

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°36DR9/C/AMN/4/2021

La Direction Régionale du Nord de l'ONEE-Branche Eau, sise à Tanger lance le

présent appel d'offres qui concerne Travaux d'entretien des réseaux et gestion des installations de production et de distribution des centres Khmis Anjraet Allyène.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

Cette consultation est ouverte uniquement aux petites et moyennes entreprises (PME) nationales, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux autoentrepreneurs.
L'estimation du coût des

prestations s'élève 1 200 000,00 DH TTC
Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 12000,00 DH

-Le dossier d'appel d'offres est téléchargeable sur le portail marocain des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma>.

-Les cahiers généraux et le règlement des achats de l'ONEE sont consultables et téléchargeables à partir du site des achats de l'ONEE-Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - ru-

brique Achats).

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.

- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger,

avant la date et heure de la séance d'ouverture des plis.
- soit remis à la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

- L'ouverture des plis aura lieu le Mercredi 05/05/2021 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger. L'ouverture des enveloppes se fait en un seul temps.

Les demandes d'éclaircissement doivent être formulées uniquement sur le portail des marchés publics.
N° 3124/PC

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
WILAYA REGION CASABLANCA-SETTAT
PROVINCE DE SETTAT
CERCLE DE SETTAT JANOUBIA
CAIDAT DE GUISSER
COMMUNE DE GUISSER



المملكة المغربية
وزارة الداخلية
ولاية جهة الدار البيضاء
عمالة إقليم سطات
دائرة سطات الجنوبية
قيادة كيسر
جماعة كيسر

MODIFICATION DU PROGRAMME PREVISIONNEL

Paru dans le journal Libération n° 8903 en date du 03/01/2020

MAITRE D'OUVRAGE : COMMUNE DE GUISSER
ANNEE BUDGETAIRE : 2020

SERVICES : Ajout d'appels d'offres comme suit :

N° d'ordre	type des services	Objet des services	Lieu d'exécution	Mode de passation	Période prévue pour le lancement	Coordonnées du service concerné	Marchés réservés à la PME
01	Etudes techniques	Elaboration des études techniques et suivi des travaux de mise niveau du quartier PAM au centre de Guisser à la commune de Guisser - province de Settat	Commune de Guisser	Appel d'offres ouvert	Du 10/04/2021 Au 31/12/2021	Le Service technique de la commune de Guisser	Ouvert à tous les BET
02	Etudes techniques	Elaboration des études techniques et suivi des travaux de construction du marché communal sis au lotissement Al Ikhlass: blocs B, D, E, F, G, H, I et J, y compris aménagements extérieurs, à la commune de Guisser - province de Settat	Commune de Guisser	Appel d'offres ouvert	Du 10/04/2021 Au 31/12/2021	Le Service technique de la commune de Guisser	Ouvert à tous les BET
03	Etude architecturale	L'étude architecturale et suivi des travaux de construction de l'unité de valorisation des produits locaux artisanaux au centre de Guisser à la commune de Guisser - province de Settat	Commune de Guisser	Appel d'offres ouvert	Du 10/04/2021 Au 31/12/2021	Le Service technique de la commune de Guisser	Ouvert à tous les architectes

N°3119/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'EL JADIDA
COMMUNE SI HSAIN BEN ABDERRAHMANE



PROGRAMME PREVISIONNEL 2021

COLLECTIVITE TERRITORIALE SI HSAIN BEN ABDERRAHMANE

TYPE : TRAVAUX /FOURNITURE AU SERVICE	OBJET	MODE DE PASSATION	PERIODE PREVU POUR LE LANCEMENT	COORDONNEES POUR CORRESPONDANCE
TRAVAUX /SERVICE	ENTRETIEN DE BATIMENT ET LOGEMENT, MATERIEL ET MOBILIER DE BUREAU , OUVRAGE D ELECTRICITE PUBLIC	BON DE COMMANDE	AU COURS DE L'ANNEE 2021	C.T SI HSAIN BEN ABDERRAHMANE PROVINCE EL JADIDA CAIDAT OD HAMDAN cr.shba@gmail.com
FOURNITURE	ACHET FOURNITURE DE BUREAU .FOURNITURES POUR MATERIEL TECH-ET INF + PANTURE+CHAUX PRODUIT DESINFECTON . FOURNITURE SCOLAIRE +PETIT MATERIEL FONGIBLE	BON DE COMMANDE	" "	
SERVICE	ETUDE GENERAL ET ETUDE TECHNIQUE	BON DE COMMANDE	" "	
TRAVAUX	BRANCHEMENT DE LA CT , CENTRE DE SANTE SI HSAIN ET .PRESCOLAIRE PAR RESEAU D EAU POTABLE	BON DE COMMANDE	" "	
TRAVAUX	EXTENSION DU RESEAUX ELECTRIQUE AU DIVERS DOUARS DE LA COMMUNE	APPEL D OFFRE	" "	
TRAVAUX	AMENAGEMENT DES PISTES	APPEL D OFFRE	" "	
FOURNITURE	ACHAT DE 2 PHOTOCOPIEUSES + IMPRIMANTE	BON DE COMMANDE	" "	
FOURNITURE ET SERVICES	ENTRETIEN ET REPARATION DS VEHICULES DE LA COMMUNE	BON DE COMMANDE	" "	
TRAVAUX	CREATION DES BORNES FONTAINES	MARCHE	" "	

N°3120/PA

YALMA BOUCHERIE
Constitution
Aux termes d'un acte SSP en date du 8 Février 2021 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- dénomination : YALMA BOUCHERIE
 - objet : L'achats vente en détail et en gros de tous types de viandes
 - forme juridique : SARL
 - siège social : Résid Karim Allée des orangiers et Allée des grévillans Ain Sebaa Casablanca.
 - capital social : est fixé à la somme de 100.000,00 Dhs, divisé en 1000 parts sociales
 - durée : est fixée à 99 ans,
 - gérance : est confiée pour une durée illimitée à Mr AIT M'HAMED Cogérant et Mme KHOLLOU MOUZGAOUI Cogérant.
 - exercice social : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.
- Dépôt légal a été effectué au greffe du TC en date du 05/04/2021 sous le n°773384.
Pour extrait et mention
La gérance

N° 3125/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHENIFRA
CONSEIL PROVINCIAL
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT 02/2021/BP
Le 11 Mai 2021 à 12 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le président de l'Assemblée Provinciale de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant : Construction d'une salle parascolaire à l'école Moha Ou Hamdou Zayani à la ville de Khénifra
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Cinq mille dirhams (5.000,00 dhs).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre-vingt-neuf dirhams trente six centimes TTC (199 089,36 Dhs TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148, 149 et 150 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début

de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposés par voie électronique au portail des marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 3126/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHENIFRA
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT 04/2021/FDR
Le 10 Mai 2021 à 11 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant : Travaux d'achèvement de la construction de l'école communautaire Tamkaydoute à la commune Ait Saadelli - Province de Khénifra
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Vingt mille dirhams (20.000,00 dhs).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : neuf cent quatre-vingt-dix mille trois cent seize dirhams TTC (998.316,00 Dhs TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148, 149 et 150 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposés par voie électronique au portail des marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N° 3127/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé
Délégation Provinciale
ELKELAA DES-
SRAGHNA
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERTIN° 01/2021
AVIS D'APPEL D'OFFRES
RESERVE AUX PME
Le 06 Mai 2021 à 11 heures ; il sera procédé, dans la salle des réunions de la Délégation du Ministère de la Santé à la Province ELKELAA DES SRAGHNA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur

offres de prix concernant les prestations de gardiennage, surveillance et sécurité des Formations de Soins de Santé Primaire et des locaux de la Délégation du Ministère de la Santé à la Province ELKELAA DES SRAGHNA
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Délégation du Ministère de la Santé à la Province ELKELAA DES SRAGHNA, il peut être

également téléchargé à partir du portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 20000,00 Dhs (Vingt Mille Dirhams)
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de: 1 070 159,58Dhs TTC (UN MILLE SOIXANTE DIX MILLE CENT CINQUANTE NEUF DIRHAMS 58 CTS TTC)
Le contenu, la présentation

ainsi que le dépôt des dossiers de concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret N° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des marchés précité
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés sus indiqué ;
- Soit les transmettre, par voie électronique conformé-

ment aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 3128/PA

ROYAUME DU MAROC
AGENCE NATIONALE DES PORTS
DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI
DIRECTION DU PORT DE SAFI VILLE
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
08/DRPS/ANP/SV/2021

SEANCE PUBLIQUE

Le 05/05/2021 à 11H00 Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Régionale des Ports de Safi à l'ouverture des plis de l'appel d'offres relatif à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

DIVERS TRAVAUX D'ENTRETIEN GENIE CIVIL A LA PLAGE CAP BEDDOUZA DE SAFI << OPERATION PLAGES PROPRES 2021>>

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à ANP-Direction Régionale des ports de safi (Port de safi ville) auprès de la Division Support-bureau des marchés-

Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics www.marchespublics.gov.ma, dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement du 09 Mai 2014 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: **1 500,00** MILLE CINQ CENT DIRHAMS

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est de: **112 380,00** TTC
CENT DOUZE MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT DIRHAMS TOUTE TAXES COMPRISES

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP.

Les concurrents peuvent :

*Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la Direction Régionale des Ports de Safi -

*Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité à l'adresse suivante : Agence Nationale des Ports, Direction du Port de Safi

*Soit les envoyer, par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances n° 20-14 en date du 04/09/2014 ;

*Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux et une réunion d'information qui auront lieu le: 26/04/2021 à 11H00 A LA PLAGE CAP BEDDOUZA

LES PIÈCES JUSTIFICATIVES A FOURNIR SONT CELLES PREVUES PAR L'ARTICLE 10 ET 13 DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'ANP- Direction Régionale des Ports de Safi auprès de la Division Support- Bureau des Marchés -au BP n° 39 ; port de Safi -
Tél. 05 24 46 29 03 -05 24 46 42 29- Fax : 05 24 46 28 64

N°3129/PA

ROYAUME DU MAROC
AGENCE NATIONALE DES PORTS
DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI
DIRECTION DU PORT DE SAFI VILLE
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
09/DRPS/ANP/SV/2021

SEANCE PUBLIQUE

Le 05/05/2021 à 11H00 Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Régionale des Ports de Safi à l'ouverture des plis de l'appel d'offres relatif à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

TRAVAUX DE FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN STAND EN STRUCTURE LEGERE EN BOIS MODULABLE ET DEMONTABLE A LA PLAGE CAP BADDOUZA « OPERATIONS PLAGES PROPRES 2021 »

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à ANP-Direction Régionale des ports de safi (Port de safi ville) auprès de la Division Support-bureau des marchés-

Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics www.marchespublics.gov.ma, dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement du 09 Mai 2014 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: **1 000,00** MILLE DIRHAMS

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est de: **114 000,00** TTC
CENT QUATORZE MILLE DIRHAMS TOUTE TAXES COMPRISES

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP.

Les concurrents peuvent :

*Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la Direction Régionale des Ports de Safi -

*Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité à l'adresse suivante : Agence Nationale des Ports, Direction du Port de Safi

*Soit les envoyer, par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances n° 20-14 en date du 04/09/2014 ;

*Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux et une réunion d'information qui auront lieu le: 26/04/2021 à 11H00 A LA PLAGE BEDDOUZA

LES PIÈCES JUSTIFICATIVES A FOURNIR SONT CELLES PREVUES PAR L'ARTICLE 10 ET 13 DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'ANP- Direction Régionale des Ports de Safi auprès de la Division Support- Bureau des Marchés -au BP n° 39 ; port de Safi -
Tél. 05 24 46 29 03 -05 24 46 42 29- Fax : 05 24 46 28 64

N°3130/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE EL KELAA
DES SRAGHNA
SECRETARIAT GENERAL
D.B.M.
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT

Le 06/05/2021, il sera procédé dans les bureaux du secrétaire général de la Province d'El Kelaâ des Sraghna.(Salle AitAbdelmoulaAbdelouahab) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix :

• 01/2021/FDR A10 :00 H TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA LIAISON ROUTIERE RELIANT DOUARS KHNIFFER-NAGHDOJ MANZIL-NAGHDOJ BEL ASRI COMMUNE JBIL PROVINCE EL KELAA DES SRAGHNA.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 120 000,00 DHS (Cent Vingt Mille Dhs).

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 7 489 166,40DHS (Sept Millions Quatre Cent Quatre-vingt-Neuf Mille Cent Soixante-Six Dhs et Quarante Cts.). Les dossiers de l'appel d'offres peuvent être retirés auprès de la Division du budget et matériel de la province. Ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : -soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre de la Province El Kelaâ des Sraghna. -soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau d'ordre de la Province

El Kelaâ des Sraghna. -soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

-Soit envoyer par voie électronique conformément à la disposition de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435(04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4du règlement de consultation.

-Les concurrents doivent produire une copie certifiée conforme du certificat de qualification et de classification suivant le secteur, l'activité et la classe minimale et les qualifications ci-après: Secteur : BClasse :3Qualification : B1-B5

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 3136/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Département des Eaux et Forêts

Direction Régionale des Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification du Sud Ouest

Direction Provinciale des Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification de Taroudannt

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
EN SEANCE PUBLIQUE
N°11 /2021 / DREFLCD-SO/DPEFLCD.37

Le 04 Mai 2021 à dix heures (10h), il sera procédé dans le bureau de Mr. le Directeur Provincial des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Taroudannt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres des prix pour l'exécution des travaux de régénération du

chêne vert par clôture au périmètre Agoudi sur une superficie de 100ha, Commune Territoriale Taouayalte, Province de Taroudannt, (lot unique).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau de la comptabilité de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Taroudannt, il peut être, également, téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat à partir de l'adresse électronique suivante : www.marchespublic.gov.ma;

Le cautionnement provisoire est fixé à : Dix mille dirhams (10.000,00 dh) L'estimation est fixée comme suit : cent quarante-trois mille six cent quarante Dirhams (143.640,00 Dh) Appel d'offres réservé uniquement à la petite et moyenne entreprise nationale, aux coopératives, aux unions de coopératives et à l'auto-entrepreneur.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : - Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau de la comptabilité de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Taroudannt ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Conformément à l'article 7 de l'arrêté du ministère de l'économie et des finances

n°20-14 du 8 di-Kaada 1435 (4 septembre 2014), les concurrents peuvent, soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage, soit les déposer sur support papier dans les conditions prévues par l'article 31 du décret n°2-12-349 susvisé.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N° 3137/PA

ROYAUME DU MAROC
AGENCE NATIONALE DES PORTS
DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI
DEPARTEMENT DU PORT D'ESSAOUIRA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
11/DRPS/ANP/ESS/2021
SEANCE PUBLIQUE

Le 05/05/2021 à 11H00 Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Régionale des Port de Safi à l'ouverture des plis de l'appel d'offres relatif à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

PRESTATION D'ANIMATION, DE SENSIBILISATION ET D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT A LA PLAGES D'ESSAOUIRA PENDANT LA PERIODE D'ESTIVAGE 2021 " PLAGES PROPRES 2021 "

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à ANP-DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI ET DIRECTION DU PORT DE SAFI AT

Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics www.marchespublics.gov.ma, dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement du 09 Mai 2014 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: **1 800,00 MILLE HUIT CENT DIRHAMS**

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est de **121 980,00 TTC**

CENT VINGT ET UN MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT DIRHAMS TOUTE TAXES COMPRISES

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP.

Les concurrents peuvent :

*Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI au BP N° 39 Safi.

*Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité à l'adresse suivante : ANP-DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI (PORT DE SAFI)

*Soit les envoyer, par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances n° 20-14 en date du 04/09/2014 ;

*Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux et une réunion d'information qui **26/04/2021 à 11H00 AU DEPARTEMENT DU PORT D'ESSAOUIRA LES PIÈCES JUSTIFICATIVES A FOURNIR SONT CELLES PREVUES PAR L'ARTICLE 10 ET 13 DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION.**

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'ANP- DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI auprès de la Division Support- Bureau des Marchés -au Port de Safi - Tél. 05 24 46 42 29 - 05 24 46 29 03 - 06 20 69 42 29 - Fax : 05 24 46 28 64.

N°3135/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA REGION GUELIMIM-OUED NOUN
PROVINCE DE GUELIMIM
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DU BUDGET ET MARCHES

Avis de report et rectification

Appel d'offres ouvert n°1/BG2/2021

Achat de matériel et mobilier de bureau pour le compte de la province de Guelmim.

Il est porté à la connaissance des concurrents que :

- 1- La date d'ouverture des plis est reportée au 23/04/2021 à 11H00.
- 2- Les échantillons, catalogues et caractéristiques techniques, exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés à la Division du Budget et Marchés avant le 22/04/2021 à 11H00min (Heure limite pour le dépôt des échantillons, catalogues et caractéristiques techniques).
- 3- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Six cent vingt-six mille huit cent trente-deux Dirhams et zéro centime (626.832,00 Dhs).
- 4- Le reste de l'avis de l'appel d'offres ouvert est sans changement.

N°3133/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA REGION GUELIMIM-OUED NOUN
PROVINCE DE GUELIMIM
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DU BUDGET ET MARCHES

Avis de report et rectification

Appel d'offres ouvert n°2/BG2/2021

Acquisition de matériel informatique et logiciels pour le compte de la province de Guelmim.

Il est porté à la connaissance des concurrents que :

- 1- La date d'ouverture des plis est reportée au 23/04/2021 à 12H00.
- 2- Les échantillons, catalogues et caractéristiques techniques, exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés à la Division du Budget et Marchés avant le 22/04/2021 à 12H00 min (Heure limite pour le dépôt des échantillons, catalogues et caractéristiques techniques).
- 3- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Quatre cent soixante douze mille trois cent vingt Dirhams et zéro centime (472.320,00 Dhs).
- 4- Le reste de l'avis de l'appel d'offres ouvert est sans changement.

N°3134/PA

Maître Noredidine Sitro
Location gérance libre
Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Noredidine SITRO, notaire à Casablanca en date du 17-02-2021, il a été décidé ce qui suit :

1- La société à responsabilité limitée dite « PALM STREET SARL », au capital de 102.000,00 DHS dont le siège social est à Casablanca 13 Rue Duhaume Sidi Belyout immatriculée au registre de commerce de Casablanca sous le n° 136389 Représentée à cet effet par savoir :

2- Monsieur Omar HAMDIA BENCHEKROUN, titulaire de la carte d'identité nationale N° S370620 Agissant en sa qualité de mandataire de savoir :

3- Monsieur Abdelouahab HAMDIA BEN CHEKROUN, titulaire de la carte d'identité nationale N° C15809

4- Madame Amal SAKALI, titulaire de la carte d'identité nationale N° 5482273, a donné en location gérance à Mademoiselle HINDE BIZMIR, de nationalité marocaine, née le 15-04-1986 à Tidili Fetouaka Azilal, demeurant à Ifrane NR 36 Résidence REVIERA Hay Riad, titulaire de la carte d'identité nationale N° EE292381, le fonds de commerce qui a pour objet principal « CAFE DEBIT DE BOISSON ET ASSIMILES », lequel fonds de commerce est exploité à l'adresse suivante : Casablanca 13 Rue Duhaume Sidi Belyout, inscrit au registre du commerce à Casablanca sous le numéro 136389, et ce pour une durée de Douze (12) ans renouvelable.

Ladite gérance libre est consentie et acceptée moyennant une redevance mensuelle fixée à la somme de savoir : « Douze mille Dirhams » (12.000,00 dhs), payable au plus tard le trente de chaque mois.

N°3188/PA

Constitution
« GROUPE SCOLAIRE FARAH PRIVE » SARL AU

Aux termes d'un acte sous-seing privé établi en enregistré à Casablanca, il a été établi les statuts d'une Société à SARLAU dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « GROUPE SCOLAIRE FARAH PRIVE » SARL AU
Objet :

- Ecole de formation maternelle, primaire ;
- Formation continue en cours du jour et du soir ;
- Formation permanente et enseignements divers.

Siège social : Le siège social est établi à Lot 5 et 6 Lotissement Skalia Hay Hassani Quartier Sidi Khadir- Casablanca

Durée : 99 ans.
Capital social : Le capital social s'élève à 100.000Dhs. Il est divisé en 1 000 parts sociales de 100 DH chacune, numérotées de 1 à 1 000, attribuées en totalité à :
• Mr LAHLALI Mustapha : 1 000 Parts

Gérance de la société : la société sera gérée par Mr

LAHLALI Mustapha, et ce pour une durée illimitée. Le dépôt légal est effectué au tribunal de Casablanca le 26/08/2010 sous le n°360522

N° 3138/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Département des Eaux et Forêts

Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat-Sale-Zemmour-Zeers.

Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat. Avis d'appel d'offres ouvert n° : 44/2021 (Réservé aux petites et moyennes entreprises, Coopératives et Auto-entrepreneurs)

Le 03/05/2021 à 10h00 il sera procédé, dans les bureaux de La Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 lotissement MKHINZA HASSANIA Route Zaer 10000 Youssoufia - RABAT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour Travaux de regarnis et d'entretiens des plantations anciennes de Chêne liège au niveau de la parcelle AV119, Forêt de Maamora, sur une superficie de 70 ha, Commune de Sehoul, Préfecture de Salé, DPEFLCD Rabat.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau d'ordre de La Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 lotissement MKHINZA HASSANIA Route Zaer 10000 Youssoufia - RABAT, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics à partir de l'adresse électronique suivante : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent Trente-neuf Mille Neuf Cent Quatre Vingt dirhams (139980 DH)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,

29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau d'Ordre de La Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 lotissement MKHINZA HASSANIA Route Zaer 10000 Youssoufia - RABAT
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précitée ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit Déposer leurs offres par voie électronique.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau d'ordre de La Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 lotissement MKHINZA HASSANIA Route Zaer 10000 Youssoufia - RABAT, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics à partir de l'adresse électronique suivante : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent Trente-neuf Mille Neuf Cent Quatre Vingt dirhams (139980 DH)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,

29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau d'Ordre de La Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 lotissement MKHINZA HASSANIA Route Zaer 10000 Youssoufia - RABAT
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précitée ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit Déposer leurs offres par voie électronique.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.
- Pour le présent appel d'offres, les entreprises marocaines doivent fournir une copie certifiée de l'attestation de qualification et classification délivrée par le HCEFLCD relatant les données suivantes

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau d'ordre de La Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 lotissement MKHINZA HASSANIA Route Zaer 10000 Youssoufia - RABAT, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics à partir de l'adresse électronique suivante : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux cent quatre Mille dirhams (204000 DH)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau d'Ordre de La Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 lotissement MKHINZA HASSANIA Route Zaer 10000 Youssoufia - RABAT
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précitée ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit Déposer leurs offres par voie électronique.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.
- Pour le présent appel d'offres, les entreprises marocaines doivent fournir une copie certifiée de l'attestation de qualification et classification délivrée par le HCEFLCD relatant les données suivantes

N°3189/PA

29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau d'Ordre de La Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 lotissement MKHINZA HASSANIA Route Zaer 10000 Youssoufia - RABAT
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précitée ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit Déposer leurs offres par voie électronique.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau d'ordre de La Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 lotissement MKHINZA HASSANIA Route Zaer 10000 Youssoufia - RABAT, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics à partir de l'adresse électronique suivante : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent Dix Sept Mille Cent Quarante et un dirhams et Quarante-huit centime TTC (117 141,48 Dh TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau d'Ordre de La Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 lotissement MKHINZA HASSANIA Route Zaer 10000 Youssoufia - RABAT
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précitée ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit Déposer leurs offres par voie électronique.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau d'ordre de La Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 lotissement MKHINZA HASSANIA Route Zaer 10000 Youssoufia - RABAT, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics à partir de l'adresse électronique suivante : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux cent quatre Mille dirhams (204000 DH)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau d'Ordre de La Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 lotissement MKHINZA HASSANIA Route Zaer 10000 Youssoufia - RABAT
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précitée ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit Déposer leurs offres par voie électronique.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.
- Pour le présent appel d'offres, les entreprises marocaines doivent fournir une copie certifiée de l'attestation de qualification et classification délivrée par le HCEFLCD relatant les données suivantes

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau d'ordre de La Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 lotissement MKHINZA HASSANIA Route Zaer 10000 Youssoufia - RABAT, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics à partir de l'adresse électronique suivante : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux cent quatre Mille dirhams (204000 DH)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau d'Ordre de La Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 lotissement MKHINZA HASSANIA Route Zaer 10000 Youssoufia - RABAT
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précitée ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit Déposer leurs offres par voie électronique.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.
- Pour le présent appel d'offres, les entreprises marocaines doivent fournir une copie certifiée de l'attestation de qualification et classification délivrée par le HCEFLCD relatant les données suivantes

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau d'ordre de La Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 lotissement MKHINZA HASSANIA Route Zaer 10000 Youssoufia - RABAT, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics à partir de l'adresse électronique suivante : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux cent quatre Mille dirhams (204000 DH)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau d'Ordre de La Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 lotissement MKHINZA HASSANIA Route Zaer 10000 Youssoufia - RABAT
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précitée ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit Déposer leurs offres par voie électronique.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.
- Pour le présent appel d'offres, les entreprises marocaines doivent fournir une copie certifiée de l'attestation de qualification et classification délivrée par le HCEFLCD relatant les données suivantes

par l'article 10 du règlement de consultation.

N° 3140/PA

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)
Branche Eau
DIRECTION REGIONALE DU NORD
Travaux de curage manuel et hydraulique des réseaux d'assainissement liquide des centres relevant de la province d'Al Hoceima

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT - N°35DR9/C/AMN/5/2021

La Direction Régionale du Nord de l'ONEE-Branche Eau, sise à Tanger, lance le présent appel d'offres qui concerne : Travaux de curage manuel et hydraulique des réseaux d'assainissement liquide des centres relevant de la province d'Al Hoceima.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.

Cette consultation est ouverte uniquement aux petites et moyennes entreprises (PME) nationales, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs

L'estimation du coût des prestations s'élève à 800 000,00 DH TTC.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 18 000 DH.

Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse :

<https://www.marchespublics.gov.ma/>

Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.
- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et heure de la séance d'ouverture des plis.
- Soit remis à la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.

L'ouverture des plis aura lieu le mercredi 05/05/2021 à 10h à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.

L'ouverture des enveloppes se fait en un seul temps

Les demandes d'éclaircissement doivent être formulées uniquement sur le portail des marchés publics.

N° 3141/PC

المملكة المغربية
Royaume du Maroc

وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
قطاع المياه والغابات
Département des Eaux et Forêts

Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat-Sale-Zemmour-Zeers.
Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat.

Avis d'appel d'offres ouvert n° : 45/2021

(Réservé aux petites et moyennes entreprises, Coopératives et Auto-entrepreneurs)

Le 04/05/2021 à 10h00, il sera procédé, dans les bureaux de La Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 lotissement MKHINZA HASSANIA Route Zaer 10000 Youssoufia - RABAT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour Travaux de regarnis et d'entretiens des plantations anciennes de Chêne liège au niveau des parcelles AV1 (lot 1 et lot 2) et AVIII1, Forêt de Maamora, sur une superficie de 158 ha, Commune d'Ameur, Préfecture de Salé, DPEFLCD Rabat.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau d'ordre de La Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 lotissement MKHINZA HASSANIA Route Zaer 10000 Youssoufia - RABAT, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics à partir de l'adresse électronique suivante : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux cent quatre Mille dirhams (204000 DH)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau d'Ordre de La Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 lotissement MKHINZA HASSANIA Route Zaer 10000 Youssoufia - RABAT
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précitée ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit Déposer leurs offres par voie électronique.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.
- Pour le présent appel d'offres, les entreprises marocaines doivent fournir une copie certifiée de l'attestation de qualification et classification délivrée par le HCEFLCD relatant les données suivantes

Secteur	Catégorie	Qualification
1	5	1.4

N°3142/PA

SOCIETE CANMO SARL. Au terme d'un PV de l'AGE en date du 26/02/2021, tenue au siège social de la société CANMO Sarl au capital de 100.000,00 Dirhams, ont décidé ce qui suit:
- Dissolution de la société CANMO sarl.
- Nomination de Mr. MARWANE MARZOUK et Mr. MOHAMMED SAMRANE en qualité des liquidateurs.
- Désignation de lieu de liquidation à 18 Rue Gharhata 2ème Etage N°6- Anfa - Casablanca.
- Le dépôt légal a été effectué au secrétaire greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 07 Avril 2021 sous le N°773615.

N° 3143/PA

ENTREPRENDRE BUSINESS CENTER BENJAMIN OF INDUSTRIAL ELECTRICITY "S.A.R.L AU" Constitution Aux termes d'un acte SSP en date à Casablanca du 02/03/2021. Il a été Etabli les statuts d'une S.A.R.L AU dont les caractéristiques sont les suivantes : DENOMINATION: BENJAMIN OF INDUSTRIAL ELECTRICITY "S.A.R.L AU" OBJET : VENTE DES PRODUITS ELECTRIQUE ET INDUSTRIELS LE SIJGE : 6 LOT KHA-DIJA RDC DEROUA 26200 BERRECHID-MAROC CAPITAL SOCIAL : 100.000,00 DHS, divisé en 1000 parts de 100 DHS chacune.
- Mr MOHAMED KRAFI ... 1000,00 Parts
Soit un total de 1000,00 Parts
GERANCE : La société est gérée par Mr MOHAMED KRAFI
ANNEE SOCIALE : Du 1er

janvier au 31 décembre de chaque année.
Le dépôt légal et l'immatriculation ont été effectués au centre régional d'investissement de Casablanca.
RC N°14961.
Pour extrait et mention

N° 3144/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
REGION DE BENI MEL-LAL-KHENIFRA
PROVINCE DE FQUIH BEN SALAH
COMMUNE DE FKI H BEN SALAH
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°05/2021
Le 03/05/2021 à 11Hdu matin, il sera procédé, dans le Bureau de Monsieur le Président du Conseil Communal de Fkih Ben Salah à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour INSTALLATION DE POTEAU ET CABLAGE TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC AUX QUARTIERS DE LA VILLE DE DKIH BEN SALAH.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés de la Commune de Fkih Ben Salah, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à 35.000,00 Dh (Trente-cinq Mille Dirhams).
L'estimation des coûts des travaux établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 2 260 800,00DH TTC (deux millions deux cent soixante mille et huit cent dirhams Toutes taxes comprises)
Le contenu, la présentation

ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit déposé contre récépissé leurs plis dans le bureau de service des marchés de la Commune de Fkih Ben Salah.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique et ceci Conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435 (04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
Chaque concurrent doit présenter une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification du ministère de l'équipement, du transport et de logistique suivant :
Qualification : J.4 Classe3.
Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

N° 3145/PA

ROYAUME DU MAROC
PROVINCE DE TAZA
CERCLE DE TAINASTE
CAIDAT DE TAINASTE
COMMUNE DE TAINASTE
AVIS D'APPEL D'OFFRES

OUVERT N°03/2021
Le10/05/2021 à 11 heures du matin, il sera procédé salle de réunion de la commune territoriale de Tainaste à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : location du souk hebdomadaire Itminede Tainastepour une période de trois ans (3 ans).
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de service technique de la Commune territoriale de Tainaste .Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 5.000,00 dhs (cinq mille dirhams).
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 5.000,00dhs (cinq mille dirhams) pour chaque mois soit 60 000,00 dhs (Soixante mille dirhams) annuel ; aucun offre inférieur à cette estimation ne sera accepté.
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada 11434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit envoyés leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bu-

reau de service technique de la Commune territoriale de Tainaste ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 06 du règlement de Consultation.

N° 3146/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province de Taroudant
Cercle d'Igherm
Caïdat d'Oualkadi
C.T. D'Oualkadi
AVIS D'APPEL D'OFFRES SUR OFFRES DES PRIX
N° : 01/2021
Le jeudi 06 Mai 2021 à 11 heures, il sera procédé dans la salle de réunions de la Commune Oualkadi à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour : vente des matériels de bureau et matériels hors usage, dans cadre lot unique.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 500,00 dhs (Cinq Cent dirhams).
Le dossier d'appel d'offres comprenant :

- Le cautionnement provisoire ou certifié de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu.
- Une Copie légalisée de la carte d'identité nationale.
- Le cahier des conditions et des charges signé et paraphé
- Bordereau des offres des prix
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau de finance communal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublic.gov.ma .
La présentation du dossier d'appel d'offres doit être conforme à la disposition de l'article 5 de cahier des charges.
Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau du président de la commune.
- Soit les déposer contre récépissé auprès bureau de finance de la commune.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres ou son délégué au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les concurrents peuvent procéder à la visite des contenus objet du présent appel d'offres -au siège dépôt communal, à partir de la date de publication de cette annonce jusqu'au lundi03Mai 2021 pendant les heures de travail.
N° 3147/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'EL JADIDA
SECRETARIAT GENERAL
D.A.A/S.B.M

Avis rectificatif de l'A.O.O N°05/2021/INDH

Le Gouverneur de la province d'El Jadida porte à la connaissance des sociétés intéressées par l'appel d'offres ouvert N°05/2021/INDH, relatif aux Equipements du centre d'autiste au Lycée Technique Errazi ville El Jadida. Lot N°1, Lot N°2, Lot N°3 et lot N°4:
Que le dépôt des échantillons, des prospectus et des notices exigés par le dossier d'appel d'offres est avant le vendredi 23 Avril 2021 à 14 heures au lieu le vendredi 23 Avril 2021 à 12 heures.
Le reste est sans changement.

N°3148/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE KHENIFRA
COMMUNE DE KHENIFRA

SERVICE DES MARCHES

AVIS RECTIFICATIF DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 02/2021 DU 28 /04/2021 à 12 H

Le Président de la Commune de Khénifra informe le public et les concurrents Intéressés par l'appel d'offre ouvert N° : 02/2021 prévu le 28 Avril 2021 à 12 heures publié dans les journaux – Libération N° : 9279 parue le 30/03/2021 page 27 et Al Haraka N° : 10136 parue le 30/03/2021 page 12 relatif aux : **Construction du réseau d'égouts au quartier el Yousfi complément que la qualification exigée dans la classe de cet appel d'offre ouvert est : C.3 au lieu de C.5 comme on a ajouter au C.P.S un article nommé : Octroi d'avances (ARTICLE 43).**

Le reste est inchangé.

N°3150/PA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 18/2021/BP

Le Mercredi 12 mai 2021 à 10:00 heures, Il sera procédé, dans les bureaux de Mr le Président du conseil Provincial d'El Jadida sis au siège de la province d'El Jadida à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix suivant : **Travaux de Revêtement En Bicouche De La Piste Reliant La RP 3427 Et Douar Boumahdi A La Commune Territoriale Ouled Rahmoune Province d'El Jadida**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Division des affaires administratives et financière/ service des affaires financières et du patrimoine, Direction générale des services Conseil provincial d'El Jadida sis au siège de la province d'El Jadida, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma
-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 10.000,00 Dirhams (dix Mille Dirhams).
-L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Sept cent quatre vingt trois mille quatre vingt seize Dirhams (783 096,00 DHS) TTC.**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doit être conforme aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposés contre récépissé au bureau d'ordre sis au siège du Conseil provincial d'El Jadida.
- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.
- Soit remis séance tenante au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis et ce, conformément à l'article n° 31 du décret précité.
Soit les envoyés par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

- Pour le dossier technique il doit comprendre les pièces suivantes :
*Pour les concurrents installés au Maroc :
Une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et de classification des entreprises de bâtiment et des travaux publics délivrée par le ministère de l'équipement et du transport faisant ressortir :

Secteur	Classe demandée	Qualifications demandées
B	5	B1 et B3 et B5

Toutefois, les entreprises non installées au Maroc sont tenues de fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°3149/PA

CONSTITUTION
Aux termes d'un acte SSP en date du 11/03/2021, il a été établi les Statuts d'une Société SARL AU dont les caractéristiques sont les Suivantes:
Dénomination : L-MAALEM BUILDING - S.A.R.L AU
Forme Juridique : Société A Responsabilité Limitée d'Associé Unique
Objet : -ENTREPRENEUR DE TRAVAUX DIVERS OU CONSTRUCTION.
Siège Social : GROUP AT-TAKADOUM GH2-17 2eme ETAGE SIDI BERNOUSSI, CASABLANCA. DUREE : 99 ans.
Capital Social : 100.000,00 DHS (Cent Mille Dirhams) divisé en 1000 Parts Sociales de 100 Dhs chacune : - 1000 Parts attribuées à ... Mr. ABDELLATIF ELGHAROUCH.
GERANCE : * Monsieur ABDELLATIF ELGHAROUCH, gérant.
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de Commerce de Casablanca le 02/04/2021 Sous le N° 773040 ; RC N° 497601.
N° 3158/PA

BAYT ALFAKHAMA CONSTITUTION
Aux termes d'un acte SSP en date du 09/02/2021, il a été établi les Statuts d'une Société SARL AU dont les caractéristiques sont les Suivantes:
Dénomination : BAYT ALFAKHAMA - S.A.R.L AU
Forme Juridique : Société A Responsabilité Limitée d'Associé Unique
Objet : NEGOCE ET E-COMMERCE
Siège Social : GROUP AT-TAKADOUM GH2-17 2eme ETAGE SIDI BERNOUSSI, CASABLANCA. DUREE : 99 ans.
Capital Social : 100.000,00 DHS (Cent Mille Dirhams) divisé en 1000 Parts Sociales de 100 Dhs chacune : - 1000 Parts attribuées à ... Mr. HAMZA ERRADI.
GERANCE : * Monsieur HAMZA ERRADI, gérant de la Société.
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de Commerce de Casablanca le 02/04/2021 Sous le N° 773041 ; RC N° 497607.
N° 3159/PA

Sté ARMA - TOOP SARL CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ
Aux termes d'un acte sous signe prive en date du 15/02/2021 à Al-Hoceima, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée (S.A.R.L) dont les caractéristiques sont les suivantes :
DÉNOMINATION: ARMA-TOOP
OBJET SOCIAL : 1/ Marchand en détail de fournitures scolaires.
2/ Fournitures de bureaux (pavement).
3/ négociant
SIEGÉ SOCIAL: 22, rue Casablanca Imzouren AL HOCEIMA.
DUREE : La durée de la société est fixée à 99 ans à dater de son immatriculation au registre du commerce.
CAPITAL SOCIAL: Est fixé à la somme de: cent mille dirhams (100.000,00 dh), répartis en 1000 parts sociales de 100 dh chacune.
EXERCICE SOCIAL: L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
GERANCE : La société est gérée conjointement par les deux associés M. ABABRI Youssef et M. ABABRI Mohamed.
DEPOT LEGAL : Le dépôt légal au greffe du tribunal de première instance d'Al-Hoceima a été effectué le 03/03/2021 sous le numéro 71.
N° 3160/PA

OMO AYMAN SERVICES s.a.r.l au.
capital social 200.000,00 dh
R.C: 1857, Al Hoceima
Siège social: lotiff abdelkarim khattabi imzouren Al Hoceima
CHANGEMENT DANS L'OBJET SOCIAL
L'AGE de l'associé unique de la société « OMO AYMAN SERVICES S.A.R.L. AU » réunie le 15 février 2021 a décidé de modifier la deuxième activité de l'objet social de la société de façon à devenir : 2°/ Marchand en détail des fournitures scolaires et matériel des accessoires et matériel de bureau et d'informatique.
Au lieu de: 2°/ fournitures de bureau en gros.
Par conséquence l'article 3 des statuts relatif à l'objet de la société est
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de pre-

mière instance d'Al Hoceima le 05/03/2021 sous le N° 80.
N° 3161/PA
AL ARABIA MAINTENANCE S.A.R.L AU CAPITAL DE 100.000,00 DH "LIQUIDATION"
I) Aux termes du P.V. De l'A.G.E en date du 25/01/2021, les associés de la Société dite : « AL ARABIA MAINTENANCE » ont décidé de :
- Prononcer la liquidation de la société à compter de ce jour
- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat,
- Constatation de la clôture et de la liquidation.
II) Le Dépôt Légal a été effectué au G.T.C de CASABLANCA le 07/04/2021 sous le N° 773735.
N° 3162/PA

**** JEDESIGN ** CONSTITUTION**
Aux termes d'un acte Sous Seing privé en date du 24. 03. 2021 il a été établi les Statuts d'une Société SARL dont les caractéristiques sont les Suivantes:
Dénomination : JEDESIGN
Forme Juridique : Société A Responsabilité Limitée d'associé Unique
Objet : - Programmation ; Conseil et autres activités informatiques (Graphisme digital numérique et marquette), - Import et Export
Siège Social : 23 BD OKBA BNOU NAFI HAY MOHAMMADI CASABLANCA DUREE : 99 ans.
Capital Social : Fixée à 100.000,00 DHS (Cent Mille Dirhams) divisé en 1000 Parts Sociales de 100 DHS chacune : * 1000 Parts attribuées à Mr. ABOUCH CHAFIK.
GERANCE : - Mr ABOUCH CHAFIK, gérant unique de la Société JEDESIGN SARL AU.
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de Commerce de CASABLANCA le 07 AVRIL 2021 Sous le N° 773632.
N° 3163/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Département des Eaux et Forêts
Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la

Lutte Contre la Désertification du Haut Atlas
Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'Essaouira
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 05/2021/DPEFLCD.ES -SEANCE PUBLIQUE-
Le 05/05/2021 à 11 heures, il sera procédé dans le bureau de Mr. le Directeur Provincial des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'Essaouira à l'ouverture des plis relatifs à l'appels d'Offres sur offres de prix pour Mission d'assistance à Maitrise d'ouvrage pour le contrôle et suivi des travaux de réhabilitation et d'entretien de la piste reliant Sidi El Baghdadi à Errahala sur 4,73 Km environ dans la province d'Essaouira
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau de la comptabilité de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'Essaouira, il peut être, également, téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat à partir de l'adresse électronique suivante : www.marchespublic.gov.ma;
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Mille (1.000,00 dh) dirhams.
L'estimation du coût des prestations est fixée à la somme de : Trente huit mille dirhams (38.000,00 dh) TTC
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau de la comptabilité de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'Essaouira ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Conformément à l'article 7

de l'arrêté du ministère de l'économie et des finances n°20-14 du 8 di-Kaada 1435 (4 septembre 2014), les concurrents peuvent, soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maitre d'ouvrage, soit les déposer sur support papier dans les conditions prévues par l'article 31 du décret n°2-12-349 susvisé.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.
Le dossier technique doit contenir :
a) Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé ;
b) Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquelles lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.
c) Une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément justifiant le domaine d'activité D4, D5 et D13 pour les concurrents installés au Maroc.
N.B : Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir les pièces mentionnées dans les paragraphes a et b.
N° 3164/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la santé
Direction Régionale Tanger-Tétouan-Al Hoceima
Institut Supérieur des Professions Infirmières et Techniques de Santé Tétouan
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DE PRIX
N°03/ISPST/2021
LeMardi 4 Mai à 10 heures, il sera procédé, dans la salle de réunions de l'Institut Supérieur des Professions Infirmières et Techniques de Santé de Tétouan, sise avenue Abdekhalq Toress Hôpital Civil de Tétouan, SaniatR'mel - Route de Martil à Tétouan à l'ouverture des plis, relative à l'ap-

pel d'offre sur offre de prix pour :
• Achat de fournitures informatiques et logiciels pour L'Institut Supérieur des Professions Infirmières et Techniques de Santé de Tétouan, l'annexe de Tanger et l'annexe d'Al-Hoceima.
- Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des Marchés au secrétariat général de l'Institut Supérieur des Professions Infirmières et Techniques de Santé de Tétouan, adresse : avenue Abdekhalq Toress-Hôpital Civil de Tétouan, SaniatR'mel - Route de Martil Tétouan.
- Il peut également être télé-chargé du portail des marchés de l'Etat à partir de l'adresse électronique suivante : www.marchespublics.gov.ma
- Le contenu la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 mars 2013), relatif aux marchés publics.
Cautionnement provisoire est fixé à : 4000.00 DHS (Quatre Mille Dirhams).
L'estimation des coûts des prestations établie par le Maître d'Ouvrage est fixée à la somme de:68856.00DH T.T.C (Soixante Huit mille Huit cent Cinquante Six dirhams)
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés au secrétariat général de l'Institut Supérieur des Professions Infirmières et Techniques de Santé de Tétouan, adresse : avenue Abdekhalq Toress-Hôpital Civil de Tétouan, SaniatR'mel - Route de Martil Tétouan.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit Transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article (8) du règlement de consultation.
N° 3165/PA

Sur vos petits écrans



07.00 :Lecture du Saint Coran
07.10 : Timoubka
07.40 : Ichaa Mamlaka
08.40 : Arroud
09.30 : Moudawala
10.40 : Chouk Sedra
11.30 : Zouaji Mouhal
12.00 : Oussrati
13.00 : JT Addahira + Météo
13.43 : Priere du venderdi
14.10 : Waadi saison
14.40 : JT en Amazigh
15.00 : JT en Espagnol
15.20 : Fi Dilal Islam
15.40 : Alwan Mina Al Madih
16.20 : Ya rab
16.30 : Yassalounaka
17.00 : Mawaki'e wa Wakaie

18.00 : Moudawala
19.00 : JT en Français
19.20 : Lmoudir Laam
20.00 : Lmadi la yamout
20.30 : Babou Aala Babi
20.35 : Babou Aala Babi
20.40 : Zouaji Mouhal
21.00 : JT Principal + Météo
21.50 : Cinema : Mbarka
23.20 : Chachat
23.50 : Dernier bulletin d'information
00.10 : Marjana
01.05 : Taghrida
03.10 : Documentaire
04.10 : Chouk Sedra
05.00 : Ichaa Mamlaka
06.00 : Arroud

05:50:00 : RELIGIEUX : Coran avec mawahib tajwid
06:00:00 : M Ch'hiwat bladi
06:30:00 : SABAHYAT 2M
07:15:00 : KIF AL HAL
07:40:00 : 3AYNEK MIZANEK
08:30:00 : GRAND ANGLE
09:35:00 : SERIE : DOUR BIHA YA CHIBANI
10:05:00 : MAGAZINE : CH'HIWA MA3A CHOUMICHA: RGHAYEF AU FOUR FARCIES AU FOIE
10:10:00 : FEUILLETON : MASSIR ASSIA
10:55:00 : KIF AL HAL
11:10:00 : MAGAZINE : BEST OF SABAHYAT 2M
12:00:00 : SERIE : Yak hna jirane
12:35:00 : METEO
12:45:00 : AL AKHBAR
13:15:00 : MOUJAZ RIYADI
13:35:00 : RELIGIEUX : PRIÈRE

DU VENDREDI
14:05:00 : FEUILLETON : MIN AJLI IBNI
14:50:00 : ECO NEWS
14:55:00 : INFORMATION : JOURNAL AMAZIGH
15:05:00 : FEUILLETON : CHAMAL JANOUB
16:20:00 : FEUILLETON : LGHRIBA
17:10:00 : MAGAZINE : ADDINE WA ANNASS
17:30:00 : MAGAZINE : TOUTOU AL 3ARIFINE
17:45:00 : DESSINS ANIMES
18:15:00 : MAGAZINE : CH'HIWA MA3A CHOUMICHA: BELBOULA D'ORGE AU POISSON
18:20:00 : MAGAZINE : POP UP
18:30:00 : FEUILLETON : Attoyour al majrouha
19:20:00 : AL WA3D

20:15:00 : INFO SOIR
20:45:00 : QUE DU SPORT
20:50:00 : METEO
20:55:00 : ECO NEWS
21:10:00 : BULLETIN METEO
21:15:00 : AL MASSAIYA
21:50:00 : RACHID SHOW
23:10:00 : FEUILLETON : AL QALB AL MAJROUH
23:55:00 : MIN AJLI IBNI
00:35:00 : FEUILLETON : AL WA3D
01:20:00 : TELEFILM : Sir al arsa
02:55:00 : FEUILLETON : ASSIR AL MADFOUNE
03:30:00 : MAGAZINE : POP UP
03:55:00 : FEUILLETON : Attoyour al majrouha
04:40:00 : MAGAZINE : STUDIO LIVE : K-TONE
05:10:00 : DOCUMENTAIRE : La musique dans la vie

Signature d'avenants aux accords spéciaux pour la création de 100 classes préscolaires



Des avenants aux accords spéciaux pour la programmation et l'implantation de près de 100 classes d'enseignement préscolaire ont été signés, mercredi à Rabat, entre la Fondation BMCE Bank pour l'éducation et l'environnement et trois académies régionales d'éducation et de formation, à savoir Marrakech-Safi, Tanger-Tétouan-Al Hoceima et Fès-Meknès.

Signés lors d'une cérémonie présidée par le ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, porte-parole du gouvernement, Saïd Amzazi, et la présidente de la Fondation BMCE Bank of Africa, Leïla Meziane Benjelloun, ces avenants s'inscrivent dans le cadre de l'activation de l'accord-cadre conclu entre le ministère et la fondation le 16 mai 2018, ainsi que des accords de partenariat spéciaux signés entre les académies régionales d'éducation et de formation et cette fondation le 18 juillet 2018, date du lancement officiel du programme national de généralisation et de développement de l'enseignement préscolaire, sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

La signature de ces avenants s'inscrit, également, dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'amélioration et de généralisation de l'enseignement préscolaire, notamment le projet n° 1 "la promotion préscolaire et l'accélération du rythme de sa généralisation", objet de la loi-cadre 17-51 relative au système d'éducation, de formation et de recherche scientifique.

M. Amzazi a indiqué, dans une déclaration à la presse, que la signature des avenants des accords spéciaux vient élargir la première expérience qui concernait 40 unités d'enseignement préscolaire au niveau de trois académies ayant adopté un modèle pédagogique innovant, basé sur trois langues (arabe, amazigh et une langue étrangère) à partir de la tranche d'âge de 4 ans, notant que ce programme s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la loi-cadre, notamment le projet n° 1.

De son côté, la présidente de la Fondation BMCE Bank of Africa, Leïla Meziane Benjelloun, a fait savoir, dans une déclaration similaire, qu'en vertu des avenants signés avec les trois AREF, une centaine de classes de préscolaire entièrement équipées et dotées

en tableaux blancs interactifs et en ordinateurs seront construites en dur au cours des deux prochaines années, selon le modèle Medersat.com.

Pour encadrer l'action des éducatrices et éducateurs de la moyenne section, une nouvelle mallette pédagogique dédiée à ce cycle a été élaborée, en faisant appel à des experts dans les différents domaines concernés, a-t-elle dit, ajoutant que sept projets thématiques, constituant les centres d'intérêt et répondant aux besoins des enfants à ce niveau d'apprentissage ont été retenus.

Pour sa part, Brahim Benjelloun Touimi, administrateur directeur général exécutif du groupe BMCE BOA, a relevé que la Fondation BMCE Bank se dit fière d'œuvrer symboliquement à la généralisation de l'enseignement préscolaire, en tant que fondement du modèle éducatif. Ce modèle a été mené par Medersat.com depuis le début des années 2000, a-t-il précisé.

Le ministre, en compagnie de la présidente de la Fondation, avait procédé le jour-même à l'inauguration de classes préscolaires dans les écoles primaires "Al-Nour" et "Tamesna", dans la commune de Tamesna (province de Témara).

Divers

Interpellation

Les éléments du service préfectoral de la police judiciaire de Tanger ont procédé, mercredi, sur la base d'informations précises fournies par les services de la Direction générale de la surveillance du territoire (DGST), à l'interpellation de cinq individus, âgés entre 29 et 37 ans, pour leur implication présumée dans une affaire de trafic de drogue et de psychotropes.

Les mis en cause ont été interpellés lors d'une opération sécuritaire menée au niveau du quartier "Mesnana" à Tanger, indique un communiqué de la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN), ajoutant que la fouille a permis la saisie de 3.161 comprimés psychotropes dont 2.366 de type "Rivotril" et 795 de types "Ecstasy", outre une voiture légère, six téléphones portables et une somme d'argent qui pourrait provenir de ce trafic illicite. Le pointage effectué dans les bases de données de la Sûreté nationale a révélé que deux des prévenus font l'objet d'avis de recherche nationaux pour leur implication présumée dans des affaires de trafic de drogue et de psychotropes, précise le communiqué.

Décharge

La Commission de l'environnement, de la santé et des espaces verts au sein du Conseil communal de Béni Mellal a effectué récemment une visite dans la décharge municipale, désormais gérée par une entreprise spécialisée selon des procédés modernes et scientifiques.

Lors de cette visite, la commission s'est arrêtée sur les différentes étapes de réalisation de ce projet, notamment l'entreposage des déchets dans des bassins équipés contre les infiltrations du lixiviat, indique un communiqué de la commune de Béni Mellal.

La Commission s'est enquis de la construction d'une usine de tri des déchets et des locaux administratifs de ce projet, ajoute la même source, relevant qu'il sera procédé au cours des prochains mois à la mise en place d'un centre de traitement du lixiviat et de plusieurs autres bassins d'entreposage des déchets.

Tayeb Hamdi : *Le couvre-feu du Ramadan évitera au Maroc une troisième vague de Covid-19*

Les décisions prises par le gouvernement concernant le mois sacré de Ramadan, notamment l'interdiction des déplacements nocturnes, contribueront à éviter au Royaume la troisième vague de la Covid-19 qui déferle sur l'Europe, et qui s'est révélée "forte, virulente et avec une vitesse de propagation rapide", a estimé mercredi le médecin et chercheur en politiques et systèmes de santé, Tayeb Hamdi.

Ces décisions interviennent dans le sillage de l'augmentation des nouveaux cas positifs et cas sévères ou critiques relatifs au coronavirus, depuis deux semaines au niveau national, surtout à Casablanca et dans les grandes villes, a relevé M. Hamdi dans une déclaration

à la MAP. Le chercheur a souligné que cette augmentation reflète clairement la propagation de la pandémie et l'inquiétude concernant la situation épidémiologique au niveau du Royaume, notant que Casablanca enregistre à elle seule 12% des cas positifs au niveau national, et 70% respectivement des nouveaux cas et des cas en réanimation.

Ces données inquiétantes soulignent la nécessité de prendre toutes les mesures pour faire face à la propagation du coronavirus et de ses variants, plus graves et plus contagieux, a-t-il dit. A cet égard, M. Hamdi a exhorté les citoyens à continuer de respecter strictement les mesures de prévention et les gestes barrières (port de masque, dis-

tanciation sociale et lavage fréquent des mains...), pour renforcer les importants acquis enregistrés par le Maroc dans la lutte contre cette pandémie et ainsi permettre un retour progressif à la vie normale.

Il est à rappeler que le gouvernement a décidé mercredi l'interdiction des déplacements nocturnes à l'échelle nationale de 20H00 à 06H00, à compter du 1er Ramadan 1442 de l'Hégire, sauf pour les cas exceptionnels, avec le maintien des différentes mesures préventives annoncées précédemment.

Le gouvernement a précisé dans un communiqué que cette décision "intervient sur la base des recommandations de la Commission scientifique et tech-

nique au sujet de la nécessité de poursuivre la mise en œuvre des mesures nécessaires visant à lutter contre la propagation du nouveau coronavirus (Covid-19), essentiellement avec l'apparition de nouveaux variants dans le pays.

Elle s'inscrit également dans le cadre du renforcement des mesures de précaution prises pour préserver la santé des citoyennes et des citoyens, tient compte de la forte mobilité qui caractérise le tissu social marocain pendant le Ramadan et émane du souci que ce mois béni se déroule dans des conditions de santé appropriées, à la mesure de sa grande symbolique religieuse, a-t-on ajouté.

Sport

Ligue des champions

Un premier acte parfaitement négocié par le PSG et Chelsea

Quelle revanche héroïque! Avec un doublé de Kylian Mbappé sous la neige muniçoise, le Paris SG s'est vengé de l'invincible Bayern (3-2), son bourreau de la finale 2020, tandis que Chelsea a pris l'ascendant sur Porto (2-0) mercredi en quarts aller de Ligue des champions.

Deux ans et dix-neuf matches que le Bayern, champion d'Europe en titre, ne perdait plus sur la scène européenne: c'est un exploit majuscule que le PSG a réussi mercredi dans des conditions apocalyptiques qui resteront dans les mémoires, avec un réalisme chirurgical de ses superstars Mbappé et Neymar et une souffrance de tous les instants.

Sous la neige et dans le huis clos de l'Allianz Arena, la revanche de la finale de Lisbonne a accouché d'un match brûlant, riche en

coups d'éclat et en coups du sort. Avec à la baguette un maestro lui-même revanchard: Neymar. Le Brésilien, souvent blessé ces dernières semaines ou victime de ses propres nerfs, a cette fois surnagé avec deux passes décisives qui ont permis au PSG de mener rapidement 2-0 malgré la domination écrasante des Bavarois (31 tirs à 6!).

Dès la 3e minute, "Ney" a fixé cinq défenseurs sur un déboulé plein axe et décalé Kylian Mbappé, dont la frappe puissante a surpris le gardien Manuel Neuer, battu entre ses jambes. Puis, alors que le Bayern poussait, Neymar a enfoncé le clou d'une incroyable et louche pour son capitaine et compatriote Marquinhos, parti dans le dos de la défense et qui a ajusté Neuer tel un pur avant-centre (30e).

Un but à l'énergie de la part du

défenseur brésilien, qui venait de réclamer le changement en raison d'une blessure!

"Marqui" est d'ailleurs sorti dans la foulée, contraignant le milieu Danilo à s'improviser défenseur central, et ce changement a initié un bal de blessures assez improbable: tour à tour, les Allemands Leon Goretzka (33e), puis Niklas Süle (42e) sont sortis touchés, de même qu'Abdou Diallo à la pause.

Dans ce contexte échevelé, le mérite du PSG a été de tenir bon dans la tourmente bavaroise, en particulier grâce à Keylor Navas. Les champions d'Europe en titre ont malgré tout réduit le score sur une tête piquée de l'ancien Parisien Eric Maxim Choupo-Moting (37e), suppléant du buteur muniçois Robert Lewandowski, absent (genou). Puis Thomas Müller a égalisé d'une subtile tête décro-

sée (60e).

Mais le Bayern laissait des boulevards derrière et Mbappé a surgi à nouveau en fin de match, mettant le troisième but d'une frappe rasante au premier poteau qui a surpris Neuer. Soit le 8e but du bolide de Bondy dans cette C1, à deux longueurs de son rival naissant Erling Haaland (10 buts).

De quoi effacer le goût amer de Lisbonne et de sa frappe trop molle devant Neuer en août dernier, l'un des pires ratés de sa carrière... Le voilà vengé par cette victoire éclatante, que Paris devra confirmer mardi prochain au Parc des Princes pour entretenir son rêve d'un premier sacre européen.

Du côté de Porto-Chelsea, l'atmosphère était beaucoup moins enflammée: le match avait lieu aussi à huis clos mais aussi sur terrain neutre à Séville en raison des restrictions sanitaires, et ensuite

parce que les "Blues" ont fait le travail en s'imposant assez nettement "à l'extérieur".

L'équipe de Thomas Tuchel a parfois subi mais sa défense, cette fois, a tenu, loin de la correction inattendue subie le week-end dernier en Premier League contre West Bromwich (5-2).

Et deux banderilles ont suffi dans l'arène andalouse: une roulette de Mason Mount suivie d'une frappe croisée (32e), puis un but opportuniste de Ben Chilwell qui a chipé un ballon mal contrôlé par un défenseur avant d'aller battre le gardien de près (85e).

Voilà Chelsea tout proche des demi-finales que le club londonien, champion d'Europe 2012, espère retrouver pour la première fois depuis 2014: il suffira pour cela de bien gérer la manche retour prévue mardi prochain, à nouveau à Séville.

Neymar et Mbappé, les stars répondent sur le terrain

Égratigné, Kylian Mbappé a réussi un doublé pour la victoire du Paris SG face au Bayern (3-2); bien plus critiqué, Neymar a donné deux passes décisives, avec une attitude irréprochable, mercredi à Munich en quart de finale aller de la Ligue des champions.

Au service de l'équipe, Neymar n'était plus le petit garçon colérique exclu pour deux mauvais gestes, samedi contre Lille (défaite 1-0), avant de s'embrouiller dans les couloirs du Parc des Princes avec Tiago Djaló.

La star n'avait rien fait pour enrayer la chute des siens du trône de la Ligue 1. Mais sous la neige bavaroise, la star brésilienne a donné le meilleur d'elle-même, et a pleinement joué son rôle de leader.

"Ney" a offert les deux buts du Paris SG, sur des inspirations géniales, à son complice Mbappé (3e) puis à son capitaine Marquinhos (28e).

Sur le premier, une contre-attaque jouée à 100 à l'heure, amorcée par Angel Di Maria, le Brésilien a attaqué la ligne bavaroise avant de décaler Mbappé d'une passe maline, un délicat piqué du droit avec feinte de regard de Ney.

La frappe puissante du champion du monde a filé entre les gants et les jambes de Manuel Neuer, pas très propre sur le coup.

Pour "Marqui", c'est encore une passe magnifique de Neymar, dans la profondeur, alors que tout le Bayern remontait, qui a offert deux buts



d'avance à Paris.

Il s'est montré calme tout le match, loin du joueur énervé et frustré vu samedi. Il a soulagé son équipe par d'autres gestes de classe, comme ces contrôles de jongleur au milieu de trois joueurs pour obtenir un coup franc quand les siens étouffaient sous la pression (45e).

Neymar a aussi eu une balle de 3-1, tirée entre les jambes de Neuer, mais cette fois le géant allemand ne s'est pas laissé piéger (52e).

Bref, Ney a répondu sur le terrain aux critiques nées de son attitude de

samedi, qui lui a valu d'être suspendu deux matches en Ligue 1, plus un avec sursis, peu avant le coup d'envoi. La commission de discipline de la Ligue de football professionnel (LFP) avait aussi envie de voir le match!

Le PSG a retrouvé le grand Neymar de C1, celui qui avait porté son équipe pour les trois victoires de l'automne en poules: 1-0 contre Leipzig (un penalty), 3-1 à Manchester United (un doublé) et 5-1 contre Istanbul Basaksehir (un triplé).

Mbappé, lui, a toujours été grand

cette saison, et le voilà donc à huit buts en C1, à deux unités de son jeune challenger pour le titre de bébé star, Erling Haaland (10).

Son match au Bayern est aussi grand que celui à Barcelone en 8e de finale aller, quand son triplé avait fait exploser le Barça (4-1).

Sur le premier but, "Kyky" a pris sa revanche de sa frappe toute molle en finale l'an dernier, juste avant la mi-temps, contre le même adversaire. Le Bayern s'était imposé 1-0 en finale à Lisbonne.

Cette fois c'est au tour de Manuel

Neuer de se mordre les doigts d'avoir manqué de force...

Mbappé a aussi cru offrir un but à Julian Draxler, mais il a été signalé hors-jeu, d'un lacet, au début de l'action (12e).

Sur son deuxième but (68e), celui du 3-2, Eric Maxim Choupo-Moting (37e) et Thomas Müller (60e) ayant entre-temps ramené le Bayern à égalité, Mbappé a montré toute l'étendue de sa palette.

Lancé par Di Maria, il a d'abord usé de sa vitesse, mais a temporisé ensuite pour attendre le meilleur moment, alors que trois défenseurs étaient face à lui, et il a ajusté Neuer en tirant... entre les jambes de Jerome Boateng.

Il est resté modeste, soulignant qu'il avait "bénéficié du super travail collectif" au micro de RMC Sport: "J'aime ce genre de matches, ça ne m'a pas toujours souri mais je ne suis pas là pour me cacher."

Pas très bon, de son propre aveu, en équipe de France, le champion du monde avait essuyé quelques critiques, bien moins que Neymar toutefois. "Ça fatigue", avait-il même lâché, et il avait lui aussi été éteint contre Lille, au retour de la trêve internationale.

A Munich, il a de nouveau presque tout réussi, marqué ses 26 et 27e buts en C1, et participé à la défense, comme sur ce précieux repli à la 50e minute. Quand son duo est aussi inspiré, le PSG peut rêver...

Le WAC prend le large

Raja et RSB s'emmêlent les pinceaux

Le WAC conforte son statut de leader en prenant le meilleur sur le RCOZ, le Raja cède le pas pour la seconde fois d'affilée devant le HUSA et la RSB s'emmêle de nouveau les pinceaux face à l'IRT. Tels sont les faits marquants au terme des trois matches avancés disputés mercredi et comptant pour la 11^{ème} journée de la Botola Pro D1 qui se poursuivra en cette fin de semaine.

Bonne opération du Wydad qui s'est contenté d'assurer l'essentiel, s'offrant, au stade OCP à Khouribga, par 1 à 0, le Rapid Oued Zem dont les commandes techniques ont été

Botola Pro D2

La Botola Pro D2 de football se poursuivra en cette fin de semaine pour le compte de la 17^{ème} journée. Le bal de cette manche sera ouvert aujourd'hui par les rencontres qui opposeront l'ASS au KACM et le RAC au RBM.

Trois matches sont programmés samedi, à savoir CJBG-SM, KAC-OD et OCK-WAC et autant de confrontations sont prévues dimanche : CAK-TAS, UTS-WST et JSS-IZK.



confiées à Fouad Sahabi. L'unique but des Rouges a été inscrit par Salaheddine Saïdi à la 37^{ème} minute, ce qui leur permet de porter leur capital points à 25 unités et creuser davantage l'écart sur leur poursuivant immédiat, le Raja, défait à la maison par l'équipe du Hassania en droit de se targuer de sa belle performance.

Les Gadiris ont scellé le sort de cette partie sur la petite marque de 1 à 0, but de Youssef Al Fahli à la 54^{ème} minute. Une défaite faite pour semer davantage de rifting dans la demeure des Verts, suivie par l'annonce de la démission officielle du coach Jamal Sellami qui a fait savoir qu'il ne peut continuer à exercer ses fonctions. Pour le moment, il sera suppléé par le tandem de ses ex-adjoints composé de Mohamed Bekkari et Hicham Aboucharouane, qui manageront l'équipe ce dimanche au Caire contre Pyramids pour le compte de la 4^{ème} journée de la phase de poules de la Coupe de la Confédération, sachant que les Verts se déplaceront aujourd'hui à destination de l'Égypte à bord d'un vol spécial.

Tout comme le Raja, le cumul des contre-performances reste de mise pour la formation berkanie. Celle-ci a été battue à domicile par

l'Ithihad de Tanger qui a pourtant mal démarré les débats de cette opposition. En effet, ce sont les locaux, qui continuent de patagner dans le ventre mou du classement, qui ont ouvert le score à la 26^{ème} mn par l'entremise de Brahim Bahraoui. Mais ce n'était que partie remise, puisque les Tangérois n'ont pas tardé à remettre les pendules à l'heure à la demi-heure de jeu par l'entremise de Taoufik Ijrouten, avant qu'Abdellatif Akhrif ne double la mise à dix minutes de la fin du temps réglementaire.

Par ailleurs, il y a lieu de signaler que cette 11^{ème} manche devra se poursuivre ce vendredi par la rencontre qui opposera à partir de 19h30 l'ASFAR, club dont la machine tourne à plein régime, au DHJ, qui peine à trouver la bonne cadence.

Pour ce qui est des autres matches au programme, samedi, le MCO, autre équipe sur une courbe ascendante, recevra le MAS qui alterne le bon et le moins bon. Quant aux parties dominicales, elles sont au nombre de trois et ne manqueront pas d'intéresser avec RCAZ-CAYB (15h00), SCCM-OCS (17h15) et FUS-MAT (19h30).

Mohamed Bouarab

Vahid Halilhodzic prêt à rendre le tablier si les choses vont mal

Lors d'une conférence de presse tenue jeudi matin au complexe Mohammed VI de football à Maâmoura, le sélectionneur national, Vahid Halilhodzic a fait savoir qu'il quitterait l'EN si les choses vont mal.

Cette conférence, dont nous reviendrons dans notre édition de demain, intervient suite aux critiques faites à Vahid Halilhodzic suite aux prestations de la sélection marocaine soit en amical soit au cours des matches officiels des éliminatoires de la CAN 2021.

Par ailleurs, la sélection marocaine a perdu une place dans le classement mondial des équipes de football pour le mois d'avril, publié mercredi par la FIFA, pointant désormais à la 34^{ème} position.

Les Lions de l'Atlas totalisent 1479,32 points. Ils occupent la 5^{ème} place au niveau continental derrière le Sénégal (1542,45 pts), la Tunisie (1512,88 pts), le Nigeria (1487,16) et l'Algérie (1486,69).

Au sommet de la hiérarchie mondiale, la Belgique domine avec 1783,38 points devant la France (1757,3 pts), alors que le Brésil complète le podium (1742,65 pts)



ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE BENSLIMANE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 7/2021

Le 04/05/2021 à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Benslimane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour objet :

Travaux de renforcement de la RN1 du PK306+000 au PK 310+000
-Province de Benslimane-

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la DPETLE de BENSLIMANE, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés Publics et à partir de l'adresse électronique suivante www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (120.000,00) Cent vingt mille dirhams.

L'estimation des coûts des prestations établis par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de (8.536.771,20)

Huit millions cinq cent trente-six mille sept cent soixante et onze dirhams et vingt centimes.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de Mr le DPETLE de Benslimane .
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique .

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation :

- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.
- Pour les entreprises installées au Maroc et conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau n°3289-17 du 4/12/2017 publié au B.O en date du 18/01/2018.

il est exigé la production de la copie légalisée du certificat de qualification et classification des entreprises : - Le secteur de l'activité concernée, la classe minimale et les qualifications exigées sont:

Secteur	Qualification demandée	Classe demandée
B	B6	3

N°3131/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE BENSLIMANE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 8/2020

Le 04/05/2021 à 11 h il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Benslimane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

Contrôle et suivi de la qualité des travaux de renforcement de la RN 1 du PK 306+000 AU PK 310+000
Province de Benslimane

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la DPETLE de BENSLIMANE, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat et à partir de l'adresse électronique suivante www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (4.500,00) Quatre mille cent cinquante dirhams.

L'estimation des coûts des prestations établis par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : (293.148,00) Deux cent quatre-vingt-treize mille cent quarante-huit dirhams TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de Mr le DPETLE de Benslimane .
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer par voie électronique.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation :

- 1- Les Laboratoires non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.
- 2- Pour les laboratoires installés au Maroc
Le certificat de qualification et de classification conformément aux dispositions de du décret n°2-01-437 du 1^{er} Rajeb 1422 (19 septembre 2001) instituant, pour la passation des marchés pour le compte de l'Etat, un système de qualification et de classification des laboratoires de bâtiments et travaux publics tel qu'il a été modifié , est :

Activité	Qualification	Catégorie
Contrôle de qualité (CQ)	CQ3 CQ4 CQ5 CQ7 CQ16	3

N°3132/PA

Des chiens s'entraînent à détecter la Covid chez les humains

C'est le premier jour de Harlock à l'école de détection de Covid-19 dans les environs de Rome et elle est déjà très prometteuse.

La première tâche de ce berger allemand ce matin est simplement de poser sa truffe humide sur un tuyau noir.

"Renifle", l'encouragement son maître, Massimiliano Macera, qui récompense son élève avec des friandises à chaque fois que sa truffe touche le tuyau.

"Elle a déjà tout compris!" s'exclame Massimiliano à propos de Harlock, qui fait partie d'un groupe de chiens s'entraînant à repérer par le flair le virus responsable de la pandémie mondiale.

Ce projet lancé il y a une dizaine de jours au Campus Bio-Medico, un hôpital universitaire dans la banlieue de Rome, vise à apprendre aux chiens à détecter la présence du coronavirus dans la sueur humaine.

S'il s'avère fiable, ce procédé pourrait devenir un moyen plus rapide et économique pour détecter le virus lors de rassemblements comme un match de foot ou un concert.

"Si nous devons tester un millier de personnes avec un test traditionnel, cela prend une vingtaine de minutes par personne", explique à l'AFP Massimo Ciccozzo, professeur d'épidémiologie. "Un



chien utilisant son odorat aurait besoin de 30 secondes au maximum".

Les chiens, avec leur truffe hypersensible dotée de récepteurs olfactifs, sont de plus en plus utilisés pour détecter les maladies humaines comme le cancer ou le diabète.

Avec la pandémie, des chercheurs ont lancé plusieurs essais avec des chiens à travers le monde, notamment en Finlande, en Allemagne, en France et aux Emirats arabes unis.

Mais certains scientifiques estiment que les tests de ce genre n'ont pas encore été adoptés à grande échelle en partie à cause du manque d'études scientifiques sur

le sujet.

Six chiens appartenant à la société de M. Macera, SecurityDogs, participent au programme, dont Rome, un berger hollandais de 4 ans revêtu d'un harnais noir et turquoise portant l'inscription "Cov19Dog".

"La première partie de l'entraînement des chiens consiste à leur

faire reconnaître les composés organiques volatils caractérisant la Covid", observe Silvia Angeletti, directeur de laboratoire à l'hôpital.

Selon elle, cette étude est la première basée à la fois sur la recherche en laboratoire et l'expérimentation sur le terrain.

Durant la phase d'entraînement, des échantillons biologiques ont été prélevés sur des patients malades du coronavirus soignés dans l'hôpital.

Lorsque les chiens pourront reconnaître le virus de façon suffisamment fiable, leur truffe sera sollicitée pour détecter des cas positifs dans le centre de test drive-in se trouvant près de l'hôpital.

Les personnes volontaires pour participer à cette expérience devront remettre un morceau de gaze avec leur sueur, qui sera placé dans une salle de test où il pourra être reniflé par les chiens.

Les résultats de ces tests seront ensuite comparés à ceux des tests traditionnels réalisés sur chaque patient.

Pour le moment, Harlock s'amuse juste dans la salle d'entraînement sans avoir conscience de l'importance potentielle de son travail et de celui de ses congénères.

"Le matin ils ont hâte de commencer", se réjouit M. Macera. "Pour eux, ce travail est un jeu. Ce sont déjà des experts, ils le font avec un certain naturel".

Frittata aux champignons

Ingrédients :

1 patate douce moyenne
1 oignon jaune
500 g de champignons (girolles, shi-také, cèpes...)
1 gousse d'ail
6 oeufs
15 cl de crème liquide entière
3 brins de thym frais
2 grandes feuilles de kale
100 g de chèvre frais
Huile d'olive
Fleur de sel
Poivre 5 baies

Les étapes :

1. Épluchez la patate douce puis taillez-la en morceaux. Faites-les ensuite revenir dans un filet d'huile d'olive pendant 7 à 8 minutes, sur feu doux.

2. Épluchez et émincez l'oignon et

l'ail puis lavez et coupez les champignons en quartiers.

3. Une fois la patate douce cuite, réservez-la puis déposez l'oignon et l'ail dans cette même poêle avec une pincée de fleur de sel. Une fois les oignons translucides, incorporez les champignons à la cuisson.

4. Poursuivez la cuisson à feu moyen puis ajoutez les morceaux de patate douce une fois l'eau des champignons évaporée.

5. Pendant ce temps, fouettez les oeufs dans un saladier avec la crème, le thym et le sel. Une fois le mélange homogène, versez celui-ci dans une poêle à fond épais ou un poêlon. Ajoutez les légumes et les champignons et répartissez-les de manière homogène.

6. En fin de cuisson, incorporez le chèvre préalablement émietté.



L'usage de répulsifs anti-requins peut réduire le nombre des attaques

L'usage systématique de dispositifs électroniques pour repousser les requins pourrait éviter plus de 1.000 blessés au cours des 50 prochaines années dans les eaux australiennes, selon une étude parue mercredi.

Des biologistes marins ont étudié les attaques de requins en Australie au cours des 120 dernières années. Sur cette base, ils ont tenté d'estimer le nombre de blessés qui pourraient être évités si les surfeurs, nageurs et autres usagers de la mer portaient des dispositifs anti-requins, selon cette étude dans le journal Royal Society Open Science. Ils sont arrivés au chiffre de 1.063 personnes d'ici 2066.

Si les attaques de requins demeurent exceptionnelles, elles ont été particulièrement nombreuses - 22 - en 2020 en Australie et ont fait sept morts, indiquait récemment la Taronga Conservation Society.

L'île-continent a ainsi été le pays à enregistrer le plus d'attaques l'an dernier, d'après les données mondiales du programme de recherche sur les requins du Musée d'histoire naturelle de Floride.

Sur l'ensemble des attaques en général, environ 15% des victimes décèdent. Habituellement, un peu plus de la moitié des attaques se



produisent aux Etats-Unis. Les autres zones sont les rives de l'Australie, l'Afrique du Sud, le Brésil, l'île française de La Réunion.

La réduction des attaques permettrait aussi de diminuer la pression sur les requins, dont certaines espèces sont menacées par les activités humaines. Le grand requin blanc est ainsi classé vulnérable sur la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN).

"Si un nombre moins important de personnes ont des incidents négatifs avec les requins, les motifs pour tuer les requins +problématiques+, que ce soit directement à travers la chasse, des filets de plage ou des lignes pour les piéger pourraient diminuer", estime Corey Bradshaw, professeur à l'université Flinders à Adelaide.